

Plan Local d'Urbanisme

BARBEY

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 5 novembre 2015	prescrite le :
arrêtée le : 24 janvier 2018	arrêtée le :
approuvée le : 14 février 2019	approuvée le :
modifiée les :	modifiée les :
révision allégée le :	révision allégée le :
mise à jour le :	mise à jour le :



PIECE N° 2.2

**RAPPORT DE
PRÉSENTATION**

VU pour être annexé à la délibération du :
14 février 2019

agence d'aménagement et d'urbanisme

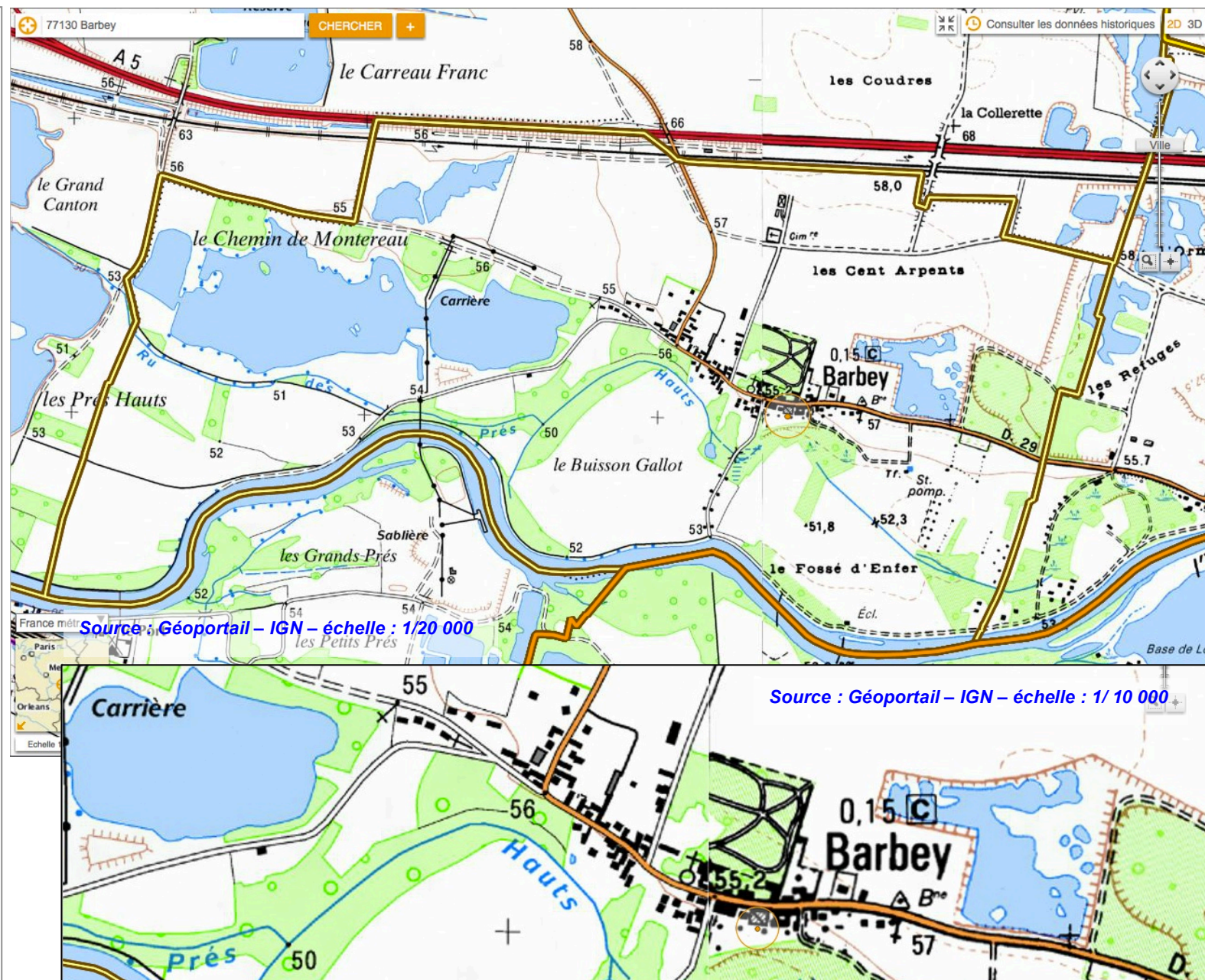


1001 entreprises, rue Mondaviat 77500 HOUILLLES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

PLAN LOCAL D'URBANISME DE BARBEY

RAPPORT DE PRESENTATION

FEVRIER 2019



Sommaire

A - INTRODUCTION.....	6
1. Les objectifs du P.L.U.....	6
2. Le PLU dans la hiérarchie des documents d'urbanisme.....	7
3. Le Rapport de Présentation dans l'élaboration du PLU.....	7
CHAPITRE I - LES DONNEES DE CADRAGE : ANALYSE MULTICRITERE.....	10
A - SITE ET SITUATION	10
1. Situation géographique	10
1.1. Institutions administratives	12
2. Site naturel et site bâti	13
2.1. Relief.....	13
2.2. Géologie	13
2.3. Risques technologiques et naturels.....	14
2.4. Climatologie	16
2.5. Qualité de l'air.....	19
2.6. Hydrographie et hydrogéologie	20
2.7. Les modalités d'occupation du sol.....	29
2.8. Le site construit	31
2.9. La sensibilité des milieux naturels	33
2.10. Les milieux naturels	59
2.11. Les types de paysages.....	67
B - LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN.....	68
1. Les lignes du paysage naturel	68
1.1. Site naturel	68
1.2. Synthèse des enjeux paysagers de la commune	71

2. Les caractéristiques du paysage construit.....	72
2.1. Eléments historiques du territoire	72
2.2. Le caractéristiques du tissu bâti à Barbey	74
2.3. Les entrées de village et franges villageoises	78
C - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION	81
1. Structure démographique et évolutions	81
2. Structure par âge	83
3. Population active et emploi	84
3.1. Structure de l'économie locale	88
D - LE LOGEMENT ET LES EQUIPEMENTS	93
1. Structure et évolution du logement	93
1.1. Caractéristiques du parc de logements	96
2. Les équipements, facteurs de développement	99
2.1. Desserte en eau potable	99
2.2. Assainissement	99
2.3. Equipement numérique	100
2.4. Ordures ménagères et collecte des déchets	101
2.5. Autres équipements divers	103
2.6. Equipements scolaires	104
E - UNE POLITIQUE LOCALE ET SOUTENABLE DES TRANSPORTS.....	105
1. La question des transports dans la planification locale : les documents d'orientation.....	105
2. Le diagnostic de Barbey en matière de moyens de transport.....	112
2.1. Infrastructures routières.....	112
2.2. Les circulations douces	116
2.3. Le covoiturage	119

F - CONTRAINTES PHYSIQUES ET REGLEMENTAIRES	121
1. Contraintes diverses	121
1.1. Captages d'eau potable	121
1.2. La question énergétique	122
1.3. La qualité de l'air : le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Ile-de-France	126
G - SYNTHESE ET ORIENTATIONS	129
1. L'aménagement de l'espace	129
2. Les équipements	130
3. L'urbanisme et le paysage	131
4. La protection des espaces naturels ainsi que des continuités écologiques	132
5. La démographie et l'habitat	133
6. Les transports et les déplacements	134
7. Le développement des communications numériques et les réseaux d'énergie	135
8. Le développement économique, commercial et les loisirs	136
9. La modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain	137

*

*

*

A - INTRODUCTION

1. Les objectifs du P.L.U

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de Barbey.

Cette élaboration répond aux **objectifs** suivants :

- Conforter et favoriser le développement économique du village.
- Maîtriser quantitativement et qualitativement les formes de son développement urbain.
- Concilier au mieux exploitation et protection des milieux naturels du territoire communal.
- Préserver les paysages offerts par les espaces bâtis et non bâtis.

Source : Délibération du 5 novembre 2015.

En général, l'objectif principal d'un PLU réside dans l'émergence d'un projet de territoire partagé et concerté, conciliant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités d'un territoire.

La loi Grenelle 2 a particulièrement renforcé les obligations du PLU en matière de diminution des obligations de déplacement, de réduction des émissions de gaz à effets de serre et de gestion économe de l'espace.

Source : « Fiche sur le PLU », Certu 2013.

*

*

*

2. Le PLU dans la hiérarchie des documents d'urbanisme

Le PLU doit respecter les orientations fixées par les documents de planification de rang supra-communal élaborés par l'État ou les autres collectivités : il est dans un **rapport de compatibilité ou de prise en compte avec les principaux documents supérieurs**.

Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. La procédure associe l'ensemble des personnes publiques définies par le code de l'urbanisme, et en assure une concertation permanente avec la population.

Source : « Fiche sur le PLU », Certu 2013.

3. Le Rapport de Présentation dans l'élaboration du PLU

Le rapport de présentation est l'une des pièces essentielles du PLU puisqu'il permet de comprendre le contexte territorial, le projet d'aménagement retenu et les règles fixées.

Il a pour fonctions principales d'exposer le diagnostic territorial permettant la prise en compte du contexte communal, d'analyser l'état initial de l'environnement et d'évaluer les incidences du plan, d'expliquer les choix retenus pour établir le PADD et les OAP, et d'expliquer les règles et orientations réglementaires déclinant ces choix.

C'est ce constat partagé qui permettra de construire un projet urbain territorialisé répondant aux besoins actuels tout en anticipant les évolutions ultérieures et les aménagements associés.

En cas de contentieux portant, par exemple, sur le PADD ou sur un zonage, la collectivité pourra prendre appui sur le contenu du rapport de présentation pour justifier le bien-fondé et la cohérence de ses choix.

Les PLU susceptibles d'avoir des effets notables sur l'environnement doivent comporter une évaluation environnementale. Ainsi, **les PLU dont le territoire comprend tout ou partie d'un site Natura 2000, font l'objet d'une évaluation environnementale obligatoire**. La commune de Barbey est concernée par un site Natura 2000. Une évaluation environnementale est donc nécessaire.

Source : « Fiche sur le contenu du Rapport de présentation », Certu 2013.

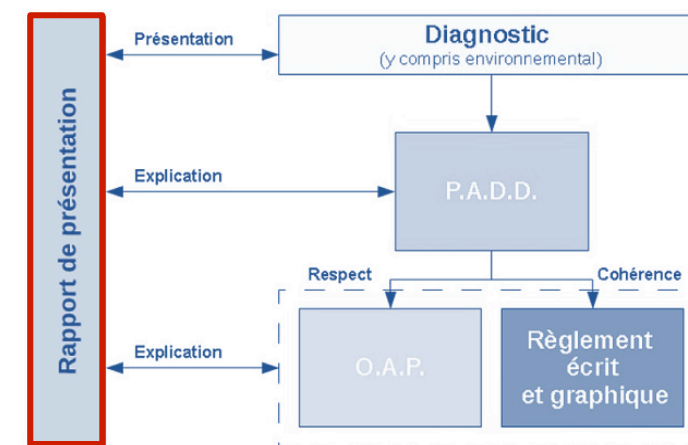
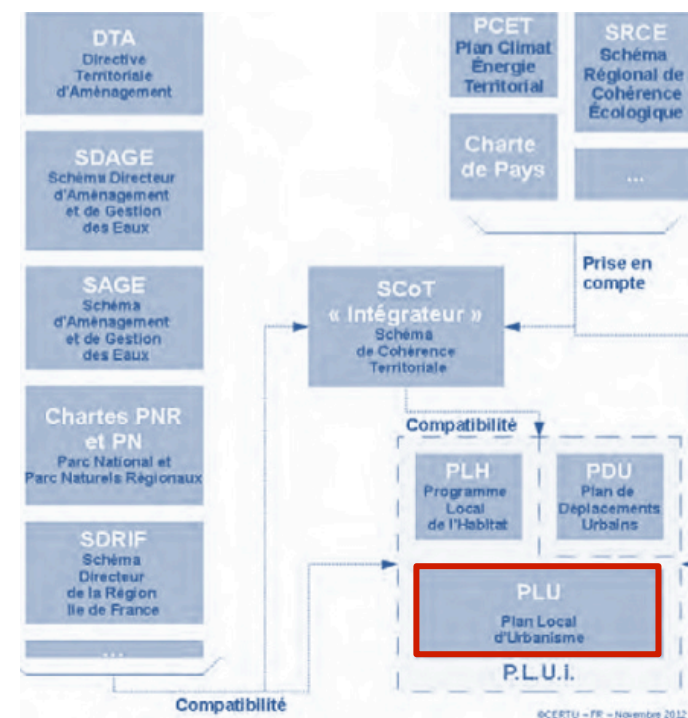


Schéma du rapport entre le PLU et les différents documents de planification, en haut, et des relations entre

NOTA : les bases juridiques de l'Article R*151-1 (hors évaluation environnementale)

Pour l'application de l'article L. 151-4, le rapport de présentation :

- 1o Expose les principales conclusions du diagnostic sur lequel il s'appuie ainsi que, le cas échéant, les analyses des résultats de l'application du plan prévues par les articles L. 153-27 à L. 153-30 et comporte, en annexe, les études et les évaluations dont elles sont issues ;
- 2o Analyse les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis identifiés par le schéma de cohérence territoriale en vertu du deuxième alinéa de l'article L. 141-3 ainsi que des autres espaces bâtis identifiés par le rapport lui-même en vertu du troisième alinéa de l'article L. 151-4 ;
- 3o Analyse l'état initial de l'environnement, expose la manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que les effets et incidences attendus de sa mise en œuvre sur celui-ci.

Art. R.151-2. – Le rapport de présentation comporte les justifications de :

- 1o La cohérence des orientations d'aménagement et de programmation avec les orientations et objectifs du projet d'aménagement et de développement durables ;
- 2o La nécessité des dispositions édictées par le règlement pour la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durables et des différences qu'elles comportent, notamment selon qu'elles s'appliquent à des constructions existantes ou nouvelles ou selon la dimension des constructions ou selon les destinations et les sous- destinations de constructions dans une même zone ;
- 3o La complémentarité de ces dispositions avec les orientations d'aménagement et de programmation mentionnées à l'article L. 151-6 ;
- 4o La délimitation des zones prévues par l'article L. 151-9 ;
- 5o L'institution des zones urbaines prévues par l'article R. 151-19, des zones urbaines ou zones à urbaniser prévues par le deuxième alinéa de l'article R. 151-20 lorsque leurs conditions d'aménagement ne font pas l'objet de dispositions réglementaires ainsi que celle des servitudes prévues par le 5o de l'article L. 151-41 ;
- 6o Toute autre disposition du plan local d'urbanisme pour laquelle une obligation de justification particulière est prévue par le présent titre.

Ces justifications sont regroupées dans le rapport.

NOTA : les bases juridiques de l'Article R*151-3 (avec évaluation environnementale)

Au titre de l'évaluation environnementale lorsqu'elle est requise, le rapport de présentation :

- 1o Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
- 2o Analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;
- 3o Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;
- 4o Explique les choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article L. 151-4 au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;
- 5o Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;
- 6o Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L. 153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;
- 7o Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport de présentation au titre de l'évaluation environnementale est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

CHAPITRE I - LES DONNEES DE CADRAGE : ANALYSE MULTICRITERE

A - SITE ET SITUATION

1. Situation géographique

Barbey est localisée au Sud-Est du **département de la Seine-et-Marne**, dans la région Ile-de-France. Rattachée au **canton de Montereau-Fault-Yonne**, la commune fait partie de la **Communauté de Communes du Pays de Montereau**.

Située dans un territoire essentiellement rural, couvert en grand partie par des espaces agricoles et forestiers, Barbey est toutefois proche des pôles urbains de Montereau-Fault-Yonne (10 km) et Villeneuve-la-Guyard.

Entourée par les communes de Marolles-sur-Seine au Nord/Ouest, Misy-sur-Yonne à l'Est, Villeneuve-la-Guyard au Sud/Est, La Brosse-Montceaux au Sud/Ouest, Barbey se trouve à une dizaine de km à l'Est de Montereau-Fault-Yonne.

La commune s'étend sur **432 ha**, dont la majorité est occupée par des espaces agricoles, et compte environ **167 habitants** (c'est-à-dire une densité moyenne de **0,39 habitants à l'hectare**).

Le territoire communal est caractérisé par une agglomération urbaine principale - le **bourg de Barbey**.

Quelques **fermes isolées** constituent d'autres espaces construits de la commune.

Source : IAU-IdF, www.conseil-general.com

Carte : Vue aérienne de la Commune
(Géoportail IGN)



Bref aperçu historique de Barbey

Le nom de la commune peut venir du mot latin **barbitus**, « la harpe » ou de **barbeau**, un poisson commun dans l'Yonne. Il peut venir aussi de **berbagium**, « troupeau ».

Au Moyen Âge, Barbey est une terre appartenant aux chevaliers Bannerets de Marolles, à qui elle a été concédée par le roi au VII^e siècle. Avant la Révolution, le territoire appartient au Senonais, province de Champagne. Les héritiers du Petit Thouars, les propriétaires du château, accroissent la vocation agricole du territoire en changeant la production de seigle en celle de froment. Au début du siècle, l'activité est basée sur l'embouche puis son territoire, à l'origine très morcelé, se structure et permet une agriculture céréalière mécanisée et compétitives dans les terres alluvionnaires. Aujourd'hui, Barbey conserve un caractère campagnard.

L'église de la commune est composée d'une nef et d'une sacristie. Le clocher renferme deux cloches, ce qui est extrêmement rare dans la région de Seine-et-Marne.

Le château féodal, localisé au Nord-Ouest de l'église, est un ancien manoir. Depuis 1794, les fortifications ont disparues.

Après la Révolution, le château est la propriété du chevalier Du Petit-Thouars et de sa sœur. Celui-ci est botaniste, membre de l'Académie des Sciences et directeur de la pépinière du roi. Au XIX^e siècle, une plantation appelée « le Quinconce » sépare la place du village et le parc.

Source : Topic-Topos.

Carte ci-contre : extrait de la carte du cadastre napoléonien.



1.1. Institutions administratives

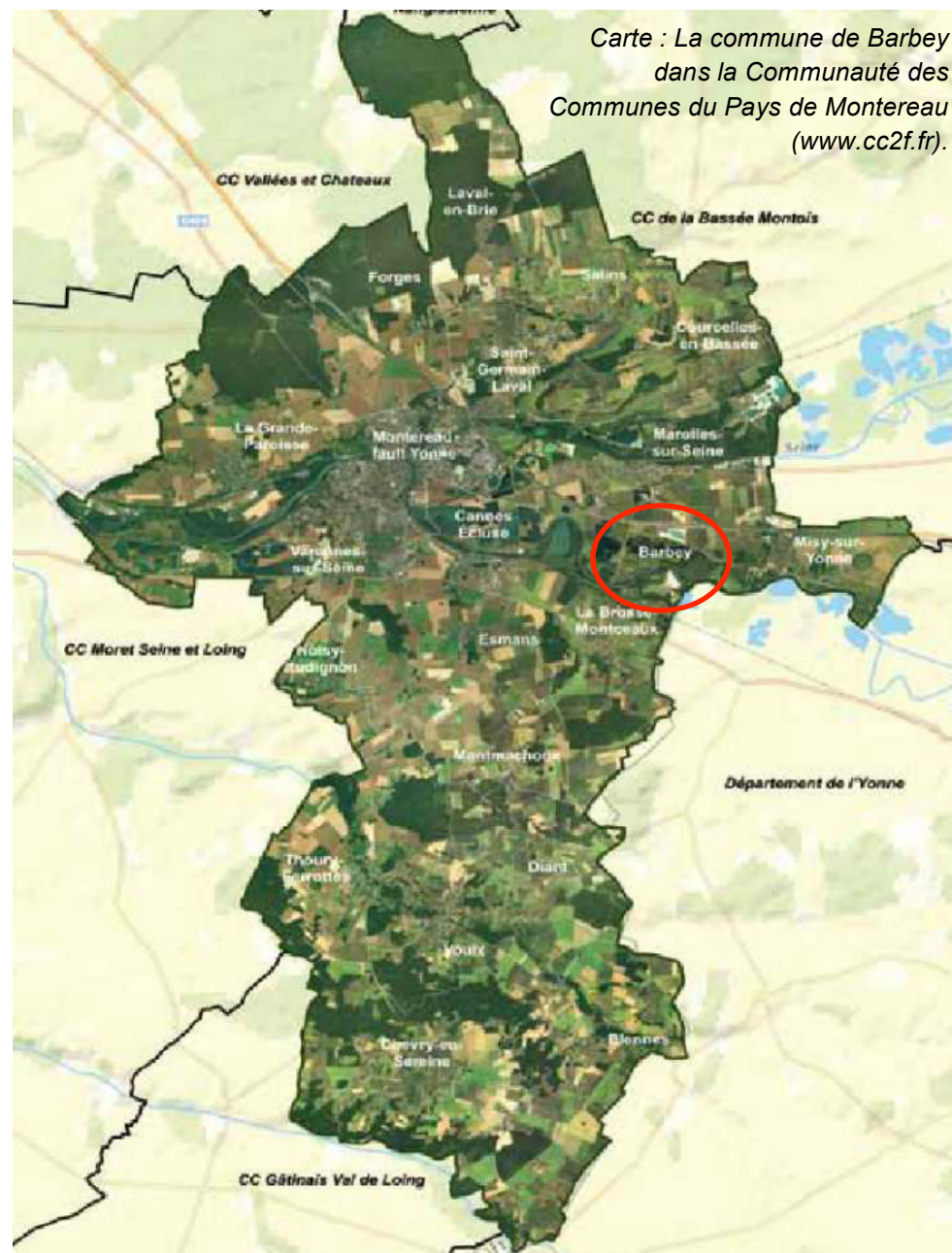
Communauté de Communes du Pays de Montereau

La Communauté de communes le Pays de Montereau, créée en **2017**, regroupe **21 communes**. Il s'agit d'un « Etablissement public de coopération intercommunale », c'est-à-dire une structure créée par et pour les communes, qui partagent des besoins et des projets similaires. Elle permet d'unir les moyens des membres et d'apporter une réponse collective à des besoins et projets.

La CC possède de nombreuses compétences :

- L'économie et l'emploi : la CC peut créer des ZAC à vocation économique, des hôtels d'entreprises, des ZAE.
- Les ordures ménagères : la CC se charge de la collecte des ordures ménagères, de la collecte sélective et des déchets verts.
- Le déplacement : la Communauté a réalisé un Plan Local de Déplacement.
- Le tourisme : la CC gère l'Office de Tourisme, réalise et diffuse les documents touristiques. Elle participe à des projets touristiques élargis sur le territoire Ouest de Seine-et-Marne.
- La voirie : la Communauté de Communes a en charge la création et la rénovation de la voirie.
- Le logement : l'acquisition de cette compétence est récente. La contribution au « fonds de solidarité logements » apporte une aide à l'entrée ou au maintien dans l'habitation de public en difficulté.
- Autres compétences :
 - l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (**en cours**),
 - l'aide aux associations culturelles et sportives,
 - l'aménagement numérique.

Source : www.cc2f.fr.



2. Site naturel et site bâti

2.1. Relief

La topographie du territoire de la commune de Barbey **ne présente pas de reliefs marqués**. Le plateau agricole qui s'étend sur la commune se caractérise par des altitudes comprises entre 50 et 54 m NGF.

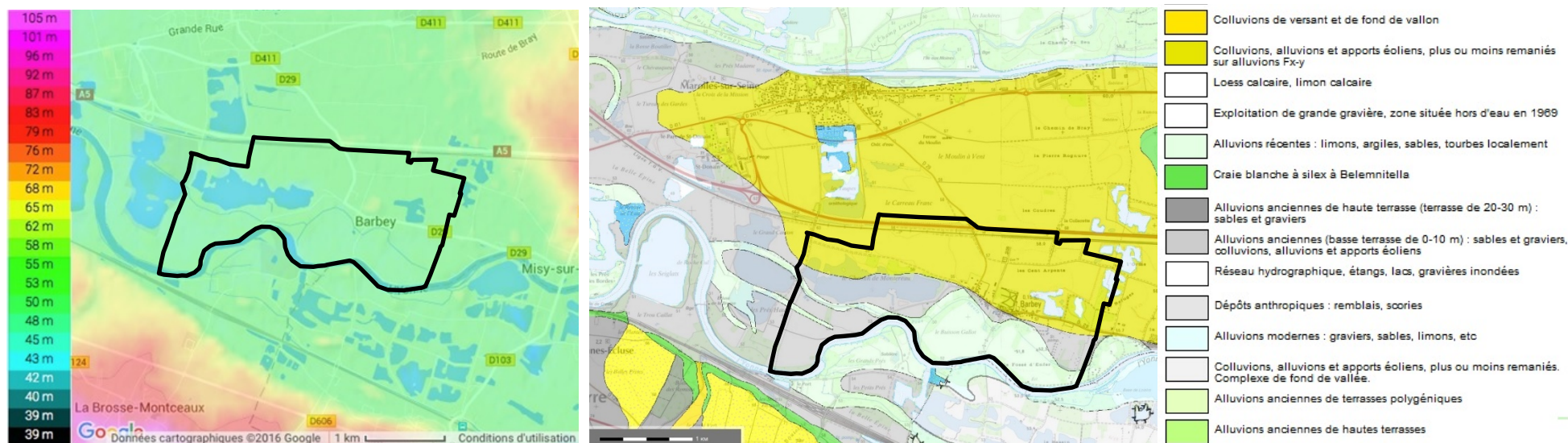
Source : Géoportail.

2.2. Géologie

L'essentiel du territoire est caractérisé par la présence de **craie blanche à silex** représentant le **dernier étage du Sénonien**. Cette formation de craie est surmontée d'une couche **d'alluvions anciennes dites « de haute terrasse » sableuses ou sablo-graveleuse**, exploitée pour ses granulats (FY sur la carte géologique du B.R.G.M).

Source : BRGM et « Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de granulats alluvionnaires sur la commune de Barbey, Lieu-dit « Le Carreau Franc » », Géogram, 2005

Carte à gauche : Carte du relief (source : www.topographic-map.com). Carte à droite : Carte géologique (source : BRGM).



2.3. Risques technologiques et naturels

2.3.1. Risques technologiques

Le site « Basias » (inventaire d'anciens sites industriels et activités de services) recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués, d'après les inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de services. L'inscription d'un site dans cette banque de données ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit, en revanche attire l'attention sur le fait qu'une activité potentiellement polluante y était installée.

Dans la commune de Barbey, aucun site industriel susceptible d'engendrer des pollutions des sols n'a été répertorié dans cette base.

Source : basias.brgm.fr

2.3.2. Argiles

Un secteur au Sud du territoire est caractérisé par un **aléa faible** par rapport au risque de retrait-gonflement des argiles.

Le reste du territoire communal est exposé à un **aléa à priori nul**.

Source BRGM.

Barbey ne présente pas un fort enjeu par rapport aux risques liés au retrait et gonflement des argiles.



Ci-contre : Carte des aléas des argiles (Source : BRGM).

2.3.3. Risque lié aux remontées de nappes

Le tracé de l'Yonne traversant la commune au Sud peut être distingué sur la carte des remontées de nappes. En effet, des bandes de « nappe sub-affleurante », ainsi que des bandes ayant une « sensibilité forte » voire « très forte » au risque de remontée des nappes, se situent en relation avec le lit de ce cours d'eau.

Dans ce secteur, les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou des inondations. Ce phénomène peut survenir lors de pluies particulièrement importantes et que la période d'étiage est élevée. Le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors envahie par l'eau, ce qui provoque une inondation par remontée de nappe. Plus la zone saturée est mince, plus il est probable que ce phénomène se produise.

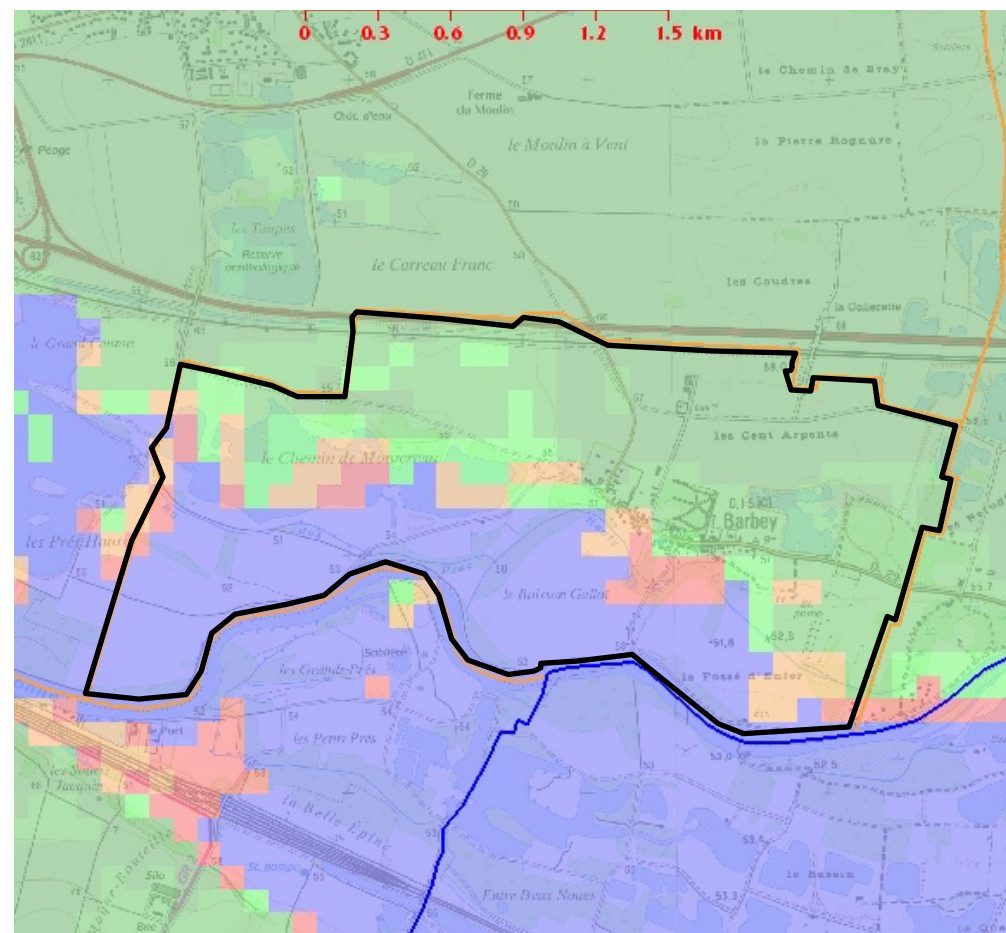
Le reste du territoire communal (le plateau agricole au Nord et les franges au Nord du village de Barbey) présente une sensibilité « faible » voire « très faible » par rapport à ce sujet.

En conclusion, certaines zones urbanisées de la commune sont dans un secteur présentant un risque d'inondation lié aux remontées de nappes.

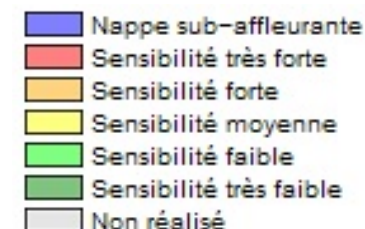
Dans ces secteurs, certaines précautions peuvent être prises afin d'éviter les dégâts les plus importants :

- déconseiller la réalisation de sous-sol, ou réglementer leur conception,
- ne pas prévoir d'aménagements de type collectifs (routes, voies ferrées, trams, édifices publics, etc.) dans ces secteurs,
- mettre en place un système de prévision du phénomène, basé sur l'observation méthodique des niveaux de l'eau des nappes superficielles.

Source : www.inondationsnappes.fr.



Carte des remontées des nappes
(source : www.inondationsnappes.fr).



2.4. Climatologie

Les données climatiques proviennent de la station de Melun - Villaroche et sont complétées par des points d'observation localisés. Elles donnent donc un aperçu approximatif de la situation climatique de la région de Barbey.

La Seine-et-Marne est influencée par le climat océanique du Bassin Parisien, caractérisé par des précipitations réparties toute l'année, avec cependant une pluviosité plus instable l'hiver. La région peut être néanmoins caractérisée par un **climat océanique "dégradé"** : l'influence continentale est ressentie en période hivernale.

- **La température moyenne annuelle est de 10,6 °C.** L'écart thermique maximum est de 16,1° et traduit l'abaissement des températures pendant l'hiver. Le nombre de jours de gelée sous abri est en moyenne de 40 jours par an (de début novembre à mi-avril).
- **Les précipitations moyennes annuelles sont de 660 mm.** Leur fréquence est relativement élevée : environ 170 jours de pluie par an. Les précipitations sont relativement bien réparties sur toute l'année avec des minima observés en février, avril et août et des maxima en janvier et mai. Le nombre de jours de brouillard se situe dans la normale : il est d'environ 45 jours en moyenne par an, concentrés sur les mois de septembre et février.

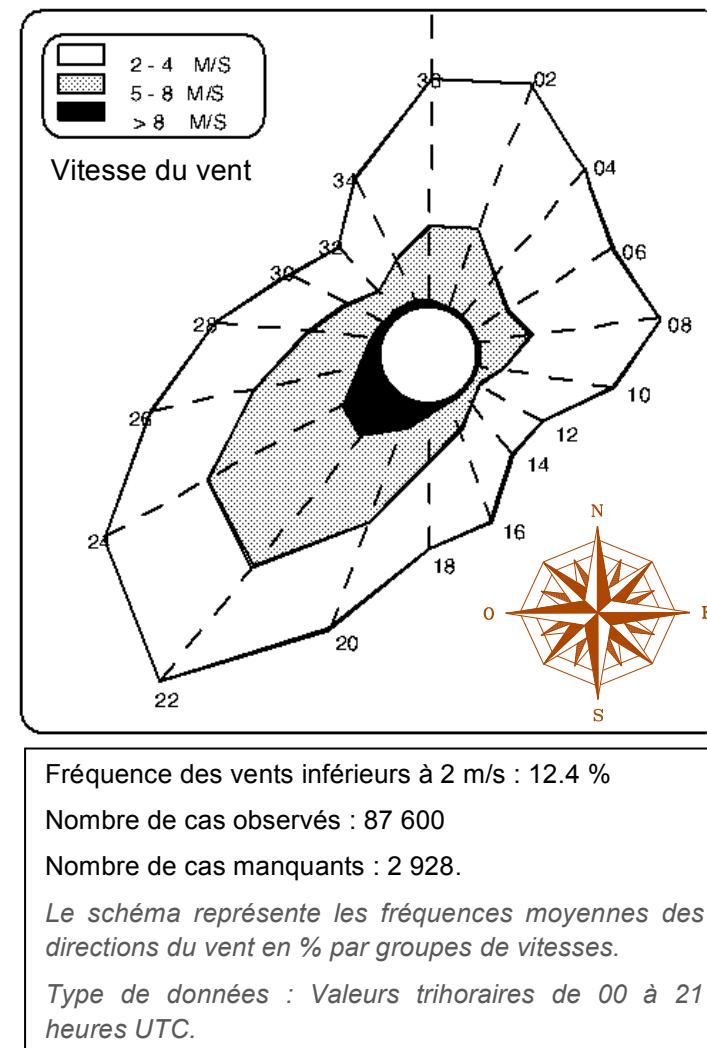
Régionalement, **les vents dominants** (en fréquence et en intensité) **sont principalement de secteur Ouest / Sud - Ouest et Sud / Sud - Ouest, mais aussi de secteur Nord à Nord - Est.** A l'opposé, les vents de secteur Sud-Est et Nord-Ouest sont très faibles en intensité comme en fréquence.

Les étiages sont assez prononcés. Les crues sont caractérisées par une lente montée et une durée du maximum s'étalant sur un à plusieurs jours. Elles se produisent, pour les plus puissantes, de décembre à mars, lorsque le régime océanique d'hiver est bien établi. Si quelques crues apparaissent en été, dues à une situation orageuse, elles sont de plus courte durée et beaucoup moins importantes.

Station Météorologique Nationale de Melun-Villaroche

Commune : Montereau sur le Jard - Lieu-dit : Aéroport de Melun

Période : janvier 1960 à décembre 1990. Altitude : 91.0 m - Latitude - 48°37'0 N - Longitude : 02°41'0 - Hauteur anémomètre : 10 mètres



Normes et records 1961-1990

Melun - Villaroche (77) - altitude 91m

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	An
Températures minimales (°C)													
Moyenne	0.4	0.9	2.4	4.6	8	11	12.6	12.3	10.2	7.2	3.2	1.2	6.2
Record absolu	-19.8	-19.7	-10.3	-4.6	-2.1	1.6	4	3.5	1.4	-4.8	-9.3	-14.8	-19.8
Date	17/01/1985	14/02/1956	12/03/1958	12/04/1986	07/05/1957	04/06/1975	08/07/1954	31/08/1986	19/09/1977	29/10/1985	24/11/1998	29/12/1964	17/01/1985
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	An
Températures maximales (°C)													
Moyenne	5.7	7.5	10.9	14.6	18.5	21.9	24.3	24	21.1	16.1	9.9	6.4	15.1
Record absolu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Date	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	An
Températures moyennes (°C)													
Moyenne	3	4.2	6.7	9.6	13.3	16.4	18.5	18.2	15.6	11.7	6.6	3.8	10.6
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	An
Cumul mensuel de précipitations (mm)													
Moyenne	56.8	47.3	58.7	48.7	62.8	55.4	53.9	46.4	56.5	57.3	60.1	55.8	659.7
Hauteur maximale de précipitations en 24h (mm)													
Hauteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Date	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001	30/11/-0001

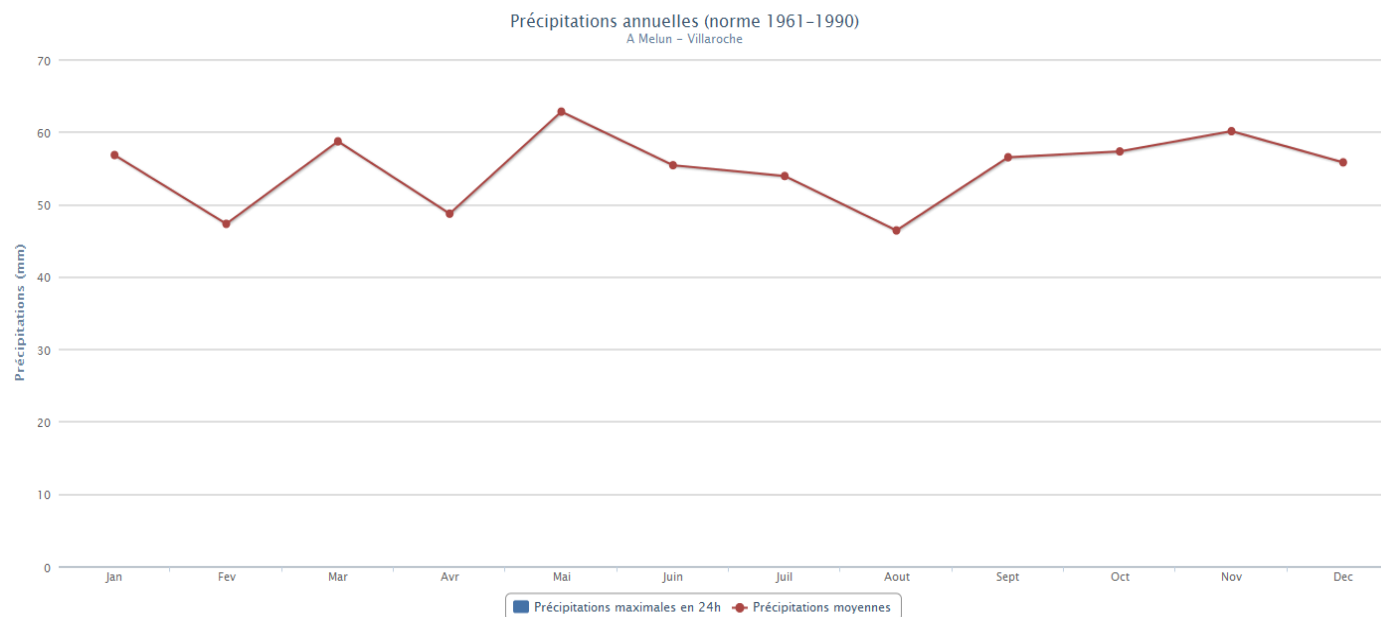


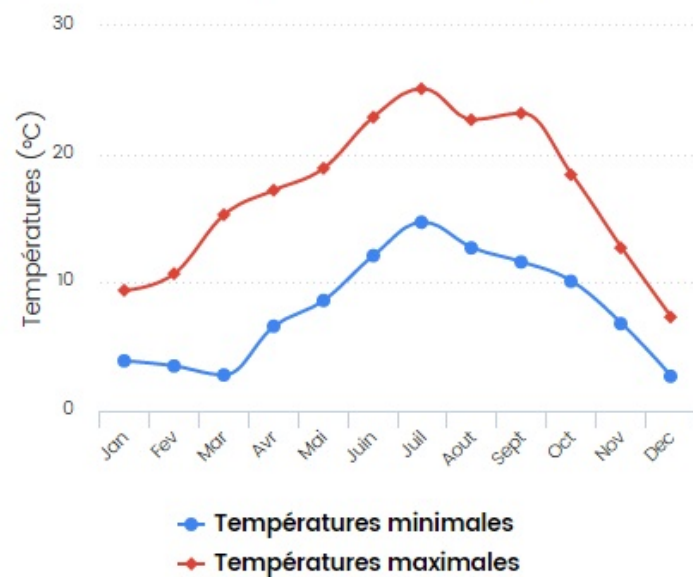
Tableau : Normes et records (1961 – 1990) des précipitations mesurées dans la station de Melun-Villaroche. (Source : infoclimat.fr)

Graphique : Précipitations annuelles (norme 1961 – 1990) mesurées dans la station de Melun-Villaroche. (Source : infoclimat.fr)

Données climatologiques au niveau de la Commune

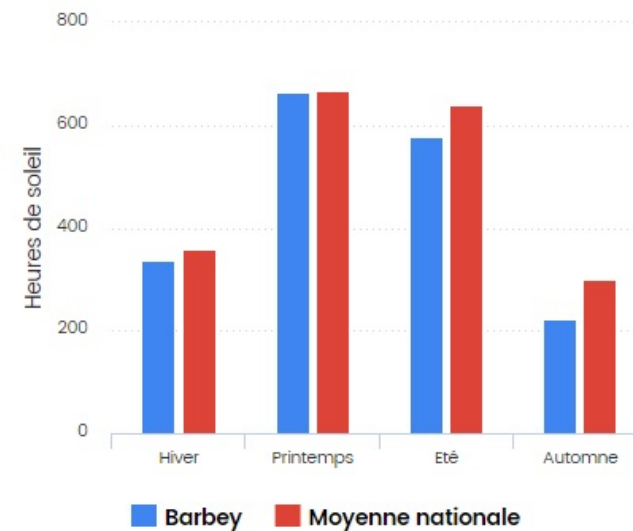
Températures à Barbey en 2016

(source : JDN d'après Météo France)



Soleil par saison à Barbey en 2016

(source : JDN d'après Météo France)



Source : www.journaldunet.com d'après Météo France.

*

*

*

2.5. Qualité de l'air

Les graphiques présentés ci-dessous ont été réalisés par Airparif avec l'aide de l'État et sur demande de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France, afin de répondre aux exigences du Plan de protection de l'atmosphère de la région (PPA-mesure réglementaire n°8).

Les données à l'échelle communale présentent les concentrations annuelles en dioxyde d'azote (NO₂) et en particules (PM₁₀). La superficie et le nombre d'habitants concernés par un dépassement de la valeur limite annuelle en PM₁₀ (40 µg/m³) sont très faibles pour l'année 2013. Au vu des incertitudes de la méthode d'estimation employée, ces chiffres ne sont pas significatifs.

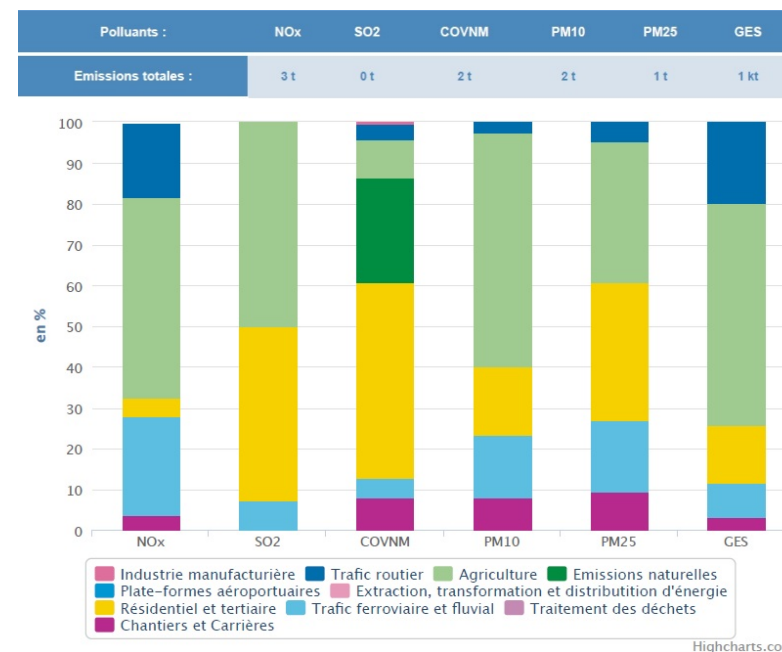
Ces données sont extraites de la modélisation régionale effectuée chaque année par Airparif. Elles ne peuvent en aucun cas se substituer à une modélisation spécifique et locale de la qualité de l'air, qui prendrait en compte de façon plus détaillée le bâti, le trafic routier et d'autres sources plus locales de pollution.

Les mesures en temps réel du réseau de stations de mesure d'Airparif sont utilisées pour vérifier les résultats de ces cartes modélisées et les ajuster. Plus de huit fois sur dix, les différences n'excèdent pas 25% entre les résultats de la modélisation et ceux des stations, avec un écart moyen entre les deux de l'ordre de 5%.

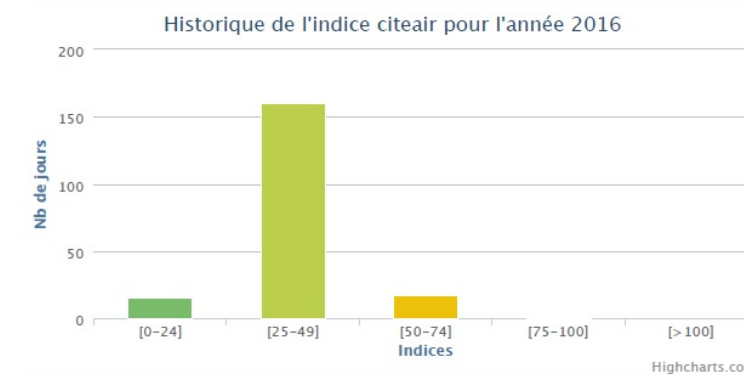
Source : AirPARIF.

→ La Commune de Barbey est très peu affectée par la pollution de l'air.

Indicateurs de dépassement des valeurs limites			
40 µg/m ³ en moyenne annuelle			
	Commune Barbey	Département Seine-et-Marne	Île-de-France
Nombre d'habitants affectés	négligeable	*	2328000
Superficie cumulée (km ²)	négligeable	*	143
Longueur de voirie concernée (km)	négligeable	*	1507



Répartition annuelle des indices pour la commune de Barbey



2.6. Hydrographie et hydrogéologie

2.6.1. Les cours d'eau de la commune

La Commune est traversée sur la limite Sud du territoire communal par l'Yonne.

2.6.2. L'unité hydrographique de l'Yonne aval

L'**unité hydrographique Seine et Normandie** comprend la Seine et tous ses affluents, répartis en plusieurs sous-unités.

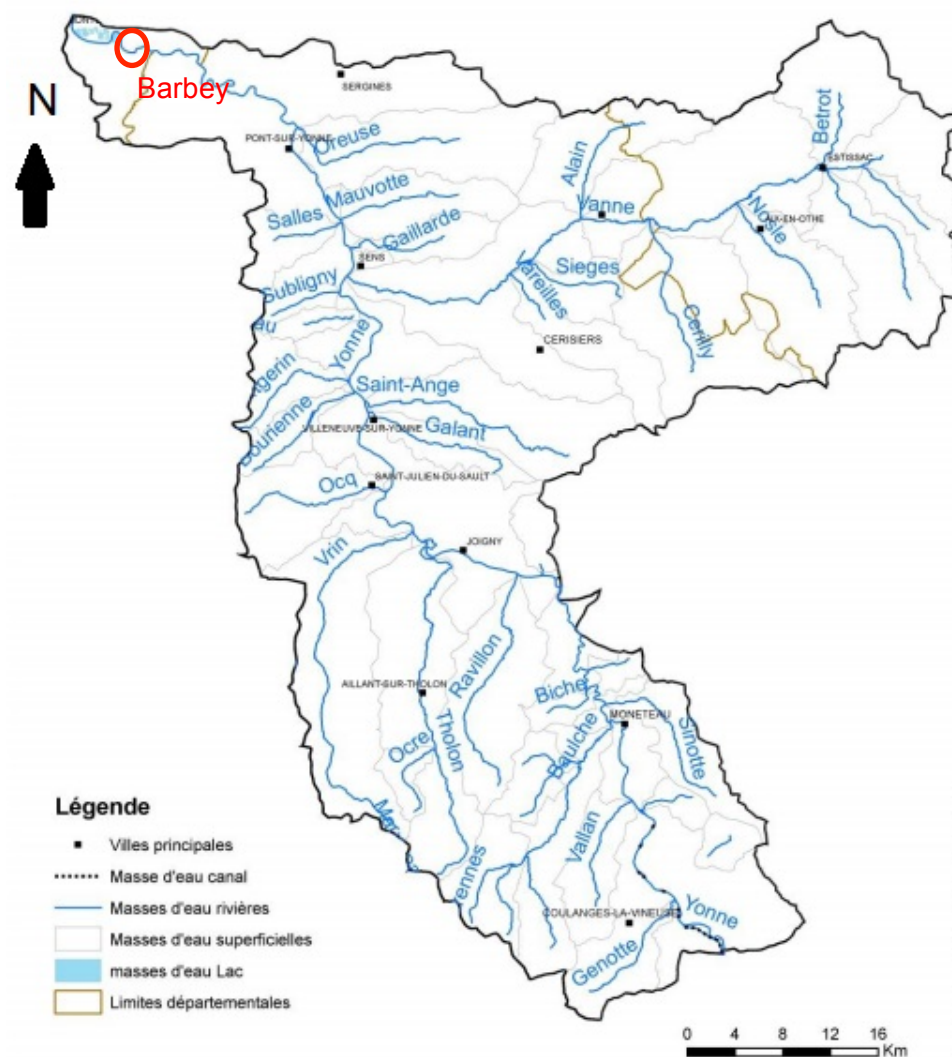
La commune appartient à l'unité hydrographique de l'Yonne aval, située dans la partie Nord de l'**unité hydrographique Seine-Amont**.

L'**unité hydrographique de l'Yonne aval** s'étend sur 3 000 km² et 268 communes. Elle comprend presque 1 800 km linéaires de cours d'eau, répartis dans 8 masses d'eau principales et 31 cours d'eau secondaires. L'Yonne est le plus important des cours d'eau de cette unité hydrographique.

Source : www.eau-seine-normandie.fr



Photo : l'Yonne (source : photo sur site).



Carte : l'unité hydrographique de l'Yonne (www.eau-seine-normandie.fr).

Les cours d'eau dans la Commune

Indépendamment du cours d'eau de l'Yonne traversant la commune de Barbey au Sud, on peut noter la présence d'un autre cours d'eau traversant la commune : le **ru des Prés Hauts**. Il est localisé dans la partie Ouest de la commune.

On note aussi la présence d'un plan d'eau localisé dans la partie Ouest de la commune ainsi que des plans d'eaux plus petits dans la partie Est. Ces plans d'eau ont été formés suite au remplissage d'anciennes carrières par l'eau de la nappe alluviale.

Source : «Elaboration des PPRI par débordement de l'Yonne – Cartographie des crues intermédiaires – Déclinaison de la Directive Inondation – Lot 1 : Etude hydrologique et hydraulique globale de l'Yonne », Hydratec (2014)



Carte ci-contre : Cours d'eau de la commune de Barbey (Source : Géoportail)

Le SDAGE Seine-Normandie

Les nouveaux **SDAGE** et plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) sont entrés en vigueur pour la période 2016-2021. Le préfet coordonnateur de bassin a approuvé le SDAGE et le PGRI respectivement par arrêtés du 1^{er} décembre et du 7 décembre 2015.

Les dix principaux objectifs du SDAGE sont :

1. Diminuer les pollutions ponctuelles par les polluants classiques,
2. Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
3. Réduire les pollutions des milieux par les substances dangereuses,
4. Protéger et restaurer la mer et le littoral,
5. Protéger les captages pour l'alimentation AEP actuelle et future,
6. Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
7. Gérer la rareté de la ressource en eau,
8. Limiter et prévenir les risques inondation,
9. Accueillir et partager les connaissances,
10. Développer la gouvernance et l'analyse économique.

NOTA BENE :

Le tribunal administratif de Paris a annulé, avec effet immédiat, le schéma directeur de gestion d'aménagement des eaux (SDAGE) Seine Normandie (plus exactement l'arrêté du préfet de région approuvant le SDAGE adopté par le Comité de bassin). Ceci pour vice de forme, en raison de la double compétence du préfet en tant qu'autorité environnementale et autorité décisionnaire. Le tribunal a ainsi fait droit aux recours présentés pour 15 chambres d'agriculture et 15 fédérations de syndicats d'exploitants agricoles (TA PARIS, 26 décembre 2018, n°1608863 et autres).

Le **plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)** est un document stratégique pour la gestion des inondations sur le bassin Seine-Normandie, initié par une Directive européenne, dite « Directive Inondation » dont les objectifs ont été repris dans la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II).

Cette politique repose sur plusieurs niveaux :

- au niveau national : la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation approuvée en octobre 2014
- au niveau du bassin Seine-Normandie :
 1. l'évaluation préliminaire du risque d'inondation (EPRI) : diagnostic relatif aux enjeux des risques passés, actuels et futurs, élaborée en 2011.
 2. l'identification de territoires à risques importants d'inondation (TRI) - réalisée en 2012
 3. la cartographie des surfaces inondables et des risques à l'échelle de ces TRI – réalisée de 2013 à 2014.
 4. le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) – adoption en décembre 2015.

Source : www.eau-seine-normandie.fr

Rappel : le Plan Départemental de l'Eau (PDE)

La Seine-et-Marne est un département riche en eau superficielle (la Seine, la Marne et leurs affluents) et en eau souterraine (nappe du Champigny, de la Bassée). Mais la ressource en eau se raréfie, notamment après des hivers insuffisamment pluvieux. Par ailleurs, la qualité de l'eau se dégrade mettant certaines communes rurales dans l'impossibilité de respecter les normes réglementaires pour l'alimentation en eau. Ainsi, fin 2005, la situation de la Seine-et-Marne dans le domaine de la qualité de l'eau distribuée n'était pas satisfaisante et s'aggravait depuis plusieurs années. Face à cette situation, l'Etat, en collaboration avec le Conseil général et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont décidé de réaliser un Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) afin de proposer des solutions pérennes et mutualisées.

Afin de coordonner tous les acteurs autour de ce nouvel outil devant assurer la délivrance d'eau de qualité et en quantité à tous les Seine-et-Marnais, le Conseil général a proposé de se regrouper autour d'un Plan Départemental de l'Eau (PDE), pour une durée de 5 ans.

Le premier **Plan Départemental de l'Eau 2007-2011** (signé en septembre 2006) comportait globalement 4 axes principaux :

1. Le volet curatif : sécuriser et pérenniser l'alimentation en eau potable des Seine-et-Marnais ;
2. Le volet préventif : reconquérir la qualité de la ressource en eau en intensifiant la prévention des pollutions ponctuelles et diffuses ;
3. Le volet communication : améliorer l'information des Seine-et-Marnais afin qu'ils adoptent des comportements éco-citoyens ;
4. Le volet concernant les autres actions participant à la gestion globale et équilibrée de la ressource : améliorer le fonctionnement de l'assainissement et reconquérir la qualité des cours d'eau.

Le **Plan Départemental de l'Eau 2012-2016** (signé en juin 2012), poursuit la démarche initiée par le premier PDE, en reconduisant tous ses objectifs et en les complétant pour répondre aux nouveaux enjeux apparus au cours de ces 5 dernières années.

Il repose sur 4 axes principaux d'actions :

1. La sécurisation de l'alimentation en eau potable, avec 2 grands sous-objectifs : une eau potable distribuée de qualité et une exploitation économe de la ressource ;
2. La reconquête de la qualité de la ressource en eau, incontournable avec les engagements à tenir vis-à-vis de la DCE et qui concerne deux sous thèmes : les pollutions localisées (assainissement, eau pluviale, industriels et artisans, milieu agricole) et les pollutions diffuses (zones agricoles et non) ;
3. L'amélioration du patrimoine naturel, qui doit être menée en parallèle des autres actions pour espérer respecter les engagements précités : hydromorphologie des rivières et trame verte et bleue ;
4. Fédérer les acteurs autour de la politique de l'eau, condition indispensable à la mise en œuvre de tous les objectifs des 3 premiers axes : moyens financiers, gouvernance et communication.

Ce deuxième plan ne pourra réussir que si la même volonté d'action entre tous les acteurs révélée au cours du premier, se poursuit, en sachant que le nombre de signataires a été élargi au cercle industriel (Chambre de Commerce et d'Industrie).

Source : eau.seine-et-marne.fr.

Un troisième **Plan Départemental de l'Eau 2017-2021** (signé le 03 octobre 2017), permettra de poursuivre la coopération entre les acteurs et garantir l'accompagnement des territoires. Les principaux axes d'action de ce document sont les suivants :

1. Accompagner et fédérer les acteurs pour répondre aux enjeux du territoire ;
2. Protéger la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable ;
3. Reconquérir la qualité de la ressource en eau ;
4. Gérer durablement la ressource en eau ;
5. Améliorer et valoriser les milieux aquatiques et humides en lien avec les projets de territoire ;
6. Gérer le risque inondation.

2.6.3. Les eaux souterraines

Les eaux souterraines se trouvent dans les couches géologiques du sous-sol. Alimentées par les infiltrations d'une partie des précipitations, les nappes s'écoulent par les pores ou les fissures des roches et alimentent les rivières ou les sources.

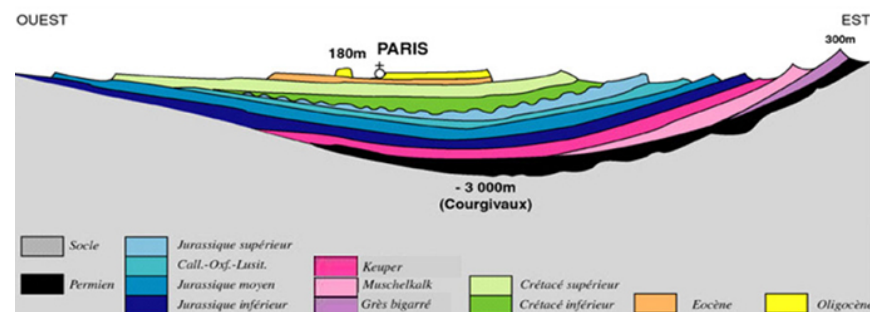
Les principaux aquifères de Seine-et-Marne sont :

1. L'aquifère des alluvions de la Seine, de la Marne et de leurs affluents,
2. L'aquifère multicouche du calcaire de Brie, des sables de Fontainebleau et du calcaire de Beauce (oligocène du schéma de la coupe hydrogéologique du bassin parisien),
3. L'aquifère multicouche du calcaire de Champigny (éocène supérieur du schéma de la coupe hydrogéologique du bassin parisien),
4. L'aquifère multicouche du Lutétien Yprésien (éocène moyen et inférieur du schéma de la coupe hydrogéologique du bassin parisien),
5. L'aquifère de la craie du Sénonien (crétacé supérieur du schéma de la coupe hydrogéologique du bassin parisien),
6. L'aquifère multicouche de l'Albien (crétacé inférieur du schéma de la coupe hydrogéologique du bassin parisien).

La qualité des eaux souterraines dépend non seulement de la nature de la roche réservoir, mais surtout de l'impact des activités humaines. La qualité d'une nappe peut être dégradée par des pollutions de diverses origines : urbaine, agricole ou industrielle, ainsi que par la réalisation de travaux dans le sous-sol.

Figure ci-dessous : Coupe géologique du bassin de Paris (Source : BRGM).

Figure ci-contre : Masses d'eau souterraines en Seine-et-Marne (Source : site 77).



Les alluvions de la Bassée

L'eau présente dans le sous-sol du territoire de la commune appartient aux alluvions de la Bassée.

La piézométrie de cette nappe est fortement influencée par la craie. La nappe est alimentée par les coteaux crayeux. Les pluies ont une forte incidence sur elle.

La tendance générale de la nappe est stable.

De par son caractère alluvial, les niveaux piézométriques d'étiage sont peu différents de ceux de la Seine.

Source : BRGM.



Carte ci-contre : les alluvions de la Bassée
(source : <http://sigessn.brgm.fr>).

La nappe du bassin de l'Yonne

La nappe du bassin de l'Yonne possède deux niveaux aquifères dépendants :

- un des niveaux est composé de craie. Dans sa partie altérée, celle-ci est aquifère. Le toit de ce niveau est composé d'alluvions. Ce niveau est doublement perméable. Il joue d'une part un rôle capacitif de par sa matrice. D'autre part, il joue un rôle transmissif de par sa fracture.
- le deuxième niveau aquifère de la nappe du bassin de l'Yonne est composé d'alluvions. Ceux-ci jouent le rôle de drain et de filtre pour le niveau aquifère composé de craie. L'épaisseur des alluvions varie selon la topographie du substrat et selon leur degré d'érosion. Le substratum est constitué quant à lui par de la craie à la fois non altérée et plus compacte.

Comme précisé précédemment, la nappe est libre. Son coefficient d'emmagasinement est de 4%. Lorsque les alluvions modernes sont plus argileuses, cette nappe peut devenir semi-capacitive sous cette couverture.

La transmissivité moyenne de l'aquifère est de l'ordre de $10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$. La perméabilité est comprise quant à elle entre 2,5 et $8,5 \cdot 10^{-3} \text{ m/s}$.

Source : Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de granulats alluvionnaires sur la commune de Barbey, Lieu-dit « Le Carreau Franc », Géogram, 2005.

*

*

*

Définitions :

- Un **paramètre hydrodynamique** est un paramètre physique définissant quantitativement le comportement d'un milieu ou d'un corps conducteur vis-à-vis d'un fluide. Les principaux paramètres régissant l'écoulement des eaux souterraines sont la transmissivité, la perméabilité, le coefficient d'emménagement et la porosité efficace. Certains paramètres sont indispensables pour connaître les débits exploitables par un forage. Ils peuvent être déterminés au laboratoire ou sur le terrain, notamment lors de test de pompages dans un puits.
- La **porosité totale** est la propriété d'un corps ou d'un milieu de comporter des vides interconnectés ou non. La porosité totale représente l'ensemble des vides présents dans une roche. Elle s'exprime par le rapport du volume des vides au volume total du milieu (ex : 0,3 ou 30%).
- La **porosité efficace** est le rapport du volume d'eau gravitaire qu'un milieu poreux peut contenir en état de saturation puis libérer sous l'effet d'un drainage complet, à son volume total.
- La **perméabilité** est l'aptitude d'un milieu à se laisser traverser par un fluide (liquide ou gaz).
- Le **coefficient de perméabilité de Darcy** est le paramètre mesurant la perméabilité d'un corps (roche, matériau) assimilé à un milieu continu et isotrope vis-à-vis d'un fluide homogène déterminé, de densité et viscosité cinématique constantes, notamment de l'eau. Il exprime le volume de fluide qui traverse, en une unité de temps, sous l'effet d'une unité de gradient hydraulique, une unité de surface orthogonale à la direction du flux dans des conditions de validité de la loi de Darcy. Il s'agit de la constante de proportionnalité k liant la vitesse de filtration au gradient hydraulique dans la loi de Darcy.
- La **transmissivité** est un paramètre régissant le débit d'eau qui s'écoule par unité de largeur de la zone saturée d'un aquifère continu (mesurée selon une direction orthogonale à celle de l'écoulement) et par unité de gradient hydraulique. Il résulte du produit du coefficient de perméabilité (de Darcy) k par la puissance b , en milieu isotrope, ou produit de la composante du tenseur de perméabilité parallèle à la direction d'écoulement par la puissance aquifère. La productivité d'un captage dans un aquifère, soit le débit que peut capter un forage, est fonction de son coefficient de perméabilité (k en m/s) et de son épaisseur mouillée (e). Ce paramètre est appelé transmissivité (T en m²/s). La transmissivité d'un aquifère représente la capacité d'un aquifère à mobiliser l'eau qu'il contient.
- Le **coefficient d'emménagement** est le rapport du volume d'eau libérée (ou emmagasinée) par unité de surface d'un aquifère pour une perte (ou un gain) de charge hydraulique donnée, c'est-à-dire une baisse (ou une hausse) de pression, sans référence au temps. Le coefficient d'emménagement (S) représente la quantité d'eau libérée sous une variation unitaire de la charge hydraulique, c'est-à-dire sous l'effet d'une baisse du niveau d'eau. Il conditionne l'emménagement de l'eau souterraine mobile dans les vides du réservoir. Il est utilisé pour caractériser plus précisément le volume d'eau exploitable par un forage et se détermine lors de pompages d'essai.
- Le **débit spécifique** est le débit pompé dans un puits rapporté à la hauteur de rabattement dans le puits, dans des conditions définies. Le débit spécifique, c'est-à-dire le débit pompé par mètre de rabattement, n'est pas un paramètre hydrodynamique à proprement parler mais il permet d'approcher les débits que l'on peut attendre de l'aquifère considéré. Il varie en fonction de la transmissivité de l'aquifère.

Source : <http://sigessn.brgm.fr>

2.7. Les modalités d'occupation du sol

La superficie de Barbey est de **432 ha**. L'occupation du sol actuelle est pour l'essentiel composée d'**espaces agricoles (225 ha)**, représentant 52 % de l'ensemble du territoire. Les **espaces forestiers (45 ha)** constituent environ 10 %, les **espaces construits artificialisés (26 ha)** représentent environ 6 % de l'espace communal et les **espaces ouverts artificialisés (22 ha)** constituent quant à eux 6% de l'espace communal.

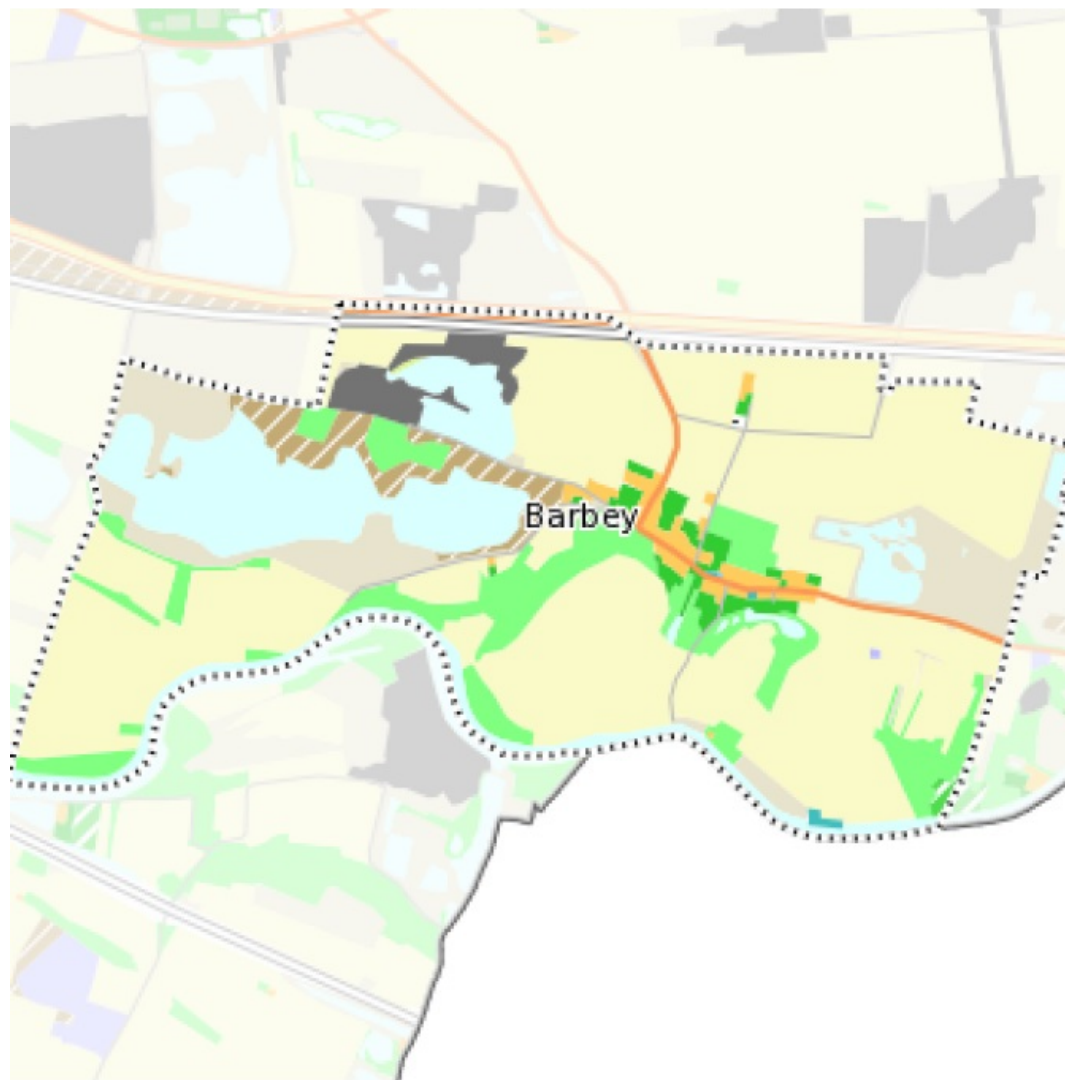
Dans la commune, les **variations de l'occupation du sol entre 2008 et 2012 ont été limitées**.

Elles se résument, principalement, aux évènements suivants :

- environ 4 ha supplémentaires d'espaces forestiers ou boisés
- environ 2,5 ha supplémentaires d'espaces en eau
- environ 0,5 ha supplémentaires de carrières
- la disparition d'environ 3,5 ha de « milieux semi-naturels »
- la disparition d'environ 3,6 ha d'espaces agricoles.

Aucune nouvelle surface dédiée à l'habitat n'a été urbanisée.

Source : Modes d'Occupation des Sols 2012 – IAURIF

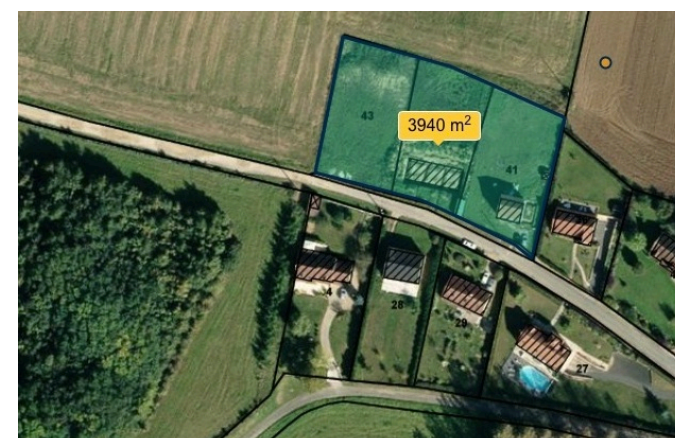


L'occupation des sols détaillée en 2012 de la commune de Barbey. La légende est reprise dans le tableau à la page suivante (source : MOS 2012 à 24 postes - IAURIF).

Tableau : Evolution de l'occupation des sols en hectares entre 2012 et 2008. (Source Modes d'Occupation des Sols détaillés - MOS 2008-2012 - IAURIF).

Occupation du sol en hectares		Surface 2008	Disparition	Apparition	Surface 2012	Bilan	2008-2012 : principales mutations
1	Forêts	40,90	0,00	4,03	44,92	4,03	Forêts +4.03 ha Grandes cultures -3.76 ha
2	Milieux semi-naturels	46,08	-4,03	0,48	42,54	-3,54	
3	Grandes cultures	228,51	-3,76	0,00	224,75	-3,76	
4	Autres cultures	0,00	0,00	0,22	0,22	0,22	
5	Eau	67,36	-3,98	6,51	69,90	2,53	
Espaces agricoles, forestiers et naturels		382,86	-4,96	4,43	382,33	-0,53	
6	Espaces verts urbains	7,28	0,00	0,00	7,28	0,00	
7	Espaces ouverts à vocation de sport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
8	Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs	0,87	0,00	0,00	0,87	0,00	
9	Cimetières	0,23	0,00	0,00	0,23	0,00	
10	Autres espaces ouverts	13,66	0,00	0,00	13,66	0,00	
Espaces ouverts artificialisés		22,03	0,00	0,00	22,03	0,00	
11	Habitat individuel	9,07	0,00	0,00	9,07	0,00	
12	Habitat collectif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Habitat autre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
14	Activités économiques et industrielles	0,11	0,00	0,00	0,11	0,00	
15	Entrepôts logistiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Commerces	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
17	Bureaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Sport (construit)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
19	Equipements d'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Equipements de santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Equipements culturels, touristiques et de loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Autres équipements	0,70	0,00	0,00	0,70	0,00	
23	Transports	7,60	0,00	0,00	7,60	0,00	
24	Carrières, décharges et chantiers	8,31	-4,43	4,96	8,85	0,53	
Espaces construits artificialisés		25,79	-4,43	4,96	26,32	0,53	
Total		430,68	-9,39	9,39	430,68	0	

La seule consommation d'espaces par l'urbanisation est représentée par une extension constatée rue de Montereau, pour 0,39 hectare, entre 2013 et 2018. Soit la consommation d'espaces enregistrée au total pour la période 2008 – 2018.



2.8. Le site construit

A l'origine, le village de Barbey s'est implanté le long des voies de communication (rue de Montereau, rue Grande,...), au sud de l'A5.

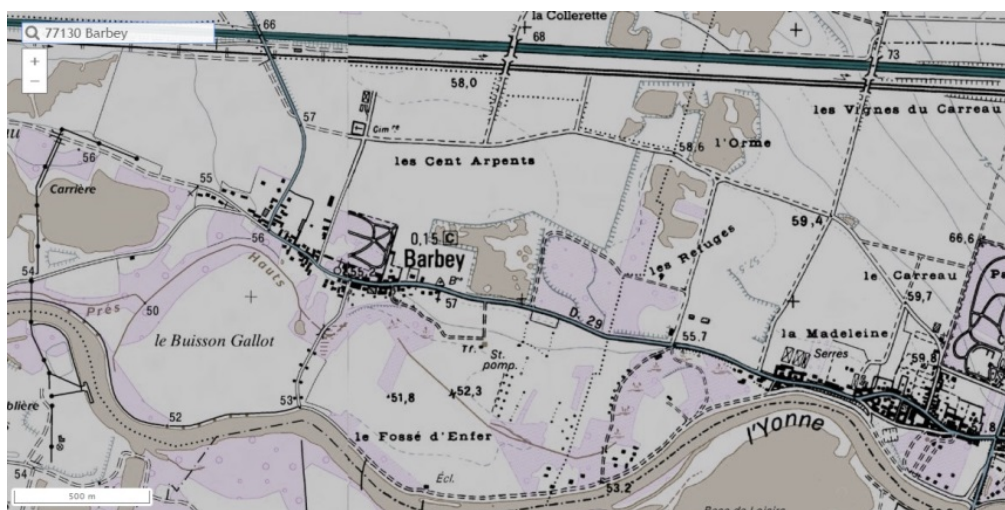
La forme urbaine du bourg est assez étendue, et il n'est pas possible de constater la présence d'un véritable centre. L'église et la Mairie sont localisées dans la rue Grande.

Au cours des années, le tissu bâti a subi une densification et une urbanisation le long des voies, permettant de renforcer la structure du village.

*Ci-contre : Photo aérienne récente de la Commune
(Source : Géoportail).*



*Ci-dessous : Carte de 1949 (source :
remonterletemps.ign.fr) et cadastre Napoléonien du village
de Barbey.*



2.8.1. Les évolutions de l'occupation du sol

Le village de Barbey

Tout au long des 30 dernières années, on constate dans le village de Barbey une **faible expansion des surfaces urbanisées, au détriment des espaces agricoles**.

On remarque toutefois la réalisation de quelques maisons individuelles, notamment à l'Ouest du village.

Il est à noter que la plupart de ces opérations ont eu lieu aux extrémités du périmètre construit et ont quelque peu contribué à étaler la forme du village.

Ainsi, **un potentiel de densification du village est constaté**, notamment si l'on considère les possibilités de reconversion de certains bâtiments (fermes).

On constate aussi l'apparition d'une zone forestière et de deux surfaces en eau à l'Ouest du village.

Source : IAU-IDF

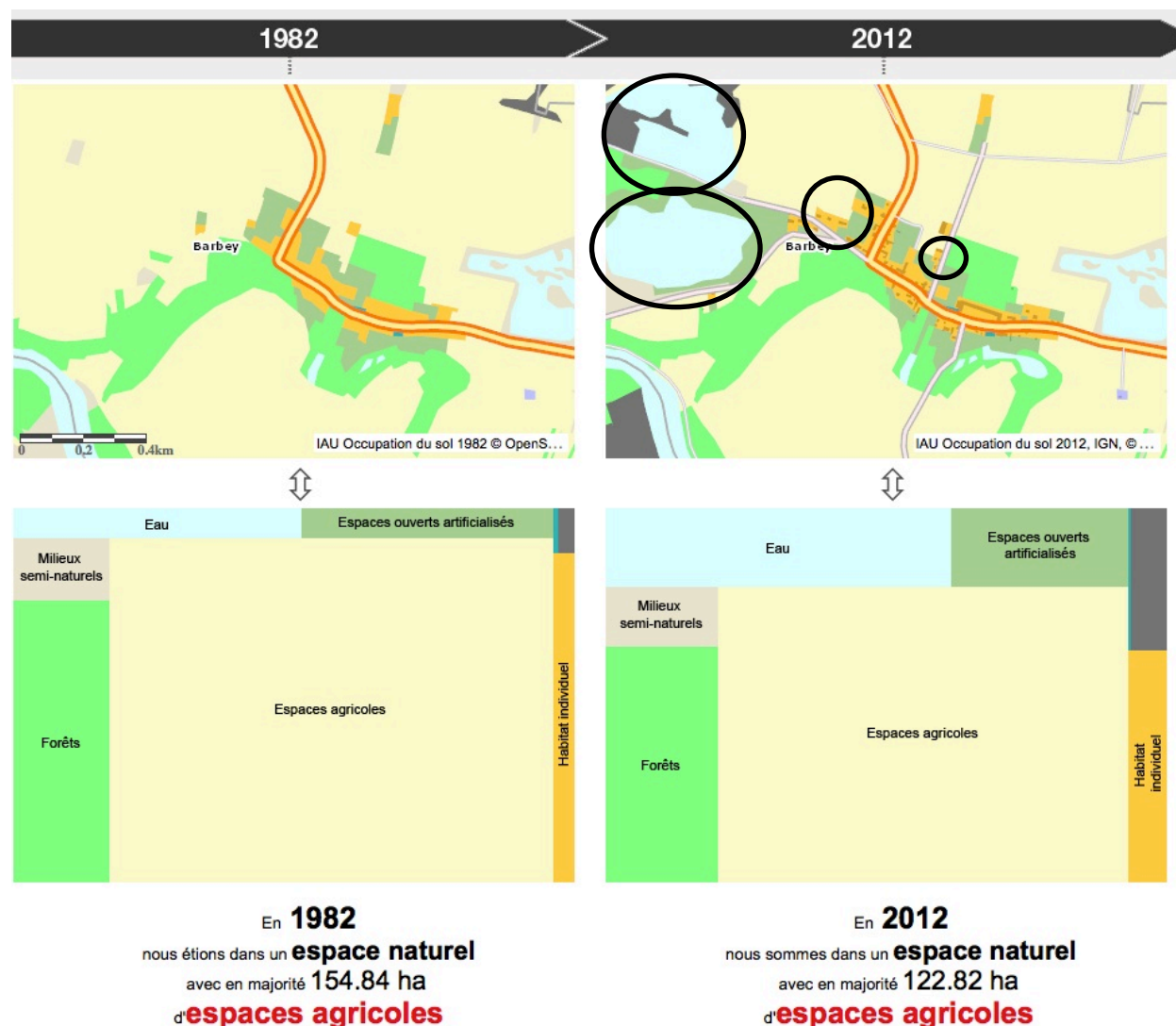


Figure ci-contre : Evolution du MOS au cours des derniers 30 ans dans le secteur environnant le village de Barbey (Source : Evolumap'MOS, IAU-IdF).

2.9. La sensibilité des milieux naturels

2.9.1. Les mesures de protections des milieux naturels

Le territoire de la commune est concerné par plusieurs sites naturels protégés :

- le site Natura 2000 directive Oiseaux « Bassée et plaines adjacentes »
- la ZNIEFF de type I « Plans d'eau du chemin de Montereau » et la ZNIEFF de type I « Plan d'eau de l'Orme »
- la ZNIEFF de type II « Basse vallée de l'Yonne ».

Carte ci-contre : la zone Natura 2000, issue de la directive Oiseaux, à Barbey
(Source : Géoportail).



2.9.1. La zone Natura 2000

Source : La rédaction de ce chapitre est issue de l'exploitation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » et de données de l'INPN.

D'une portée européenne, **Natura 2000 est un réseau de sites naturels protégés** qui assure la préservation de la biodiversité ainsi que celle des zones naturelles fonctionnelles.

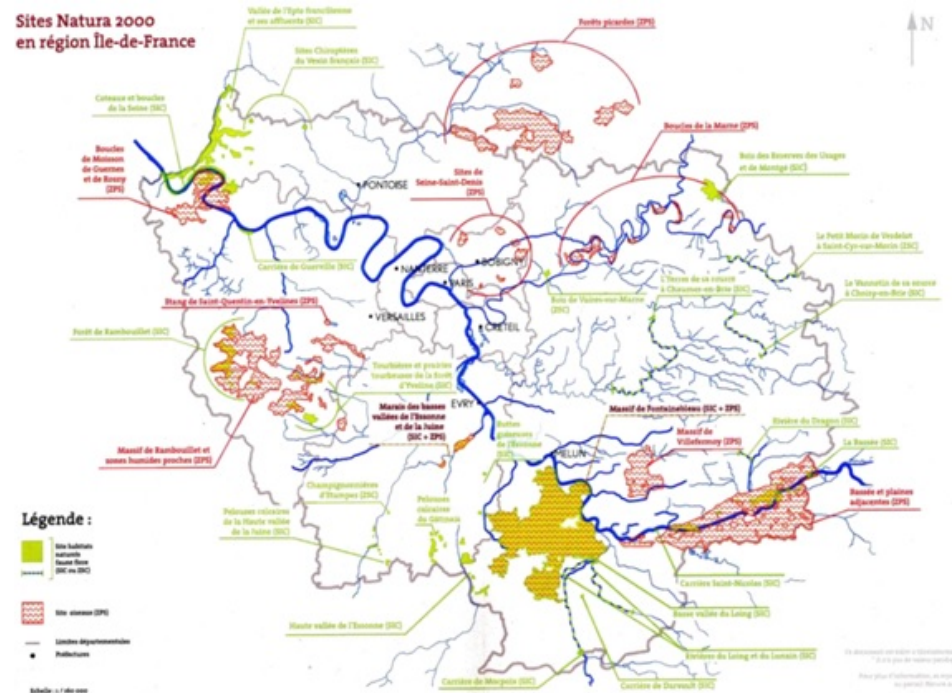
Il fut initié par la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979. Elle a pour objectif « la conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres auquel le traité est applicable. Elle a pour objet la protection, la gestion et la régulation de ces espèces et en réglemente l'exploitation. »

La proposition de désignation d'un espace en site Natura 2000 témoigne de la qualité d'un territoire, résultat des activités en cours et de la bonne gestion qui y est menée.

Dans la commune de Barbey un secteur est intégré, depuis 2006, au réseau Natura 2000 : il s'agit de **Zone de Protection Spéciale « Bassée et plaines adjacentes »**, qui s'étend sur 39 communes et a une superficie de 27 643 ha.

Le site englobe la majeure partie de l'écosystème de la Bassée (vaste plaine alluviale de la Seine en forme de fuseau, localisée entre Nogent-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne) dans sa partie Seine-et-Marnaise. Il comprend également les vastes plaines agricoles situées au Nord et au Sud de la vallée.

Le PLU doit contenir une évaluation des incidences sur l'environnement, dans le cas où un site Natura 2000 est inclus, tout ou partie, dans la commune.



Réseau Natura 2000 en Île de France (Source : DRIEE Île de France, mai 2010).

	Nombre de sites (2011)	Surface (ha)	% du territoire concerné
Europe	27 000	96 millions ha	18 %
France	1 753	9,9 millions ha	12,6 %
Ile-de-France	35	98 427 ha	8 %
Seine-et-Marne	18	65 065 ha	11 %
Barbey	1	398,4 ha	91,7 %

Ci-dessus : Résumé des sites Natura 2000 à différentes échelles. (Source : DOCOB du site Natura 2000).

Description générale du site

La Bassée est une vaste plaine alluviale de la Seine bordée par un coteau marqué au Nord et par un plateau agricole au Sud. Elle abrite une importante diversité de milieux qui conditionnent la **présence d'une avifaune très riche**.

La forêt alluviale, la seule de cette importance en Ile-de-France, est un ensemble relictuel de prairies humides qui sont des milieux remarquables. Le site est doté d'un réseau de noues et de milieux palustres d'un grand intérêt écologique.

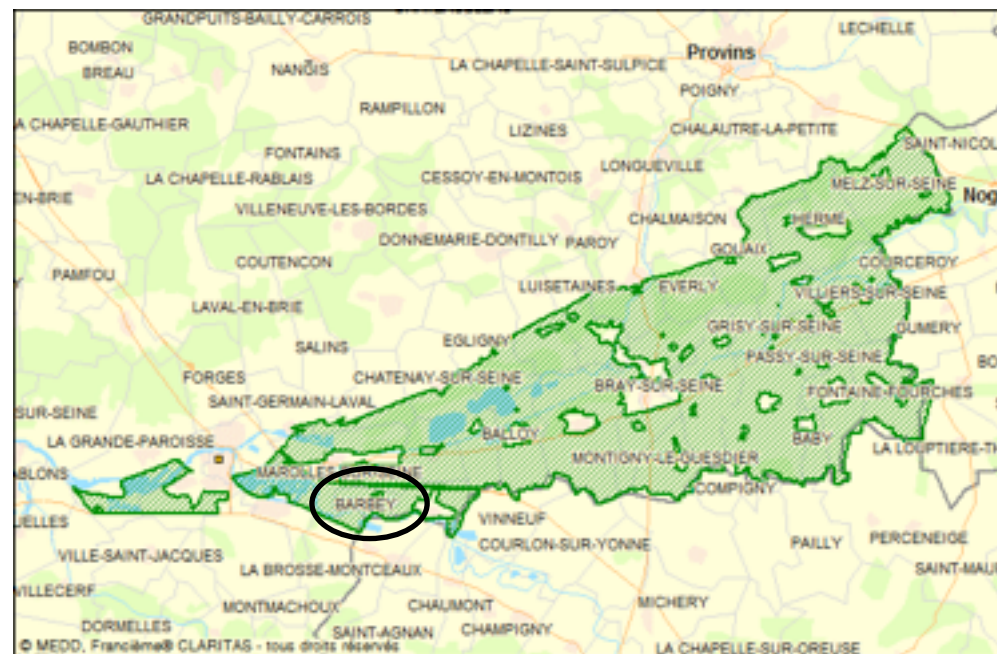
Les plans d'eau liés à l'exploitation des granulats alluvionnaires possèdent un intérêt ornithologique très important, notamment ceux qui ont bénéficié d'une remise en état à vocation écologique.

Les boisements tels que ceux de la forêt de Sourdun permettent à des espèces telles que les Pics mars et noirs, ou l'Autour des Palombes de se reproduire.

Enfin, les zones agricoles adjacentes à la vallée abritent la reproduction des trois espèces de Busard ouest-européennes, de l'Oedicnème criard et jusqu'au début des années 1990 de l'Outarde canepetière.

Le site comprend de nombreux habitats répartis selon les classes décrites dans le tableau ci-contre.

Figure ci-contre : périmètre du site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes » (source : www.fdc77.fr).



Classes d'habitats	Couverture
Forêts mixtes	20%
Eaux douces intérieures (stagnantes et courantes)	20%
Forêts caducifoliées	20%
Cultures céréalières extensives	20%
Forêts artificielles en monoculture	10%
Autres terres	5%
Zones de plantation d'arbres	2%
Prairies semi-naturelles humides et mésophiles améliorées	1%
Marais, Bas-marais et Tourbières	1%
Pelouses sèches, Steppes	1%

Source : DOCOB du site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes ».

Qualité et importance du site

La désignation de cette zone de protection spéciale repose sur la présence d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire et de migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, dont la liste figure sur le Formulaire Standard de Données (FSD) transmis à la Commission Européenne.

En complément figurent également, sur le FSD, 22 espèces migratrices dont la venue est régulière sur le site, mais non listée à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Il s'agit notamment d'espèces d'oiseaux d'eau et de rapaces.

21 espèces d'intérêt communautaire répertoriées dans le FSD			
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Mouette mélanocéphale	<i>Ichtyaetus melanocephalus</i>
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>		

Tableau 1. Liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site Natura 2000 (source : DOCOB).

Vulnérabilité

La richesse ornithologique de la Bassée est menacée par divers paramètres :

- Diminution des surfaces inondables par régularisation du débit de la Seine ;
- Régression des prairies naturelles ;
- Utilisation ludique des plans d'eau ;
- Augmentation des surfaces irriguées ;
- Pression de l'urbanisation et des infrastructures notamment à l'Ouest du site.



Milan noir, Busard Saint-Martin et Pie-grièche écorcheur (oiseaux.net)

Les espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site Natura 2000

Espèces de l'annexe 1	Statut actuel	Evolution potentielle
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>)	Espèce observée en passage	
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>)	Espèce observée en passage	
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)	Espèce observée en passage	
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avocetta</i>)	Espèce observée en passage	
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>)	Espèce observée en passage avec des stationnements sur les prairies humides	Espèce pouvant devenir plus régulière en stationnement à la faveur de prairies humides
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	Espèce observée régulièrement en hiver	Peut devenir hivernant régulier et nicheur (cas en Bassée auboise)
Fuligule nyroca (<i>Aythya nyroca</i>)	Espèce observée occasionnellement en passage	Hivernant occasionnel
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>)	Connaissance des passages	Reproduction potentielle : nicheuse dans la partie auboise de la Bassée
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	Connaissance des passages	Nicheuse dans des boisements humides de régions limitrophes
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>)	Connaissance des quelques mentions	Pourrait nicher : cas soupçonné
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>)	Connaissance des effectifs en passage et en hivernage et des zones de stationnements	Nicheuse probable
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>)	Connaissance des effectifs en hivernage	Hivernante régulière
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>)	Connaissance des passages et stationnements	
Plongeon imbrin (<i>Gavia immer</i>)	Bonne connaissance des lieux d'hivernage	Hivernant ponctuel
Harle piette (<i>Mergellus albellus</i>)	Bonne connaissance des lieux d'hivernage	Hivernant régulier
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>)	Bonne connaissance des lieux de nidification	Nicheuse ponctuelle

Tableau : Liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du site Natura 2000 (source : DOCOB).

Images ci-dessous : Faucon crécerelle, Grèbe huppé, Grand cormoran, Petit gravelot (oiseaux.net)



Les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site

Niveau d'enjeu de conservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire de la Bassée

	Fort	Moyen	Faible	A préciser
Grands types de milieux	Cultures			
	Espèces (ZPS) Oedicnème criard (A 133), Busard cendré (A084), Busard Saint-Martin (A082)	-	-	-
	Boisements	Espèces (ZPS) Milan noir (nidification) (A073)	Espèces (ZPS) Pic noir (A236), Pic mar (A238), Bondrée apivore (nidification) (A072)	Espèces (SIC) Murin à oreilles échancrées (1321), Grand rhinolophe (1304)
	Habitats (SIC) Aulnaies-Frênaies (91E0*), Saulaies arborescentes à Saule blanc (91E0*-1), Chênaies-Frênaies (91F0)	Espèces (SIC) Murin de Bechstein (1323), Grand murin (1324)	Espèces (SIC) Lucane cerf-volant (1083)	
Grands types de milieux	Plans d'eau, cours d'eau et zones humides (marais, ripisylves...)	Espèces (ZPS) Mouette mélanocéphale (A176), Aigrette garzette (A026), Bihoreau gris (A023), Sterne pierregarin (A193), Cigogne blanche (alimentation) (A031), Gorgebleue à miroir (A272), Milan noir (territoire de chasse) (A073), nombreuses espèces migratrices	Espèces (ZPS) Martin-pêcheur d'Europe (A229), Echasse blanche (A131)	
	Espèces (SIC) Planorbe naine (4056), Lamproie de Planer (1096), Loche de rivière (1149), Cuivré des marais (1060), Vertigo de Des Moulins (1016)	Espèces (SIC) Cordulie à corps fin (1041)	Espèces (SIC) Bouvière (1134), Chabot (1163), Ecaille chinée (1075)	
	Habitats (SIC) Prairie humide à Molinie (6410)	Habitats (SIC) Eaux stagnantes et végétations aquatiques associées (3150)	Habitats (SIC) Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (3140), Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (6430)	
	Habitats ouverts non cultivés (pelouses, prairies mésophiles...)	Espèces (ZPS) Pie-grièche écorcheur (A338)	Espèces (ZPS) Bondrée apivore (territoire de chasse) (A072)	Espèces (SIC) Murin à oreilles échancrées(1321) et Grand rhinolophe (1304) (terrains de chasse)
	Habitats (SIC) Pelouse sèche sur calcaire (6210), Pelouse maigre de fauche de basse altitude (6510)	Espèces (SIC) Grand murin (terrains de chasse) (1324)	Espèces (SIC) Ecaille chinée (1075)	

Tableau : Synthèse des enjeux de conservation des espèces et habitats naturels d'intérêt européen par grands types de milieux (synthèses sur les deux sites Natura 2000 de la Bassée). Source : DOCOB du site Natura 2000.

Hiérarchisation des enjeux communautaires

Il s'agit d'examiner ici les enjeux de conservation des espèces d'oiseau d'intérêt communautaire vis-à-vis :

- du type de milieu auxquels ils sont attachés et des menaces qui pèsent sur ces milieux ;
- de l'importance de la commune de la Grande-Paroisse et de ses sites d'accueil d'espèces d'intérêt communautaire par rapport à l'ensemble de la Bassée et au niveau régional.

Le DOCOB du site ZPS FR1112002 a identifié les principaux sites accueillant les espèces d'intérêt communautaires nicheuses ou avec des effectifs hivernants non négligeables au cours des dix dernières années, afin de synthétiser les enjeux liés aux milieux les accueillant.

Enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire au sein de la ZPS

Le tableau qui suit est issu du DOCOB du site ZPS FR1112002. Différents critères sont utilisés pour hiérarchiser les enjeux :

- Le statut de conservation de l'espèce (lorsqu'il est établi) à l'échelle du site.
- L'importance de la ZPS pour cette espèce, à une échelle plus large (régionale voire nationale).
- L'étendue de la population sur le site Natura 2000.
- Les menaces pesant sur l'espèce sur le site.
- La faisabilité de la mise en œuvre de mesures de conservation ou de restauration pour l'espèce au vu du contexte socio-économique.

La combinaison de l'ensemble des critères permet de définir les niveaux d'enjeux de conservation au sein de la ZPS qui varient de faible à fort. La détermination d'un enjeu fort pour une espèce d'intérêt communautaire souligne l'importance et l'urgence de prendre des mesures pour assurer leur conservation.

Remarque : Ce tableau regroupe uniquement les espèces nicheuses sur le territoire de la ZPS. Les enjeux de conservation au sein de la ZPS pour les espèces non nicheuses (en étape migratoire ou en hivernage) n'ont pas été déterminés dans le DOCOB. Leurs statuts de conservation au sein de la ZPS et la dynamique de population sur la ZPS sont inconnus.

D'après le DOCOB, les principales espèces présentes à Barbey sont les suivantes :

- | | |
|--|--|
| - Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>), | - Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), |
| - Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>), | - Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>), |
| - Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>), | - Milan noir (<i>Milvus migrans</i>), |
| - Mouette mélanocéphale (<i>Ichthyophaga melanocephala</i>), | - Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>), |
| - Pie-grièche Ecorcheur (<i>Lanius collurio</i>), | - Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>). |

Statut de conservation des espèces

La Liste rouge de l'UICN (Union nationale pour la conservation de la nature) constitue l'évaluation mondiale la plus complète du risque d'extinction des espèces ou sous-espèces végétales et animales. Pour cela, elle s'appuie sur une série de critères précis sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles. Ses objectifs sont d'identifier les priorités de conservation, d'orienter les décisions des politiques publiques en faveur de la biodiversité et de mobiliser l'attention du public sur l'importance et les enjeux des problèmes de conservation actuels.

Une liste rouge des espèces menacées en France a également été établie. Le projet s'organise en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, etc) et géographiques (métropole, Réunion, Guadeloupe, etc), avec l'ambition de traiter l'ensemble des espèces présentes dans le territoire national.

Le statut de conservation des espèces au niveau national correspond au statut déterminé par l'UICN pour la liste rouge :

- Espèces éteintes : EX : Eteinte - EW : Eteinte à l'état sauvage -
RE : Eteinte au niveau régional (ici : France ou collectivité d'Outre-Mer)
- Espèces menacées de disparition : CR : En danger critique d'extinction - EN : En danger - VU : Vulnérable
- Autres catégories :
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)
DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente ou présente en métropole de manière occasionnelle ou marginale)
NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)



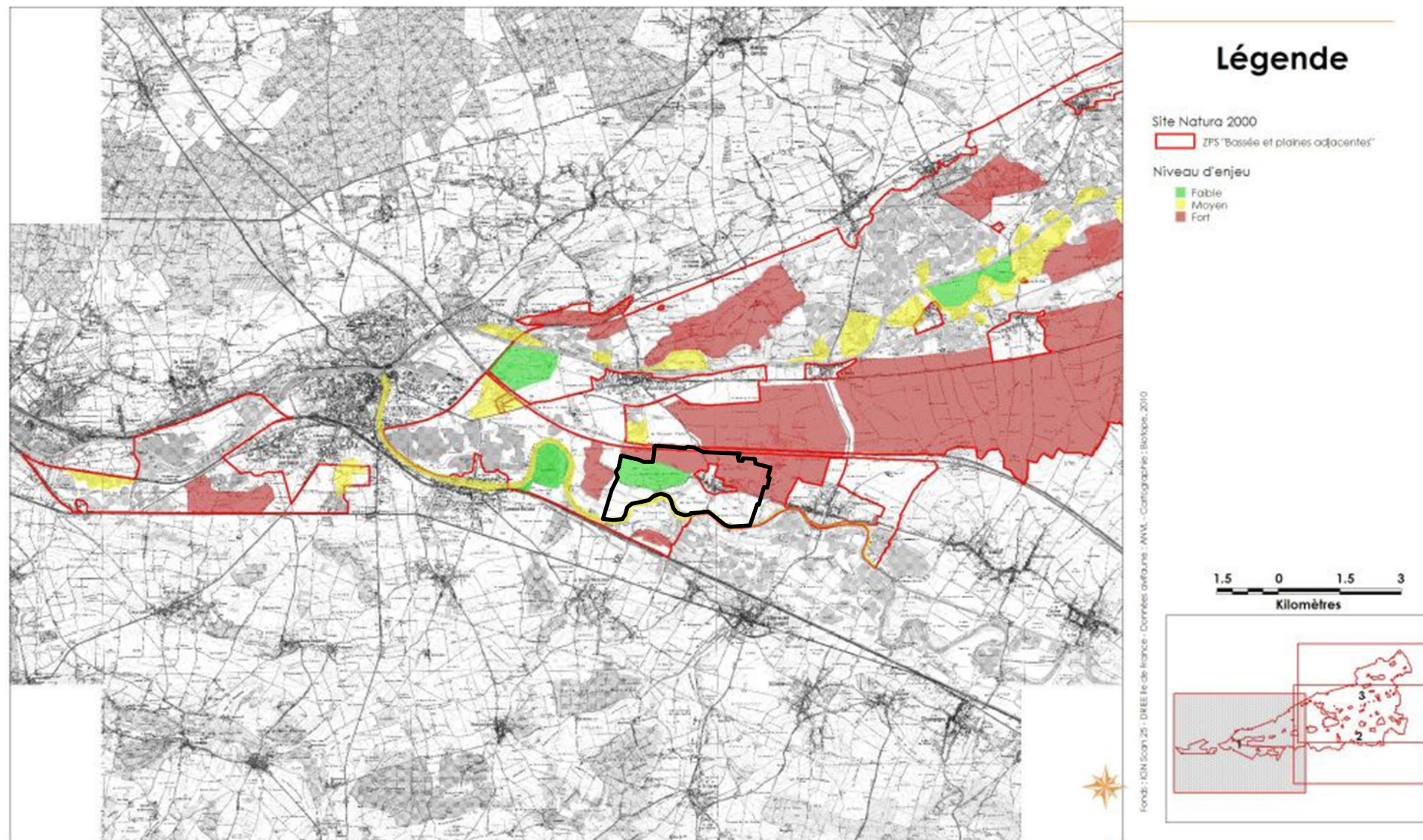
Etat de conservation des espèces

L'état de conservation correspond à l'état de conservation de l'espèce établi à l'échelle européenne par Birdlife. L'annexe 4 présente une fiche par espèce indiquant :

- Le nom de l'espèce ;
- Les statuts de protection et de rareté de l'espèce ;
- Sa répartition géographique ;
- Des précisions sur les populations à l'échelle du site ;
- La localisation des observations de l'espèce et/ou de son habitat ;
- Les principes de gestion conservatoire préliminaires aux objectifs.
- Le code Natura 2000 ;
- Une description de l'espèce ;
- Des éléments sur son écologie ;
- L'état de conservation de l'habitat d'espèce sur le site ;
- Les menaces pesant sur l'espèce ;

Dans la commune de Barbey on constate des secteurs à enjeux « faibles » (les plans d'eau à l'ouest de la commune), à enjeux « moyens » (les abords de l'Yonne) et à enjeux « forts » (le plateau compris entre la RD 29 et l'A5).

Carte : les niveaux d'enjeu au sein de la Zone de Protection Spéciale. Source : DOCOB du site Natura 2000.



Seules les informations relatives aux espèces répertoriées à Barbey sont reportées dans le tableau suivant :

Espèce d'intérêt européen	Stade du cycle de vie sur la ZPS	Habitats de l'espèce et état de conservation	Menaces générales pesant sur l'espèce	Statut de conservation sur le site	Statut de l'espèce à l'échelle nationale et régionale et importance de la ZPS	Etat de conservation à l'échelle de l'UE (Birdlife, 2004)	Dynamique de la population sur la ZPS	Modalités de gestion conservatoire	Valeur écologique et niveau d'enjeu
<i>Alcedo atthis</i> Martin-pêcheur d'Europe A229	Nicheur régulier et hivernant	Berges de la Seine et de l'Yonne, certains plans d'eau de sablières. Habitat dégradé	Artificialisation des berges Pollution des milieux aquatiques	Défavorable	Non menacé en France Nicheur assez rare en Ile-de-France, mais relativement bien réparti sur le territoire régional. Importance de la ZPS non définie	Défavorable	Inconnue	Entretien et restauration des zones humides	Faible
<i>Burhinus oedicephalus</i> Oedicnème criard A133	Nicheur régulier	Grandes cultures dans la partie Sud de la ZPS, mais également secteurs ouverts dans la vallée de la Seine. Habitat dégradé	Disparition des landes et friches sèches Destruction des nichées (interventions sur les cultures, irrigation)	Défavorable inadéquat	Quasi menacé en France Nicheur rare en Ile de France. Quelques noyaux de population répartis sur le territoire régional	Inconnue	Défavorable	Entretien des milieux ouverts favorables à l'espèce. Adaptation des pratiques agricoles sur les territoires de nidification (réduction d'intrants, adaptation des périodes d'intervention, limitation de l'irrigation)	Fort
<i>Circus cyaneus</i> Busard St-Martin A082	Nicheur occasionnel et hivernant	Nidification certaine de l'espèce localisée notamment dans les secteurs de grandes plaines agricoles du Sud de la ZPS. L'installation de l'espèce dans ces milieux de substitution rend souvent précaire la réussite de la nidification Habitat dégradé	Diminution des ressources alimentaires en milieu agricole Destruction des nichées (interventions sur les cultures, irrigation) Perte des habitats d'espèce (espaces prairiaux, friches)	Défavorable inadéquat	Non menacé en France Nicheur très rare en Ile de France, principalement localisé sur les secteurs de grandes plaines céréalières. Au vu de la taille restreinte de la population régionale, la ZPS occupe une place importante dans la conservation de l'espèce en Ile-de-France.	Défavorable	Possible diminution	Entretien et restauration des espaces ouverts (territoires de chasse) Entretien et récréation de prairies Maintien d'une mosaïque de milieux Limitation des dérangements Adaptation des pratiques agricoles sur les territoires de nidification (réduction d'intrants, adaptation des périodes d'intervention, limitation de l'irrigation)	Fort

Espèce d'intérêt européen	Stade du cycle de vie sur la ZPS	Habitats de l'espèce et état de conservation	Menaces générales pesant sur l'espèce	Statut de conservation sur le site	Statut de l'espèce à l'échelle nationale et régionale et importance de la ZPS	Etat de conservation à l'échelle de l'UE (Birdlife, 2004)	Dynamique de la population sur la ZPS	Modalités de gestion conservatoire	Valeur écologique et niveau d'enjeu
Circus pygargus Busard cendré A084	Nicheur occasionnel	Principalement présentes sur les secteurs de grandes cultures du sud du site et à proximité de plans d'eau de carrières réaménagés. L'installation de l'espèce sur ces milieux reste précaire Habitat dégradé	Diminution des ressources alimentaires en milieu agricole. Destruction des nichées (interventions sur les cultures, irrigation) Perte des habitats d'espèce (espaces prairiaux, friches)	Défavorable mauvais	Vulnérable en France Nicheur très rare en Ile de France Espèce en voie de disparition à l'échelle régionale La petite population présente sur le territoire de la ZPS s'avère particulièrement importante au regard de la taille restreinte de la population régionale	Favorable	Quasi disparition de l'espèce en tant que nicheuse	Entretien et restauration des espaces ouverts (territoires de chasse) Entretien et récréation de prairies Maintien d'une mosaïque de milieux Limitation des dérangements Adaptation des pratiques agricoles sur les territoires de nidification (réduction d'intrants, adaptation des périodes d'intervention, limitation de l'irrigation)	Fort
Ichthyaetus melanocephalus Mouette mélanocéphale A176	Nicheur régulier	Nidification concentrée sur d'anciens sites d'extraction de granulats réaménagés. La présence de l'espèce reste néanmoins fortement dépendante de la mise en place de mesure de gestion sur ces îlots (entretien de la végétation notamment). Les secteurs végétalisés ne sont plus utilisés pour la nidification. Habitat fragmenté, fortement dépendant de l'action de l'homme	Végétalisation et boisement des îlots sablo-graveleux Dérangement des sites de nidification (activités nautiques, baignades, pêche...) Compétition avec le Goéland leucophaea Variation brutale des niveaux d'eau	Favorable mais fortement dépendant d'une action humaine	Non menacée en France Nicheur très rare en Ile de France. La Bassée constitue le principal bastion de l'espèce en Ile-de-France.	Favorable	En nette progression sur les 10 dernières années	Maintien et entretien des zones humides Aménagement et entretien d'îlots favorables à la nidification Limitation du dérangement sur les sites de nidification	Moyen
Milvus migrans Milan noir A073	Nicheur régulier	Potentiellement trois sites de nidification sur la ZPS, notamment sur des secteurs de saulaies, au sein de colonies d'ardéides ou de cormorans. Ces sites s'avèrent peu menacés	Dégradation et disparition des zones humides Dérangement en période de Nidification Pollution des milieux aquatiques	Défavorable inadéquat	Non menacée en France Nicheur très rare en Ile de France. La Bassée représente le principal site de nidification pour l'espèce à l'échelle régionale	Favorable	En possible progression	Entretien et création de zones humides Mise en place d'îlots de vieillissement favorables à la nidification Maintien d'une mosaïque de milieux Limiter le dérangement	Moyen

		Habitat fragmenté							
Espèce d'intérêt européen	Stade du cycle de vie sur la ZPS	Habitats de l'espèce et état de conservation	Menaces générales pesant sur l'espèce	Statut de conservation sur le site	Statut de l'espèce à l'échelle nationale et régionale et importance de la ZPS	Etat de conservation à l'échelle de l'UE (Birdlife, 2004)	Dynamique de la population sur la ZPS	Modalités de gestion conservatoire	Valeur écologique et niveau d'enjeu
<i>Ixobrychus minutus</i> Blongios nain A022	Nicheur régulier	Nidification localisée sur un nombre restreint de sites (plans d'eau avec importante ceinture de végétation). Capacités d'accueil relativement réduites par ailleurs (faible représentation des habitats favorable à l'espèce) Habitat fragmenté	Disparition des sites de nidification potentiels (drainage des zones humides, régression des roselières et végétations rivulaires, plantation de peupleraies...) Eutrophisation, pollution Fluctuations irrégulières des niveaux d'eau des sites de nidification Dérangement	Défavorable inadéquat	Quasiment menacé en France Nicheur très rare en Ile de France (population estimée à une quinzaine de couple). La ZPS représente un site important pour l'espèce au vu de la taille restreinte de la population régionale	Défavorable	Effectif très faible et fragile	Maintien et entretien des zones humides (roselières et ripisylves) Aménagement de hauts fonds et recréation de roselières Limitation du dérangement sur les sites de nidification	Fort
<i>Lanius collurio</i> Pie-grièche écorcheur A338	Nicheur régulier	Milieus ouverts et bocagers présentant de secteurs de prairies. L'espèce fréquente notamment les secteurs de prairies relictuels, les abords de carrières réaménagés et les coteaux calcaires (Tréchy). Ces milieux ont tendance à se refermer du fait du manque d'entretien Habitat en régression et dégradé	Disparition des espaces prairiaux Destruction des haies et bosquets Intensification des pratiques agricoles Appauvrissement en gros insectes en lien notamment avec l'usage des produits phytosanitaires	Favorable	Non menacée en France Nicheur rare en Ile-de-France. La ZPS représente un bastion relativement important pour l'espèce	Défavorable	En possible progression	Entretien et restauration de prairies Maintien et réouverture des espaces ouverts en cours de recolonisation ligneuse Recréation et entretien de haies, bosquets... Adaptation des pratiques agricoles (limitation des intrants, adaptation des périodes d'intervention)	Moyen

Espèce d'intérêt européen	Stade du cycle de vie sur la ZPS	Habitats de l'espèce et état de conservation	Menaces générales pesant sur l'espèce	Statut de conservation sur le site	Statut de l'espèce à l'échelle nationale et régionale et importance de la ZPS	Etat de conservation à l'échelle de l'UE (Birdlife, 2004)	Dynamique de la population sur la ZPS	Modalités de gestion conservatoire	Valeur écologique et niveau d'enjeu
Pernis apivorus Bondrée apivore A072	Nicheur régulier	Sites de nidification principalement composés de boisements alluviaux, terrains de chasse en milieu Ouvert Manque d'habitat favorable	Disparition des terrains de chasse (fermeture des milieux) et des ressources alimentaires - (insectes) Perturbation des sites de nidification Perte d'attractivité des boisements (rajeunissement)	Inconnu	Non menacée en France Nicheur assez rare mais bien réparti en Ile de France La population de la ZPS représente une faible part des effectifs régionaux	Favorable	Inconnue	Entretien et recréation de milieux ouverts (prairies, pelouses...) Mise en place d'îlots de vieillissement favorables à la nidification Limitation des dérangements en période de nidification	Faible
Sterna hirundo Sterne pierregarin A193	Nicheur régulier	Nidification concentrée sur d'anciens sites d'extraction de granulats réaménagés (présence d'îlots). La présence de l'espèce reste néanmoins fortement dépendante de la mise en place de mesure de gestion sur ces îlots (entretien de la végétation notamment). Les secteurs végétalisés ne sont plus utilisés pour la nidification. Habitat fragmenté, fortement dépendant de l'action de l'homme	Végétalisation et boisement des îlots sablo-graveleux Dérangement des sites de nidification Compétition avec le Goéland leucophée ou la Mouette mélanocéphale Variation brutale des niveaux d'eau	Favorable mais fortement dépendant d'une action humaine	Non menacée en France Espèce rare et localisée en Ile-de-France La ZPS représente l'un des principaux bastions de population à l'échelle régionale	Favorable	Fluctuant suivant les années	Maintien et entretien des zones humides Aménagement et entretien d'îlots favorables à la nidification Limitation du dérangement sur les sites de nidification	Moyen

Les objectifs de conservation

Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 est à la fois un document de diagnostics et un document d'orientation.

Les objectifs de conservation sur le site sont schématisés dans le tableau ci-contre.

Grand type de milieu	Rappel des principaux enjeux et des habitats et espèces cibles concernés	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
Objectifs spatialisés			
Cultures	Enjeu fort Busards cendrés et Saint-Martin, Oedicnème criard	Objectif n°1 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des espaces agricoles cultivés pour l'avifaune	Maintenir voire développer le maillage en éléments fixes du paysage (haies, bosquets, arbres isolés...) Maintenir voire développer les couverts herbacés (jachères, prairies, bandes enherbées) Adapter les pratiques agricoles en faveur des espèces nicheuses d'intérêt communautaire (périodes d'intervention, limitation des traitements...)
Boisements	Enjeu modéré Milan noir et Bondrée apivore (nidification), Pic mar, Pic noir	Objectif n°2 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des boisements pour l'avifaune	Maintenir des secteurs présentant une quantité raisonnable de bois mort Préserver les sites de nidification des espèces sensibles
Plans d'eau, cours d'eau et zones humides (marais, ripisylves...)	Enjeu fort Blongios nain, Sterne naine, Busard des roseaux, Râle des genêts, Mouette mélanocéphale, Aigrette garzette, Bihoreau gris, Sterne pierregarin, Cigogne blanche (alimentation), Gorgebleue à miroir, Milan noir (territoire de chasse), nombreuses espèces migratrices, Martin-pêcheur d'Europe, Echasse blanche	Objectif n°3 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des milieux aquatiques et humides pour l'avifaune	Favoriser la recréation de prairies inondables Favoriser l'entretien voire la recréation de milieux humides (roselières, haut-fond...) Maintenir voire restaurer le bon fonctionnement hydromorphologique de l'hydrosystème Aménager et entretenir des sites de nidifications pour les colonies de laridés (sternes et mouettes) Assurer la tranquillité des sites de reproduction et de repos Maintenir et entretenir les ripisylves
Habitats ouverts non cultivés (pelouses, prairies mésophiles...)	Enjeu moyen Pie-grièche écorcheur, Bondrée apivore (territoire de chasse)	Objectif n°4 : Maintenir voire améliorer les capacités d'accueil des milieux ouverts non agricoles pour l'avifaune	Maintenir les zones prairiales en adaptant les pratiques en faveur de l'avifaune Maintenir l'équilibre entre zones arbustives et herbacées sur les pelouses
Objectifs transversaux			
Ensemble des milieux	Ensemble des espèces et des habitats d'intérêt communautaire	Objectif n°5 : Améliorer les connaissances scientifiques	Suivre les populations des espèces d'intérêt communautaire Améliorer les connaissances relatives à la faune d'intérêt communautaire
		Objectif n°6 : Intégrer la présence des espèces d'intérêt communautaire dans les politiques d'aménagement et les activités de la Bassée	Garantir la prise en compte et le respect des enjeux écologiques du site Natura 2000 en amont des projets d'aménagements et des activités industrielles (dont les carrières), ainsi que dans leur mise en œuvre
		Objectif n°7 : Favoriser une appropriation locale du site Natura 2000 et de ses enjeux	Sensibiliser la population locale à la démarche Natura 2000 et aux richesses naturelles du site Maîtriser la fréquentation sur les secteurs sensibles
		Objectif n°8 : Assurer la mise en œuvre des actions proposées et l'adhésion à la charte Nature 2000 du site	Mettre en place une structure animatrice locale chargée de mettre en œuvre le DOCOB Assurer la cohérence entre la mise en œuvre des DOCOB des deux sites Natura 2000 de la Bassée

Tableau : Déclinaison des objectifs de développement durable et des objectifs opérationnels (source : DOCOB du site Natura 2000).

Outils de gestion

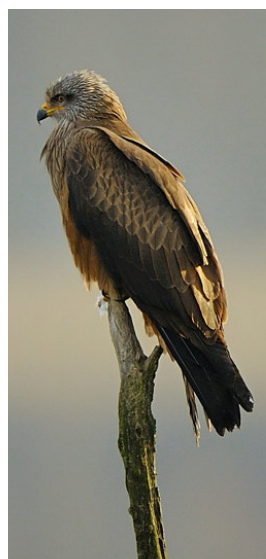
La démarche Natura 2000 privilégie la participation active des acteurs locaux, à travers un dispositif contractuel basé sur le volontariat et décliné selon trois modalités :

- **Les contrats Natura 2000**, établis entre l'Etat et une personne physique ou morale, publique ou privée, propriétaire ou ayant-droit, sur des parcelles forestières ou non agricoles incluses dans le site Natura 2000. Ils correspondent à la mise en œuvre d'actions concrètes, volontaires et rémunérées en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable fixés dans le document d'objectifs.
- **Les Contrats Natura 2000 Agricoles**, basés sur le dispositif des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt), outils contractuels pour les parcelles agricoles déclarées à la PAC via le formulaire S2 jaune et situées dans le site Natura 2000.
- **La Charte Natura 2000**, comprenant des engagements et des recommandations, de l'ordre des bonnes pratiques, ne donnant pas lieu à une rémunération mais ouvrant droit à des exonérations d'une partie des taxes sur le foncier non bâti.

L'ensemble de ces dispositifs est décrit dans le DOCOB du site Natura 2000.

D'autres mesures non contractuelles, bénéficiant d'autres sources de financement, peuvent aussi être menées par les acteurs locaux en matière de communication, de sensibilisation, d'accroissement des connaissances, de suivi et d'animation.

Images ci-dessous : Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pie-grièche écorcheur mâle, Dryocopus Martius et Milvus migrans (oiseaux.net).



2.9.2. L'inventaire national des ZNIEFF

L'inventaire national des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) **liste les milieux naturels d'intérêt et indique la présence d'espèces faunistiques et floristiques rares**. La ZNIEFF est un socle pour la politique de préservation des espaces naturels. Elle joue un rôle d'aide à la décision et permet de concilier l'élaboration d'un projet avec l'existence d'une zone d'intérêt biologique.

On distingue les ZNIEFF de types I et II :

- La **ZNIEFF de type I** est un secteur d'une superficie restreinte. Elle est caractérisée par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel ou régional. Elle abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant.

- La **ZNIEFF de type II** est un grand ensemble naturel (massif forestier, vallée, plateau...) riche et peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes. Elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régionale environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

Source : INPN.

Carte ci-contre en haut de page : ZNIEFF de type I à Barbey (Source : Géoportail).

Carte ci-contre en bas de page : ZNIEFF de type II à Barbey (Source : Géoportail).



La ZNIEFF de type I « Plans d'eau du chemin de Montereau » » (97,16 ha)

- Description du site :

Issus de l'exploitation de granulats, les plans d'eau du chemin de Montereau présentent un intérêt pour l'avifaune. Au sein de la partie nord qui a été la plus récemment exploitée, on y relève de jeunes plans d'eau et la présence de milieux pionniers, de substrats dénudés et caillouteux, attirant l'Oedicnème criard qui se reproduit probablement sur le site. Ce nicheur rare en Ile-de-France relève de l'annexe I de la Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) et justifie la désignation de ce périmètre au sein du site Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes ». La présence de vasières, la quiétude du site, la disponibilité de la ressource alimentaire, en font une halte de choix pour les limicoles. Des inventaires botaniques et entomologiques permettraient de compléter les connaissances naturalistes sur cette zone.

- Habitats et espèces déterminants :

L'habitat déterminant est la végétation de ceinture des bords des eaux.

Les espèces déterminantes sont une espèce d'insecte (*melanargia galathea*) et 3 espèces d'oiseaux (*anas strepera*, *burhinus oedichnemus*, *vanellus vanellus*)

La ZNIEFF de type I « Plan d'eau de l'Orme » » (88,77 ha)

- Description du site :

Ce site est composé d'anciennes carrières non réaménagées servant aujourd'hui de zone de pêche, chasse et de dépôts sauvage de matériaux. On y rencontre une grande diversité d'habitats naturels qui restent bien préservés. Les habitats des zones humides sont liés à d'anciennes carrières alluvionnaires. Les hautes terrasses présentent aujourd'hui des prairies mésophiles non amendées (Code CORINE 38.2). Cet habitat est déterminant de ZNIEFF en région Ile-de-France (d'après CSRPN et DIREN IDF, 2002). Enfin, des boisements et des haies émaillent le paysage et jouent un rôle important dans la fonctionnalité écologique de ce dernier. Aux abords du site, les formations végétales sont beaucoup plus uniformes et les cultures intensives prédominent dans le paysage. Par ailleurs, la qualité des zones de roselières est importante et pourrait être favorable à la nidification d'espèces rares et menacées. Doté d'une richesse remarquable, ce secteur doit faire l'objet d'une attention particulière et mériterait des mesures de gestion et de conservation adéquates.

- Habitats et espèces déterminants :

Les habitats déterminants sont les prairies de fauche de basse altitude et les phragmitales.

Les espèces déterminantes sont 10 espèces d'insectes, 2 espèces de mammifères, 6 espèces d'oiseaux et 2 espèces d'angiospermes. Plus de précisions sont disponibles sur le lien <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/110620003.pdf>.

La ZNIEFF de type II « Basse Vallée de l'Yonne » (1658,38 ha)

- Description du site :

La basse vallée de l'Yonne forme une vaste plaine inondable intégrant le tronçon seine-et-marnais de l'Yonne, jusqu'à sa confluence avec la Seine au niveau de Montereau-Fault-Yonne.

L'intérêt de cet espace réside dans la vaste entité écologique qu'il forme : composé d'une succession de milieux naturels, reliés entre-eux par un réseau de corridors écologiques, cette vallée de l'Yonne accueille une diversité floristique et faunistique remarquable. Elle abrite notamment des zones humides, milieux d'une extrême diversité et productivité biologique, hébergeant de nombreuses espèces spécialisées et parfois exceptionnelles. Outre cette fonctionnalité, ces zones humides jouent un rôle fondamental pour le recueil et l'autoépuration des eaux, la réalimentation des cours d'eau et des nappes phréatiques, ou bien encore la prévention des inondations.

La ZNIEFF intègre de nombreux plans d'eau issus de l'exploitation de granulats, dont certains ont pu bénéficier d'un réaménagement écologique. Situés sur un axe migratoire, ils accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux en période de halte, favorisent leurs hivernation (anatidés), ou encore facilitent la reproduction de certaines espèces d'oiseaux.

Ainsi, un site comme la réserve ornithologique du Carreau Franc accueille annuellement une importante colonie de Mouette rieuse avec quelques Mouettes mélanocéphales, plusieurs couples de Nettes rousses, de Fuligules morillons, ainsi que de nombreux canards hivernants.

- Habitats et espèces déterminants :

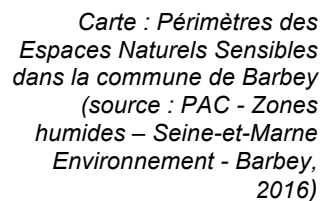
Les espèces déterminantes sont 2 espèces d'amphibiens, 26 espèces d'insectes, 2 espèces de mammifères, 16 espèces d'oiseaux, une espèce de poisson, une espèce de reptile, 7 espèces d'angiospermes et une autre espèce. Plus de précisions sont disponibles sur le lien <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/110620073.pdf>

*

*

*

Ils sont situés le long du cours de l'Yonne ainsi que le long du Ru des Prés Hauts. Des Espaces Naturels Sensibles peuvent être aussi potentiellement localisés autour des plans d'eau de la commune apparus récemment.



2.9.2. Les zones potentiellement humides

Les zones humides ont un rôle important dans la préservation de la ressource en eau. D'un point de vue quantitatif, elles permettent de stocker de grandes quantités d'eau lors des périodes de crues, qui seront par la suite relarguées dans le cours d'eau tout au long de la saison sèche (étiage), permettant de maintenir un débit constant et d'éviter les assecs. D'un point de vue qualitatif, elles sont d'excellents filtres naturels, grâce aux espèces végétales qui s'y développent (roseaux, massettes, joncs...) et dont les capacités d'épuration sont avérées. Enfin, ces espaces naturels sont également d'importants réservoirs de biodiversité : flore caractéristique, oiseaux, amphibiens, libellules...

De par ces fonctions, elles contribuent à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Cependant, mal connues, mal identifiées, elles sont fortement menacées. Leur superficie, et leur qualité ont fortement diminué dans les 30 dernières années. **Elles nécessitent à ce titre la mise en place d'une politique de protection et de restauration ambitieuse.**

Pour faciliter la préservation des zones humides et leur intégration dans les politiques de l'eau, de la biodiversité et de l'aménagement du territoire à l'échelle de l'Ile-de-France, la DRIEE a lancé en 2009 une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région selon les deux familles de critères (relatifs au sol et relatifs à la végétation) mises en avant par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes (voir le tableau ci-dessous) selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse.

Les zones humides recouvrent des milieux très différents : vasières, marais et lagunes littorales, étangs, prés salés, prairies humides, mares, forêts alluviales, tourbières... Ce sont des milieux intermédiaires entre la terre et l'eau avec pour caractéristiques :

- présence d'eau au moins une partie de l'année ;
- présence de sols hydromorphes (saturés en eau) ;
- présence de végétation hygrophile – "qui aime l'eau" – adaptées à la submersion ou aux sols saturés d'eau. ;

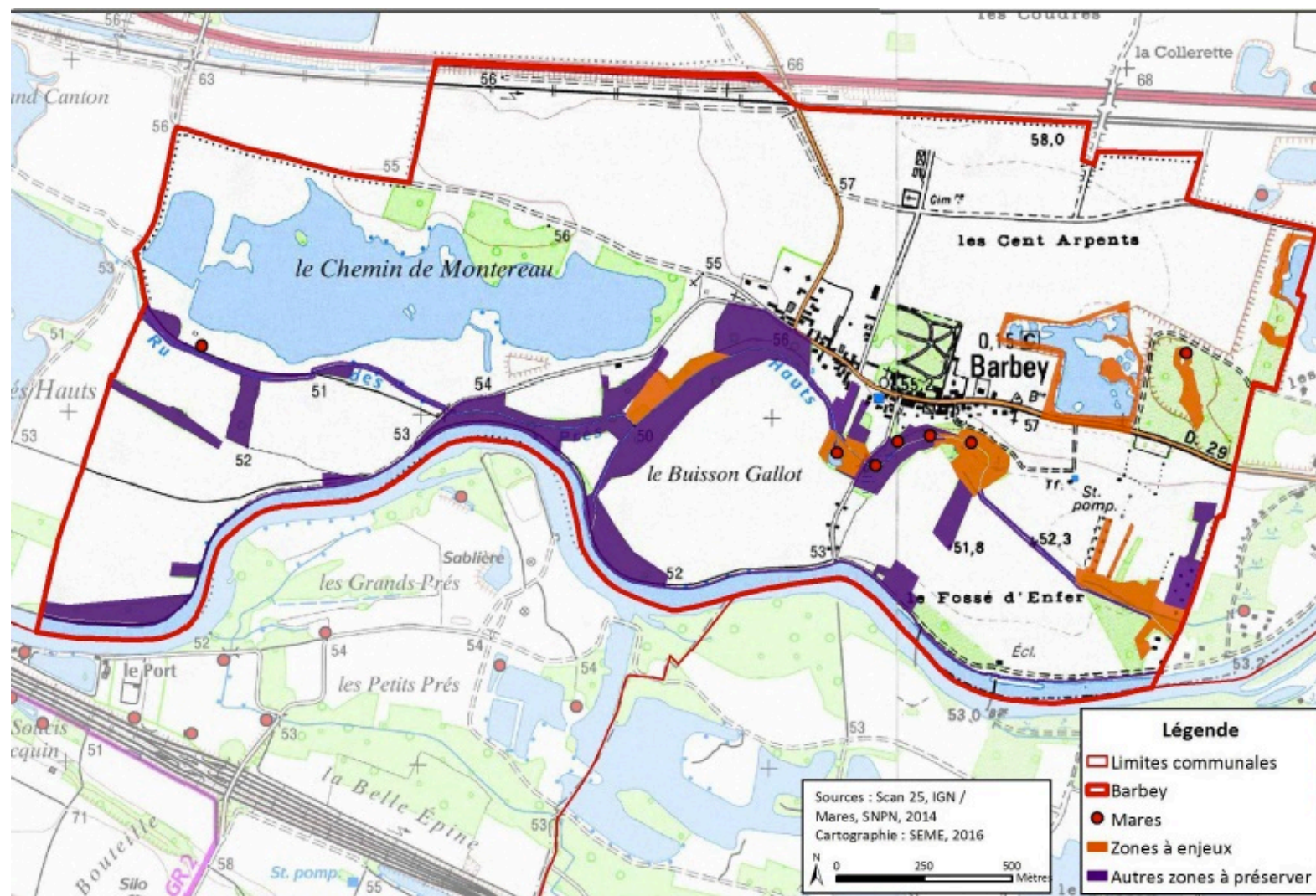
Source : DRIEE.

Classe	Type d'information
Classe 1	Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié
Classe 2	Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : - zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) - zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté
Classe 3	Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.
Classe 4	Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.
Classe 5	Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides

Description des classes de zones humides et potentiellement humides (source : DRIEE).

On note la présence de zones humides à enjeux sur la commune de Barbey. Elles se localisent au Sud ainsi qu'à l'Est du village de Barbey, notamment le long de l'Yonne et le long du Ru des Prés Hauts.

D'autres zones humides sont cartographiées en tant que « zones à préserver » dans la commune de Barbey. Situées dans le Sud du territoire communal, ce sont des zones qui ont une forte probabilité d'être des zones humides, ainsi que des zones qui ont un rôle important dans le fonctionnement et la préservation de trames vertes et bleues.



Carte : Périmètres des zones humides dans la commune de Barbey (source : PAC - Zones humides – Seine-et-Marne Environnement - Barbey, 2016)

Menaces et enjeux portant sur les zones humides

- **Enjeux liés à la fréquentation du public** : dans les zones humides, seules les constructions, installations et équipements strictement liées et nécessaires à la sécurité, à la gestion et à la valorisation du milieu sur des espaces ouverts au public peuvent être autorisés sous réserve d'une bonne insertion dans le site.
- **Enjeux de conservation de la biodiversité dans les zones humides** : Afin de préserver ces secteurs sensibles, il est nécessaire d'éviter de planter des espèces invasives ou des essences non locales ou horticoles.

Aménagements susceptibles de compromettre l'existence des zones humides et leur qualité hydrologique et biologique :

- les comblements, exhaussements, affouillements ;
- la création de plans d'eau artificiels ;
- le drainage, le remblaiement ou le comblement, dépôt divers ;
- le défrichement des landes ;
- l'imperméabilisation des sols ;
- la plantation de boisements susceptibles de remettre en cause les particularités écologiques de la zone.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 01 octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, liste l'ensemble des espèces floristiques indicatrices de milieux humides. Parmi les 368 espèces végétales présentes sur la commune, 57 sont référencées dans l'arrêté, soit près de 16 % (*source : PAC des zones humides, février 2016*).

*

*

*

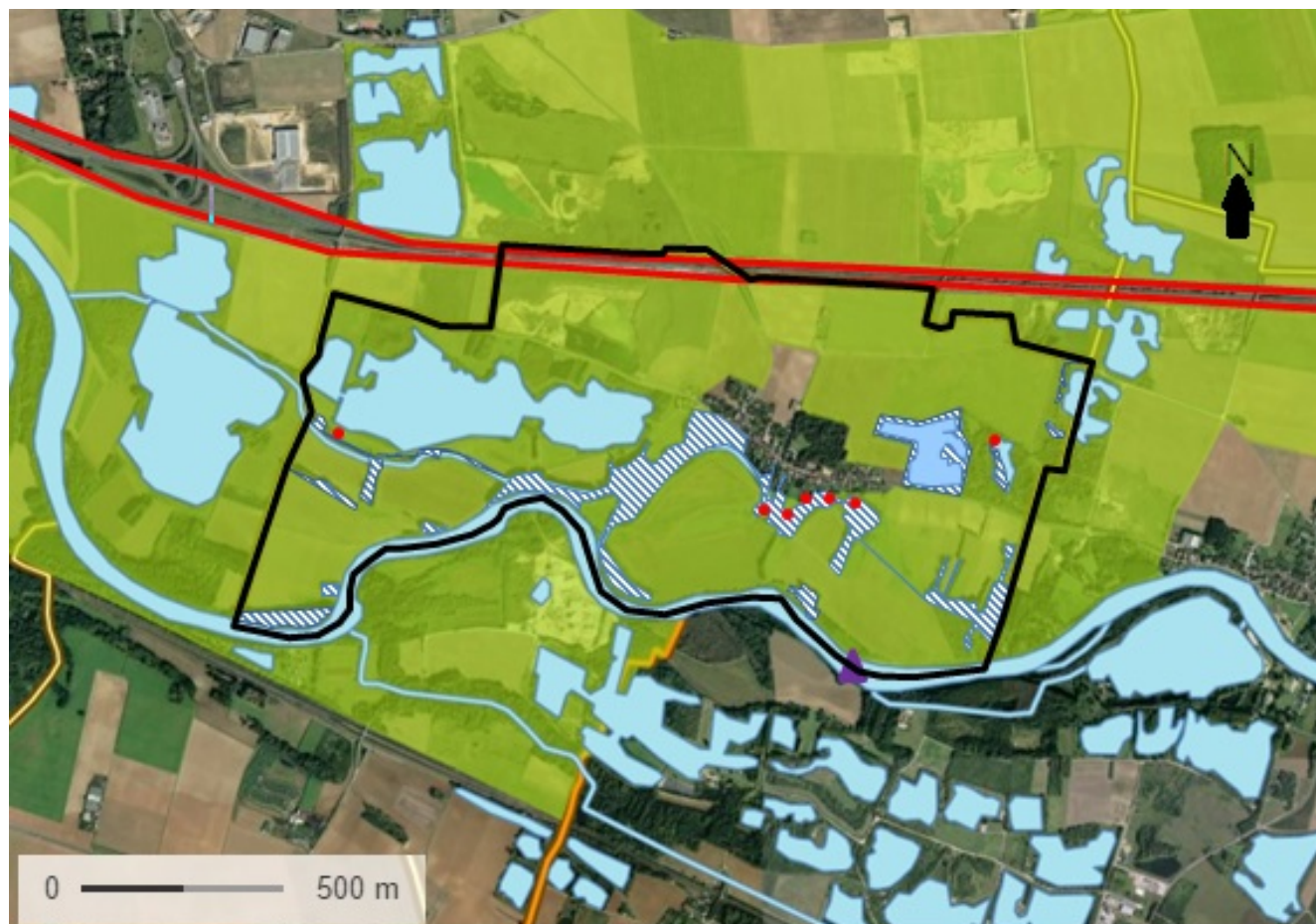
2.9.3. La trame verte et bleue

Par définition déterminée par la loi Grenelle 2, la **trame verte** repose :

- d'une part, sur les **espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité**, et notamment tout ou partie des espaces visés aux livres III et IV du code de l'environnement ;
- d'autre part, sur les **corridors écologiques** constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés à l'alinéa précédent ;
- enfin, sur les **surfaces en couvert environnemental permanent** mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (bandes enherbées).

La trame verte est constituée au minimum de deux composantes principales : **les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques** (ces derniers permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité).

Carte ci-contre : la trame verte et bleue de la Commune (élaboration agence Eu. Créal à partir de fond de plan IGN et données Ecomos, SRCE, PAC des zones humides).



Trame verte

 Natura 2000

Trame bleue

 Corridor écologique

 Mares

 Zones humides

Coupures

 A5

 Ecluse

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique du 26 septembre 2013 : principaux enjeux et objectifs

Les enjeux liés aux espaces agricoles :

- Ralentir le recul des terres agricoles et limiter la fragmentation des espaces cultivés.
- Limiter le recul des espaces prairiaux et des mosaïques agricoles associant cultures, prairies, friches et bosquets, indispensables pour l'accueil de la biodiversité, au premier rang desquelles les espèces auxiliaires des cultures.
- Stopper la disparition des zones humides alluviales et de la biodiversité associées, et maintenir les mares favorables aux populations d'amphibiens.
- Eviter la simplification des lisières entre cultures et boisements, importantes pour de nombreuses espèces (les musaraignes, les serpents, les oiseaux,...).
- Concilier productivité agricole et accueil de la biodiversité.

Les enjeux liés aux espaces forestiers :

- Favoriser le maintien de la biodiversité des peuplements forestiers (peuplements plurispécifiques et pluristratifiés, présence d'îlots de sénescence, de milieux connexes, comme les zones humides, landes, pelouses).
- Eviter la simplification des lisières entre les espaces boisés et les milieux ouverts (cultures, prairies, pelouses,...) et aquatiques (cours d'eau, mares,...).
- Limiter le fractionnement des espaces forestiers par les infrastructures de transport et les clôtures et l'isolement de nombreux massifs.
- Maintenir et restaurer les dernières connexions forestières dans l'espace urbain et périurbain en raison de l'extension de l'urbanisation.
- Maintenir la multifonctionnalité des espaces boisés (accueil du public, rôle économique, importante source d'aménité nombreux services écosystémiques).

Enjeux propres aux milieux aquatiques et humides :

- Réhabiliter les annexes hydrauliques (bras morts, marais) pour favoriser la diversité des habitats accessibles et éviter l'assèchement des zones humides indispensables au cycle de vie de certaines espèces (plusieurs espèces de poissons dont les brochets, oiseaux, autres invertébrés aquatiques).
- Aménager les ouvrages hydrauliques pour décroïsonner les cours d'eau et rétablir la continuité écologique piscicole (en particulier grands migrateurs : Saumon, Aloses Lamproie marine) et sédimentaire : effacement des ouvrages, ouverture des vannages, passes à poisson.
- Réduire l'artificialisation des berges des cours d'eau et favoriser le développement d'habitats diversifiés capables d'accueillir des espèces aquatiques (poissons, invertébrés) et terrestres (oiseaux, insectes, chauves-souris) utilisant la végétation rivulaire.
- Stopper la disparition des zones humides.

Enjeux propres aux infrastructures des transports :

- Prévoir les aménagements nécessaires pour les infrastructures nouvelles visant à répondre aux enjeux de développement de l'agglomération parisienne, en particulier au niveau des réservoirs de biodiversité et sur les corridors régionaux les plus importants.
- Poursuivre et généraliser les pratiques de gestion des annexes naturelles (bernes, etc.) qui privilégient des méthodes adaptées à la biodiversité.
- Requalifier les infrastructures existantes, le plus souvent dénuées d'aménagement permettant leur franchissement par la faune (infrastructures anciennes et très utilisées)
- Atténuer l'impact des ouvrages routiers et ferroviaires sur le déplacement des espèces des mares et zones humides.

Les enjeux relatifs aux milieux urbains :

- Conforter les continuités écologiques de la ceinture verte, en particulier le long des vallées et au contact des forêts périurbaines.
- Maintenir, restaurer des continuités écologiques entre les espaces ruraux et le cœur urbain.
- Limiter la minéralisation des sols qui isole la faune du sol et réduit les habitats disponibles pour la faune et la flore en milieu urbain
- Promouvoir et généraliser les pratiques de gestion des espaces verts et naturels adaptées à la biodiversité.

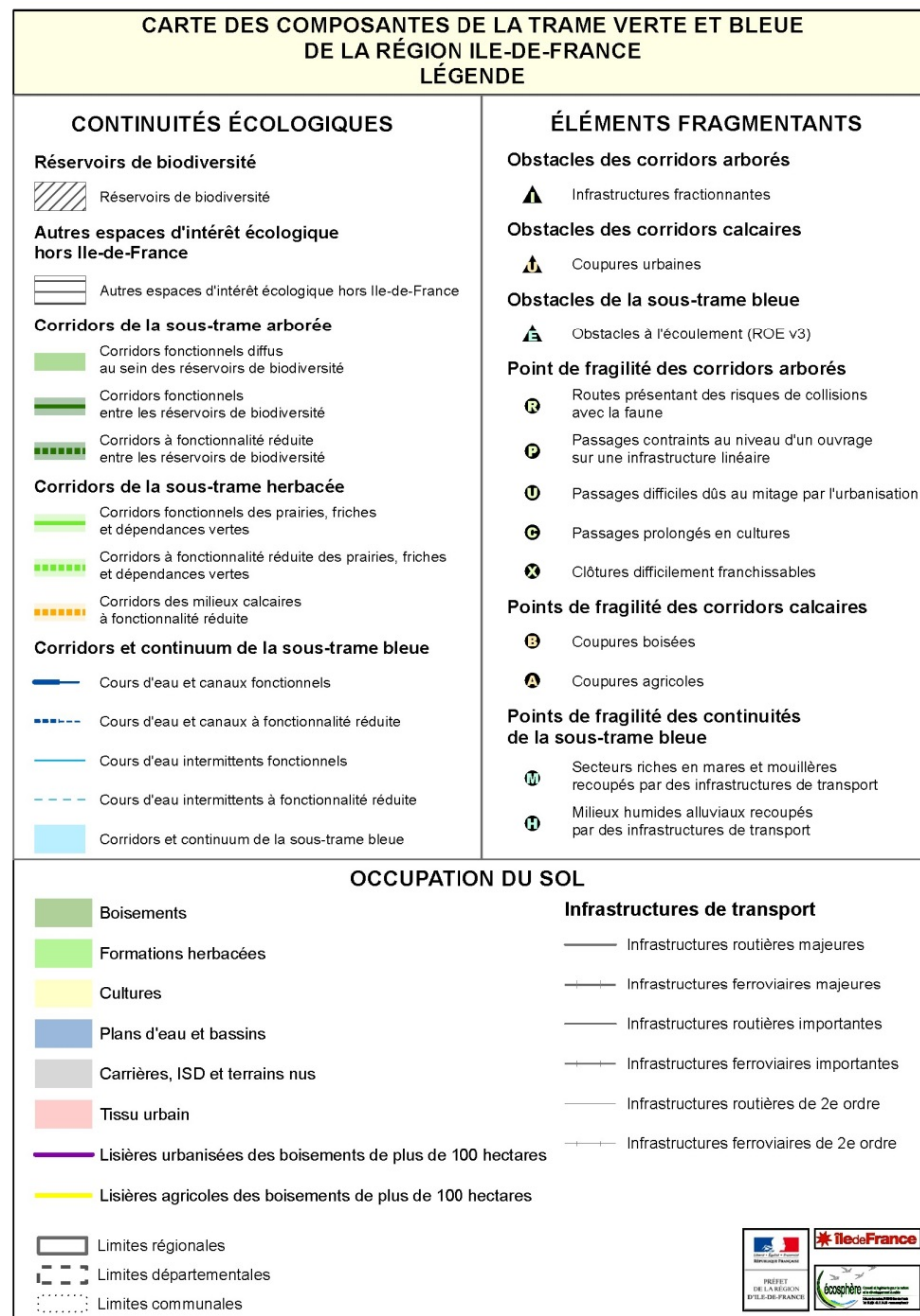
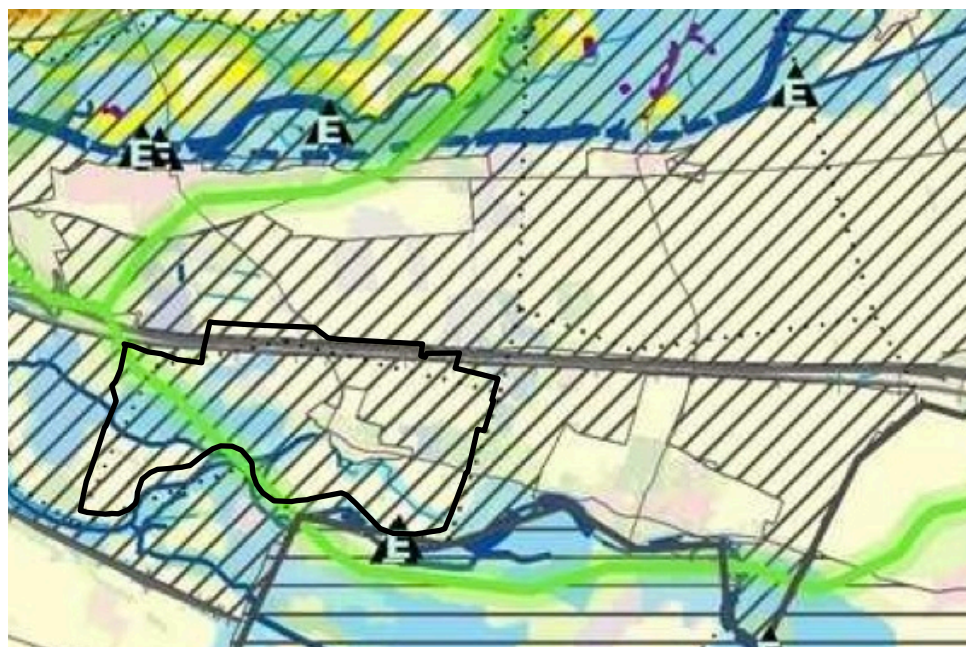
Source : SRCE - Résumé non technique.

La **carte des composantes** constitue l'état initial de la fonctionnalité des continuités écologiques. Elle présente les composantes de la trame verte et bleue, les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques, ainsi que les principaux éléments de fragmentations, localisés et qualifiés.

Dans la commune de Barbey, on constate :

- une occupation du sol essentiellement agricole (cultures),
- quelques plans d'eau et bassins
- un corridor fonctionnel diffus au sein des réservoirs de biodiversité (sous-trame arborée) ;
- des cours d'eau et canaux fonctionnels (sous-trame bleue)
- un réservoir de biodiversité

Carte ci-dessous : Les composantes de la trame verte et bleue (source : SRCE).



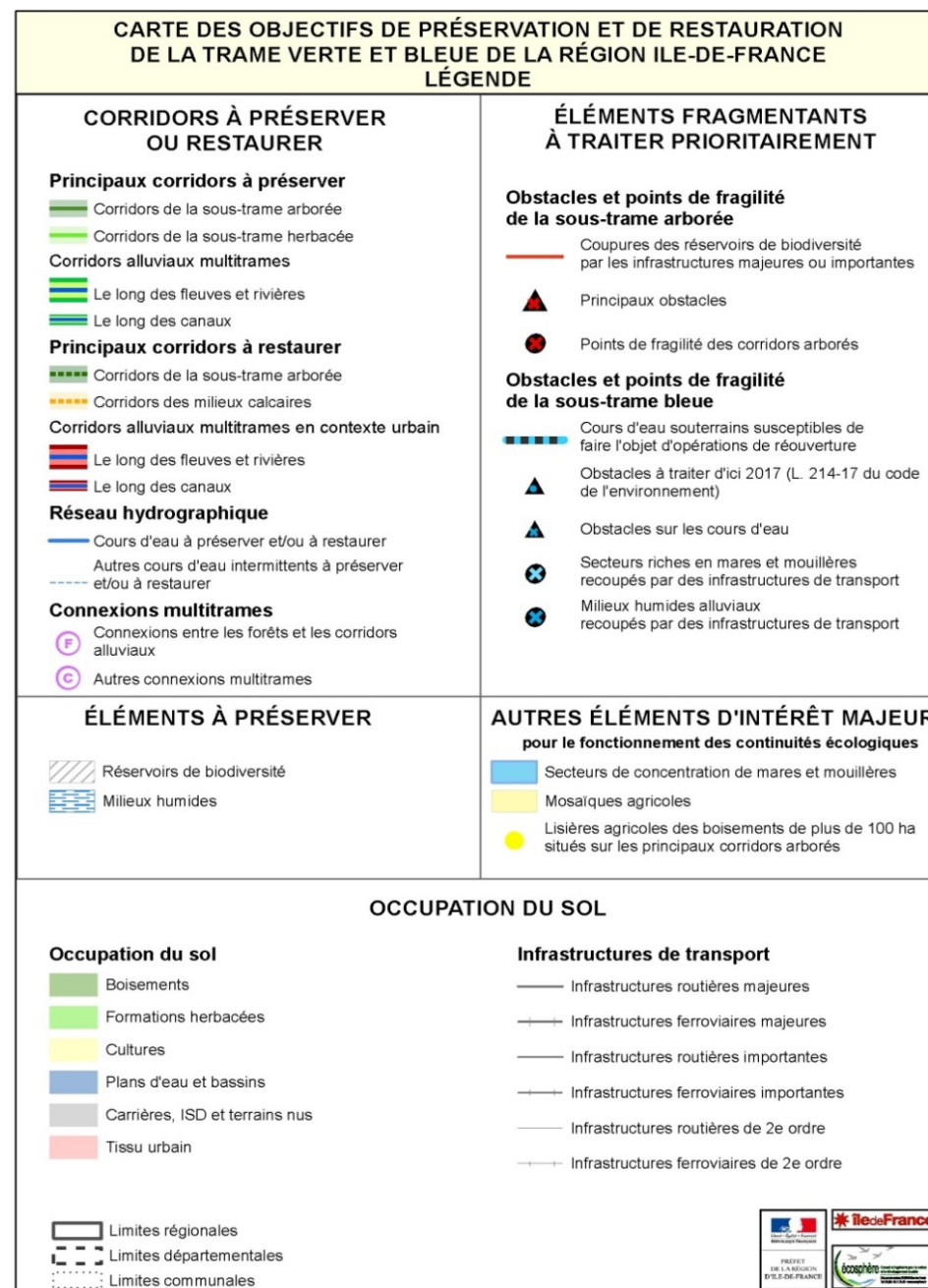
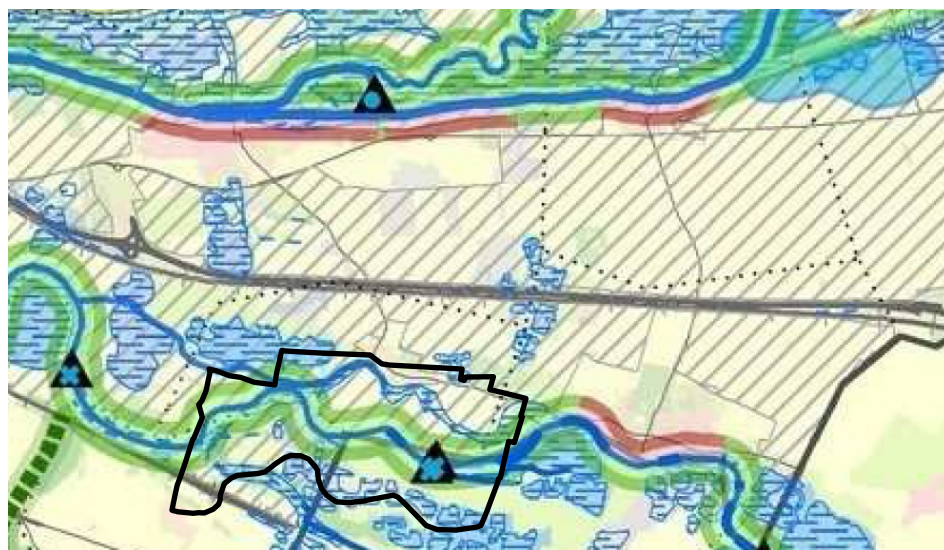
La **carte des objectifs** présente :

- les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue, priorités au regard des enjeux nationaux, interrégionaux et régionaux identifiés dans le volet diagnostic du SRCE ;
- la priorisation des actions, en lien avec le plan d'action, dont cette carte constitue une illustration et une spatialisation.

Dans la commune de Barbey, on constate :

- des milieux humides à préserver
- des cours d'eau à préserver et/ou à restaurer (l'Yonne et le Ru de Prés Hauts)
- des réservoirs de biodiversité à préserver
- un obstacle situé au Sud de la commune. Il s'agit d'une écluse.

Carte ci-dessous : Les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue de la commune (source : SRCE).



2.10. Les milieux naturels

L'analyse des milieux naturels désigne l'étude descriptive et fonctionnelle des écosystèmes, de la faune, de la flore, ainsi que des habitats naturels. L'identification des milieux présents sur le territoire communal correspond à un premier repérage des ensembles végétaux homogènes, correspondant eux-mêmes à des milieux homogènes.

La **cartographie ECOMOS** représente une cartographie des milieux naturels dont la richesse est équivalente à celle du MOS pour les espaces urbanisés. En 2004, à partir d'images de 2000, une première cartographie détaillée des milieux naturels à l'échelle du 1/2 500 était réalisée par l'IAU-IdF. En 2008, cette cartographie a été mise à jour, grâce à une méthode fondée sur l'interprétation de photographies aériennes (2008 -2009).

L'ensemble des postes "naturels" du MOS a ainsi été réinterprété : bois ou forêts, coupes ou clairières en forêts, surface en herbe à caractère agricole, eau fermée, surfaces en herbe non agricoles et espaces ruraux vacants. On observe différents types de milieux dans le territoire de Villebéon que l'on classera en grandes catégories. Les milieux présents dans la cartographie sont associés à différentes thématiques : **la trame boisée et la trame herbacée**.

La trame boisée

La trame boisée communale est caractérisée par la présence de massifs boisés de petite à moyenne taille. Ils sont composés principalement de forêt de feuillus au Sud ainsi qu'à l'Est de la zone urbanisée. A l'Est, on note aussi la présence de forêt et végétation arbustive en mutation.

On constate aussi de la trame végétale humide composée de ripisylve arborée et de ripisylve de ligneux bas autour de l'étang localisé à l'Ouest de la commune.

Des fonds de jardin entourent la zone urbanisée.

Source : ECOMOS - IAU-IdF

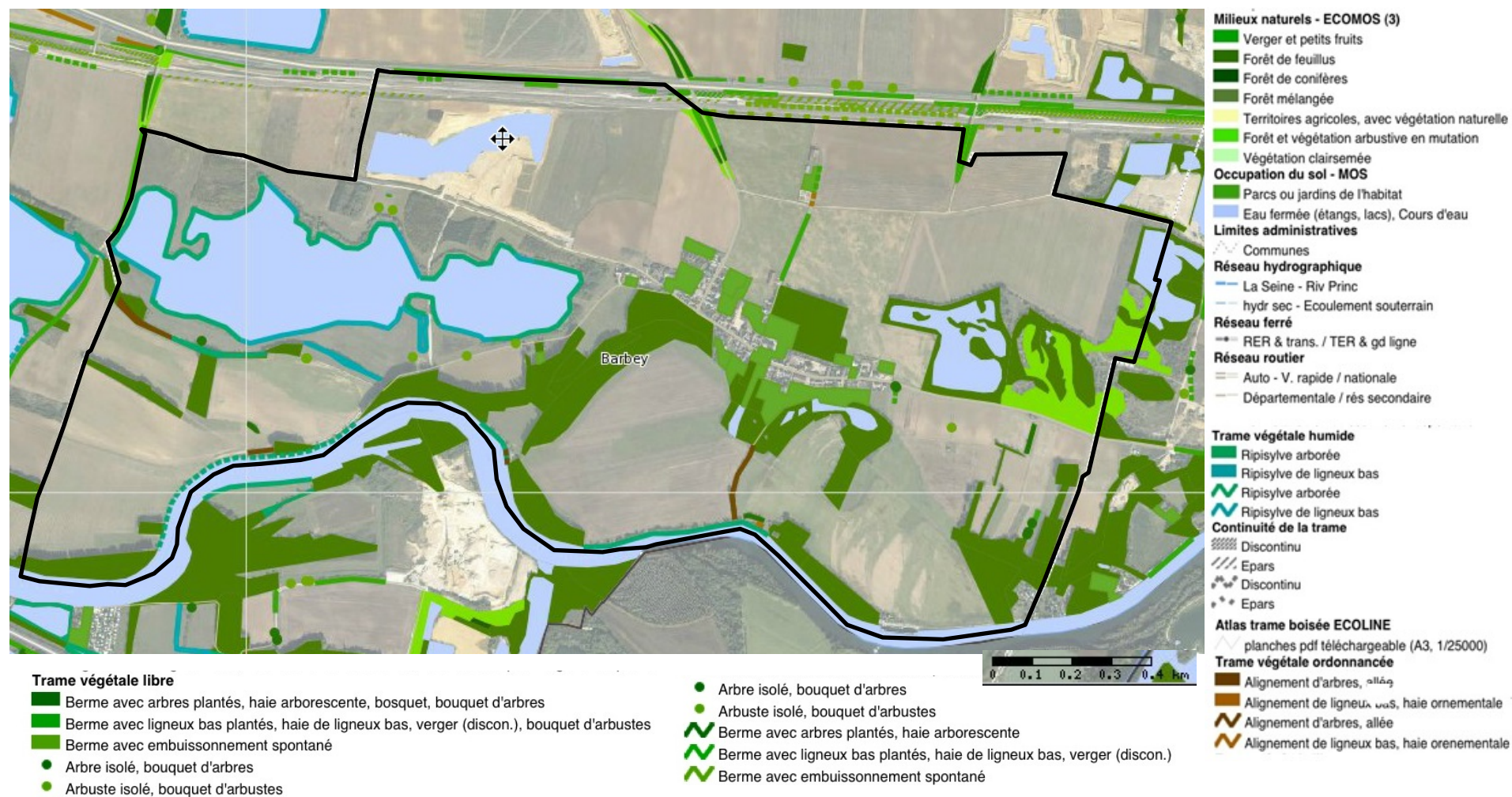
La trame herbacée

La trame herbacée est assez développée dans la partie Ouest de la commune. Elle se compose principalement de prairies. Quelques prairies de taille plus réduites se situent dans la partie Est de la commune.

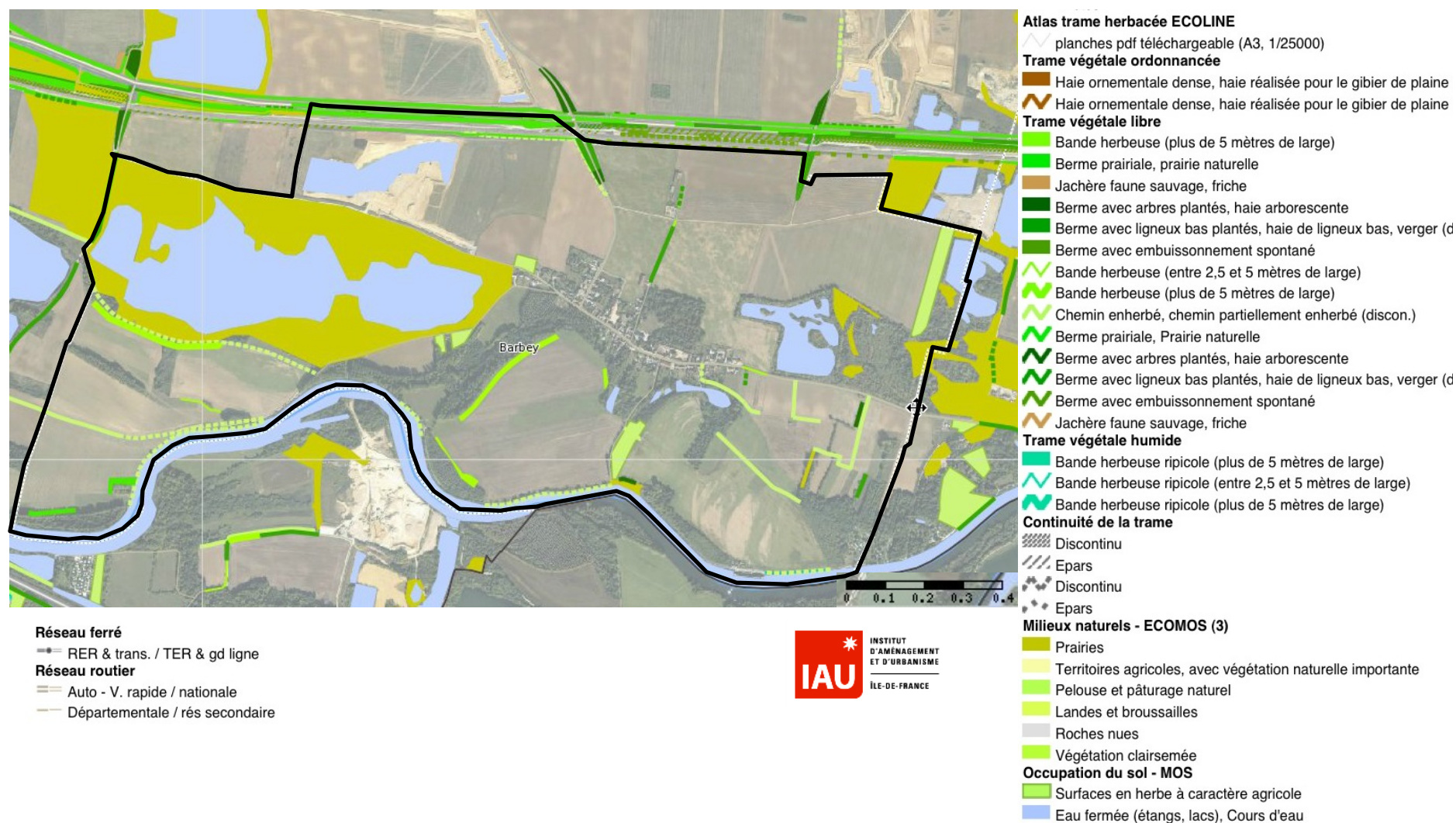
Des chemins enherbés se localisent au Sud. Au Nord, on note la présence de quelques bermes avec ligneux bas plantés continus.

Source : ECOMOS - IAU-IdF

Carte : La trame boisée dans la commune de Barbey (source : ECOMOS 2008, IAU-IdF).



Carte : La trame herbacée dans la commune de Barbey (source : ECOMOS 2008, IAU-IdF).



2.10.1. La faune et la flore

♦ La faune

Les données de l'INPN répertorient **au moins une centaine d'espèces faunistiques présentes dans la commune**, témoignage d'une certaine biodiversité du territoire. On dénombre, notamment :

- 7 espèces de mammifères (hérisson d'Europe, écureuil roux, chevreuil, lièvre d'Europe, ragondin, renard roux, lapin de garenne)
- 68 espèces d'oiseaux (épervier d'Europe, casarca roux, chevalier guignette, martin pêcheur d'Europe, grande Aigrette, héron cendré, hibou moyen-duc, oedicnème criard, chardonneret élégant, grimpereau des jardins, petit Gravelot, mouette rieuse, cygne tuberculé, hirondelle de fenêtre, aigrette garzette, bruant proyer, bruant jaune, pinson des arbres, grue cendrée, hirondelle de cheminée, mouette mélanocéphale, rossignol philomèle, harle piette, bergeronnette grise, bergeronnette de Yarrell, bergeronnette printanière, loriot jaune, balbuzard pêcheur, mésange charbonnière, pouillot véloce, pouillot fitis, pivert, grèbe huppée, avocette élégante, hirondelle de rivage, tarier des prés, sterne pierregarin, chouette hulotte, fauvette à tête noire, fauvette des jardins, tadorne de Belon, chevalier culblanc, merle à plastron, effraie des clochers, huppe fasciée, oie d'Egypte, sarcelle d'hiver, canard colvert, fuligule milouin, fuligule morillon, bernache du Canada, garrot à œil d'or, pigeon colombin, pigeon ramier, corneille noire, foulque macroule, poule d'eau, geai des chênes, nette rousse, courlis cendrée, faisan de Colchide, râle d'eau, tourterelle des bois, étourneau sansonnet, chevalier arlequin, chevalier gambette, merle noir, vanneau huppé) ;
- 2 espèces d'amphibien (grenouille rieuse, grenouille commune) ;
- 2 espèces de reptile (lézard des murailles, couleuvre à collier) ;
- 7 espèces d'insectes (l'agrion mignon, l'azuré des Cytises, le flambé, leste des bois, criquet bleu, l'argus flêché, la leucorrhine à large queue).

L'essentiel de ces espèces sont protégées. Pour d'autres espèces, la chasse est autorisée : lapin de garenne, canard colvert...

Images ci-contre :

Animaux habitants le territoire communal (source : INPN) :

1. Lézard des murailles
2. Azuré des Cytises
3. Chevreuil
4. Grenouille rieuse
5. Héron cendré

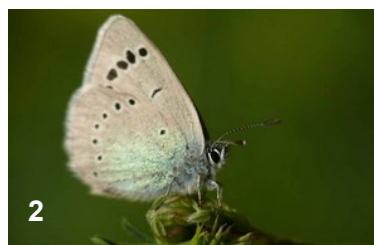


Tableau : Espèces animales protégées recensées dans le territoire communal par l'Inventaire National du Patrimoine Naturel dans la commune (source : INPN) :

Nom valide	Nom vernaculaire	Directive
Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	1, 4, 10
Anas crecca (Linnaeus, 1758)	Sarcelle d'hiver	1, 3, 4, 6, 11
Anas platyrhynchos (Linnaeus 1758)	Canard colvert	1, 4, 6
Ardea alba (Linnaeus, 1758)	Grande Aigrette	1, 3, 4, 10
Aythya ferina (Linnaeus, 1758)	Fuligule milouin	1, 4, 6, 11
Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)	Fuligule morillon	1, 4, 6, 11
Branta canadensis (Linnaeus, 1758)	Bernache du Canada	1, 4, 12
Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)	Garrot à œil d'or	1, 4, 6, 11
Burhinus oedicephalus (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	1, 4, 10
Chroicocephalus ridibundus (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	1, 4, 10
Columba oenas (Linnaeus, 1758)	Pigeon colombin	1, 4, 6, 11
Columba palumbus (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier	1, 6
Corvus corone (Linnaeus, 1758)	Corneille noire	1, 4
Cygnus olor (Gmelin, 1803)	Cygne tuberculé	1, 4, 10
Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzetta	1, 3, 4, 10
Fulica atra (Linnaeus, 1758)	Foulque macroule	1, 4, 6, 11
Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau	1, 4, 6, 11
Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	1
Grus grus (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée	1, 3, 4, 10
Ichthyaetus melanocephalus (Temminck, 1820)	Mouette mélanocéphale	1, 4, 10
Mergellus albellus (Linnaeus, 1758)	Harle piette	1, 4, 10
Netta rufina (Pallas, 1773)	Nette rousse	1, 4, 6, 11
Numenius arquata (Linnaeus, 1758)	Courlis cendrée	1, 4, 6, 11
Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)	Balbusard pêcheur	1, 3, 5, 10
Phasianus colchicus (Linnaeus, 1758)	Faisan de Colchide	1, 4
Rallus aquaticus (Linnaeus, 1758)	Râle d'eau	1, 4, 6, 11
Recurvirostra avosetta (Linnaeus, 1758)	Avocette élégante	1, 4, 10
Sterna hirundo (Linnaeus, 1758)	Sterne pierregarin	1, 4, 10
Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	1, 3, 4, 6, 11
Sturnus vulgaris (Linnaeus 1758)	Etourneau sansonnet	1
Tadorna ferruginea (Pallas, 1764)	Tadorné casarca, Casarca roux	1, 4, 10
Tringa erythropus (Pallas, 1764)	Chevalier arlequin	1, 4, 6, 11
Tringa totanus (Linnaeus, 1758)	Chevalier gambette	1, 4, 6, 11
Turdus merula (Linnaeus, 1758)	Merle noir	1, 4, 6, 11
Vanellus vanellus (Linnaeus 1758)	Vanneau huppé	1, 4, 6, 11
Leucorrhinia caudalis (Charpentier, 1840)	Leucorrhine à large queue (La)	2, 4, 8

Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)	Grenouille commune	2, 4, 7
Pelophylax ridibundus (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	2, 4, 7
Podarcis muralis (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	2, 4, 7
Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)	Epervier d'Europe	3, 10
Alopochen aegyptiacus (Linnaeus, 1766)	Ouette d'Egypte, Oie d'Egypte	3, 12
Asio otus (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc	3, 4, 10
Strix aluco (Linnaeus, 1758)	Chouette hulotte	3, 4, 10
Tyto alba (Scopoli, 1769)	Chouette effraie, Effraie des clochers	3, 4, 10
Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	4, 10
Ardea cinerea (Linnaeus, 1758)	Héron cendré	4, 10
Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen, Chevreuril	4, 6
Carduelis carduelis (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	4, 10
Certhia brachydactyla (C.L. Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins	4, 10
Charadrius dubius (Scopoli, 1786)	Petit Gravelot	4, 10
Delichon urbicum (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	4, 10
Emberiza calandra (Linnaeus, 1758)	Bruant proyer	4, 10
Emberiza citrinella (Linnaeus, 1758)	Bruant jaune	4, 10
Erinaceus europaeus (Linnaeus, 1758)	Hérisson d'Europe	4, 9
Fringilla coelebs (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres	4, 10
Hirundo rustica (Linnaeus, 1758)	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	4, 10
Luscinia megarhynchos (C. L. Brehm, 1831)	Rossignol philomèle	4, 10
Motacilla alba alba (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise	4, 10
Motacilla alba yarrellii (Gould, 1837)	Bergeronnette de Yarrell	4, 10
Motacilla flava (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette printanière	4, 10
Natrix natrix (Linnaeus, 1758)	Couleuvre à collier	4, 7
Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe, Loriot jaune	4, 10
Parus major (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	4, 10
Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	4, 10
Phylloscopus trochilus (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	4, 10
Picus viridis (Linnaeus, 1758)	Pic vert, Pivert	4, 10
Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé	4, 10
Riparia riparia (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	4, 10
Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	Traquet tarier, Tarier des prés	4, 10
Sciurus vulgaris (Linnaeus, 1758)	Ecureuil roux	4, 9
Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	4, 10
Sylvia borin (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	4, 10
Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)	Tadorne de Belon	4, 10
Tringa ochropus (Linnaeus, 1758)	Chevalier culblanc	4, 10

Turdus torquatus (Linnaeus, 1758)	Merle à plastron	4, 10
Upupa epops (Linnaeus, 1758)	Huppe fasciée	4, 10
Lepus europaeus (Pallas, 1778)	Lièvre d'Europe	6
Myocastor coypus (Molina, 1782)	Ragondin	6, 12
Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	6
Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)	Renard roux	6
Coenagrion scitulum (Rambur, 1842)	Agrion mignon (L')	13
Glaucopsyche alexis (Poda, 1761)	Azuré des Cytistes (L')	13
Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)	13
Lestes dryas (Kirby, 1890)	Leste des bois, Leste dryade	13
Oedipoda caerulea (Linnaeus, 1758)	Oedipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires, Criquet bleu	13
Plebejus argyrognomon (Bergsträsser, 1779)	Azuré des Coronilles (L'), Azuré porte-arceaux (L'), Argus fléché (L')	13

Tableau : Directives et arrêtés concernant la commune de Barbey (source : INPN) :

Directives / arrêtés		Article
1	Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages	Annexes I, II/1, II/2, III/1, III/2
2	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003, la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006 et la Directive 2013/17/UE du 13 mai 2013)	Annexes IV, V
3	Règlement (CE) n°338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce (modifié par le Règlement UE n°101/2012 du 6 février 2012 et le Règlement UE n°750/2013 du 29 juillet 2013)	Annexes A, B, C
4	Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, signée le 19 septembre 1979)	Annexes II, III
5	Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, signée à Barcelone le 10 juin 1995	Annexe II
6	Arrêté ministériel du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée	
7	Arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 18 décembre 2007, p.20363)	Articles 2, 3, 5
8	Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	Article 2
9	Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modif. arrêté du 15 septembre 2012)	Article 2
10	Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056)	Articles 3, 4, 6
11	Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national (JORF 24 novembre 2009, p.20143)	Article 3
12	Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés	Articles 2, 3
13	Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale	Article 1

◆ **La flore**

Tableau : Espèces floristiques protégées recensées dans le territoire de Barbey par l'INPN (source : INPN)

Nom valide	Nom vernaculaire	Directive
Epipactis helleborine ((L.) Crantz, 1769)	Epipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	1
Gymnadenia conopsea ((L.) R. Br., 1813)	Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique	1
Neottia ovata ((L.) Bluff & Fingerh., 1837)	Grande Listère	1
Cardamine impatiens (L., 1753)	Cardamine impatiens, Cardamine impatiente, Herbe au diable	2

Tableau : Directives et arrêtés concernant la commune de Barbey (source : INPN) :

Directives / arrêtés	Article
1 Règlement (CE) n°338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce (modifié par le Règlement UE n°101/2012 du 6 février 2012 et le Règlement UE n°750/2013 du 29 juillet 2013)	Annexes A, B, C
2 Arrêté interministériel du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Île-de-France comptant la liste nationale	Article 1

*

*

*

2.11. Les types de paysages

2.11.1. Introduction théorique et principales typologies de paysage

Une définition du terme « paysage », aujourd'hui largement partagée, est celle contenue dans la Convention européenne du paysage, adoptée sous les auspices du Conseil de l'Europe en 2000. Selon cette définition, « **le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** ».

La typologie établie ici à partir de la géomorphologie identifie, d'une part, **en termes de reliefs** : les plaines ou plateaux et les grandes vallées fluviales, les lacs ou étangs, les côtes (ou « cuesta »), les petites vallées, les pénéplaines, et les vallées encaissées.

D'autre part, **en termes d'occupation du sol**, les cultures ou prés, les boisements continus, les bocages (système de haies) et les alternances de bois et cultures. À partir de cette analyse, on retiendra trois grands types d'espaces : les paysages ouverts, les paysages séquentiels, les paysages fermés. Ces trois grands paysages peuvent être tabulaires ou orientés, en fonction du mode d'occupation du sol, comme du relief. Seuls les paysages ouverts et fermés sont observables à Barbey.

Typologie établie à partir de la géomorphologie	Plaine ou plateau, grande vallée fluviale	Lacs, étangs	Côte (ou cuesta)	Petite vallée	Pénéplaine	Vallée encaissée
Les paysages ouverts	Paysage tabulaire ouvert	Paysage lacustre ouvert	Paysage de côte ouvert	Paysage orienté ouvert	Paysage collinaire ouvert	-
Les paysages séquentiels	Paysage tabulaire séquentiel	Paysage lacustre séquentiel	Paysage de côte séquentiel	Paysage orienté séquentiel	Paysage collinaire séquentiel	-
Les paysages fermés	Paysage tabulaire fermé	-	Paysage de côte fermé	Paysage orienté fermé	Paysage collinaire fermé	Paysage orienté fermé

Typologie établie à partir de la géomorphologie	Plateau agricole	Mares, bassins d'eau	Côte (ou cuesta)	Petite vallée	Pénéplaine	Vallée encaissée
Les paysages ouverts	Plaine cultivée	Présence d'étang à l'Ouest	-	Vallée de l'Yonne au Sud	-	-
Les paysages séquentiels	-	-	-	-	-	-
Les paysages fermés	Terres agricoles enclavées par la forêt	Etang à l'Est enclavé par forêt et végétation arbustive en mutation	-	-	-	-

Tableaux : Typologies de paysages à partir de la géomorphologie, dans la commune de Barbey (Source : Agence Eu.créal).

B - LE PAYSAGE NATUREL ET URBAIN

1. Les lignes du paysage naturel

1.1. *Site naturel*

Les entités paysagères présentes en Seine-et-Marne ont fait l'objet d'une étude figurant dans un *Atlas des paysages*. Les unités paysagères observées dans la commune sont les suivantes :

- Le **Rebord du Sénonais**,
- La **Bassée**.

Source : *Atlas des paysages de Seine-et-Marne*.

Images : Entités paysagères concernant Barbey : le Rebord Sénonais et la Bassée. Source : *Atlas des paysages de Seine-et-Marne*).



1.1.1. Le Rebord du Sénonais

Il s'étend depuis la vallée de l'Orvanne à l'Ouest jusqu'à la vallée de l'Orvin à l'Est, et des rives de la Bassée au Nord jusqu'à la première crête formée au Sud sur le plateau par une succession de collines, avant la vallée sèche de Sergines. Il se caractérise par une **succession de vallons et de crêtes**. Ils sont orientés Nord-Sud.

Les vallons et les crêtes sont couverts principalement de **culture**. Les vallons sont marqués par les cours d'eau présents sur le territoire dont les berges sont recouvertes de végétation. Ceux-ci sont au creux des reliefs. De nombreux villages se localisent dans les vallons du rebord du Sénonais. De plus, des villes telles que Cannes-Ecluses et Bray-sur-Seine se localisent au pied de ce relief sur une terrasse, dominant légèrement la Seine. Le paysage est sobre, ce qui accentue la présence du bâti. Les infrastructures de transport tiennent une place importante. Ainsi, la RD 411, localisée au pied des vallons, traverse le rebord du Sénonais de part en part. L'autoroute A5 doublée d'une ligne de TGV longe la rive droite de l'Yonne. Ces infrastructures traversent le territoire de Barbey.

Enjeux paysagers

- **Eviter l'uniformisation** : il est important de préserver les paysages que l'on peut remarquer sur le rebord du Sénonais. La continuité de l'espace cultivé est à conserver afin de renforcer la lisibilité de la structure du relief, des collines et des villages. Les nombreuses situations de rebords permettent des vues que l'on peut valoriser. Le développement de certains villages compacts peut diminuer l'attrait de ces paysages.
- **Poursuivre l'accord du bâti avec le relief** : les modes d'implantation du bâti épousent les formes des vallons. Franchir les limites des sites d'implantation représente un danger pour ce paysage. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les limites de ces sites dans les documents d'urbanisme. Eviter le développement des peupleraies dans les vallons est primordial afin d'accentuer la lisibilité de la charpente.

Source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne.

Image ci-contre : Exemple de paysage typique du Rebord du Sénonais : une situation de rebord à Montmachoux, offrant un panorama sur les vallées entourant le plateau (Source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne).



1.1.2. La Bassée

La Bassée a pour limite au Nord les versants du Montois et au Sud ceux du Sénonais. Elle se compose principalement d'une **dépression alluviale**. Dans cette unité paysagère, l'eau est particulièrement présente, ce qui crée un paysage morcelé. Ainsi, on peut noter la présence de plusieurs bras de la Seine, de même que des plans d'eau. De plus, un canal est présent et des exploitations de gravières.

Ce territoire peut être découpé en deux surfaces :

- Au Sud, le long du Sénonais, c'est une surface presque plane composée de nombreuses clairières et de champs. C'est ici que Barbey se situe.
- A l'Ouest, on distingue une végétation dense de sous-bois ainsi qu'un nombre important de marais.

Après sa confluence avec l'Yonne à Montereau-Fault-Yonne, le paysage est différent. Avec la croissance urbaine de Montereau-Fault-Yonne, de Saint-Germain-Laval ainsi que de la Grande-Paroisse, le paysage est plus morcelé et l'espace rural est moins présent. A cela, s'ajoutent l'autoroute A5, une ligne de TGV couplée avec l'autoroute ainsi que l'exploitation des Sablières.

Enjeux paysagers

Située aux confins de l'Île-de-France, la vallée ne souffre pas d'une trop forte pression urbaine.

- Ses qualités rurales nécessitent néanmoins de **renforcer l'urbanité en favorisant un contact plus étroit entre Montereau et le site de la confluence Sainte-Yonne afin de remettre au premier plan l'unité et la qualité du paysage aux abords de Montereau.**
- Il est aussi important de veiller à **éviter le cloisonnement et la banalisation du paysage. Ce risque est plus important sur les franges de ce territoire.**

Source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne.

*Image ci-contre : Exemple de paysage typique de la Bassée
(Source : Atlas des paysages de Seine-et-Marne).*



1.2. Synthèse des enjeux paysagers de la commune

- Le paysage du Rebord Sénonais et de la Bassée forment un **ensemble varié, riche et avec de nombreux atouts** touristiques.
- Ces secteurs ont bien conservé leurs caractéristiques originales et leurs atouts. Cependant, il est nécessaire de **veiller à préserver la richesse et la diversité du patrimoine paysager** du territoire communal, et d'agir afin de renforcer certains paysages.

Enjeux pour les espaces forestiers et agricoles

- **Préserver les espaces boisés** du territoire de Barbey.
- **Préserver les surfaces agricoles**, éléments de l'identité des lieux, **et en garantir la continuité** :
 - en consommant moins de foncier et en contrôlant le mitage des espaces ;
 - en favorisant une agriculture diversifiée.
- **Veiller à la conservation et la valorisation de la trame verte et bleue** :
 - en préservant les espaces boisés et les bosquets, mais également les haies et les alignements d'arbres, qui ont une fonction de corridor écologique s'inscrivant à plus grande échelle ;
 - en favorisant la mise en place de haies dans l'espace agro-naturel ;
 - en protégeant les mares et cours d'eau pour leurs fonctions écologiques et paysagères.

Enjeux pour les espaces urbanisés

- **Préserver la compacité des hameaux de campagne**, aussi bien que leur **identité et cohérence architecturale et urbaine** :
 - conserver le bâti ancien au centre du village (et favoriser les opérations de rénovation) quand cela est possible. (Le château...)
- **Mettre en valeur les éléments remarquables du territoire (l'église, le parc...)** :
 - mettre en valeur des cheminements doux au sein de la commune.
- **Valoriser la trame verte et bleue au sein du tissu bâti** :
 - préserver et valoriser les espaces verts existants dans l'espace villageois, et créer des liaisons entre eux ;
 - mettre en place des alignements d'arbres et des voies douces végétalisées ;
 - veiller à concilier les valeurs esthétiques et écologiques avec les usages sociaux de la trame verte et bleue.
- **Maîtriser l'étalement urbain et l'évolution des paysages** :
 - éviter l'étalement urbain dans les espaces agricoles et boisés, au contraire favoriser les opérations à l'intérieur du tissu urbain ;
 - identifier et renforcer la limite du tissu urbain afin de conserver une séparation lisible entre espace bâti et espace agricole.
- **Eviter les processus de banalisation du paysage urbain** :
 - veiller à l'intégration paysagère des constructions récentes, surtout aux entrées des villages ;
 - travailler les abords des quartiers récents pour qu'ils soient en lien avec l'environnement naturel et le bâti ancien ;
 - être vigilant sur la cohérence des extensions urbaines en lien avec l'identité paysagère et architecturale du village ;
 - améliorer la qualité urbaine et paysagère des entrées du village, ainsi que la sécurité des usagers ;
 - préserver et valoriser les éléments bâtis bénéficiant d'une protection, ainsi que ceux non protégés faisant partie du patrimoine communal.

2. Les caractéristiques du paysage construit

2.1. *Éléments historiques du territoire*

2.1.1. *Les éléments identitaires*

Barbey compte de nombreux sites qui sont témoins de son histoire.

1. Château

Situé au Nord-Ouest de l'église, il est composé d'un grand corps de bâtiment couvert d'ardoises. C'est un ancien manoir entouré de fortifications disparues dès 1794. La même année, le colombier est détruit. Il a été restauré au XXe siècle.

2. Ecluse

Cette écluse a été construite en 1860. Elle est de taille moyenne et peut contenir 4 péniches. Elle sert à assurer un enfoncement aux bateaux de commerce. En moyenne 13 à 14 bateaux de commerce transitent chaque jour. En été, le trafic s'intensifie jusqu'à vingt unités avec les plaisanciers. Les bajoyers ont été fabriqués en pierre. Ils sont inclinés. Les vantaux sont cependant en bois. Les portes sont électrifiées tandis que les vannes sont manuelles.

3. Eglise de l'Assomption

Elle est couverte d'un toit à deux pentes. Elle ne comprend qu'une seule nef et deux clochers, ce qui est extrêmement rare en Ile-de-France. Une flèche vrillée s'élève au centre du toit. Elle est composée d'une ossature en chêne, recouverte d'ardoises. Le chevet plat est prolongé à l'est par un petit volume dans lequel se localise la sacristie. Au portail est accolé un ancien porche sous lequel le marguillier, chargé d'administrer les biens de la paroisse, vend après la messe le pain béni et les offrandes en nature.

Source : *topic-topos* et *archives.seine-et-marne.fr*



4. Mairie

La mairie, se localisant le long de la rue Grande, est à proximité de l'église. Mais, au contraire de cette dernière, c'est un bâtiment récent devant lequel un parking a été construit.

5. Château d'eau

Un château d'eau d'aspect ancien est localisé dans la commune de Barbey.

6. Bâtiment Belle Epoque

Un bâtiment de la Belle Epoque est présent dans la commune, le long de la rue Grande.

Source : *topic-topos et archives.seine-et-marne.fr*



2.1.2. La protection des sites et monuments historiques

Les conséquences juridiques des protections affectant un immeuble (nu ou bâti), au titre des **monuments historiques ou des sites** sont des servitudes d'utilité publique. Les lois qui les définissent sont :

- La loi du 31 décembre 1913 modifiée génère des protections au titre des monuments historiques ;
- La loi du 2 mai 1930 génère des protections au titre des sites ;
- La ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) est une servitude qui s'impose au PLU.

Aucun site ou monument historique n'est protégé sur la commune de Barbey.

Source : *www.culture.gouv.fr/culture et Atlas des Patrimoines*

2.2. Le caractéristiques du tissu bâti à Barbey

2.2.1. Le bâti traditionnel

Le village de Barbey est caractérisé essentiellement par un tissu urbain historique bien préservé, constitué par d'anciennes **maisons rurales et corps de ferme**, aujourd'hui réhabilités en logements. Plusieurs rues sont marquées par l'alignement sur rue des pignons ou des murs en pierres.

Même si on observe parfois des constructions dont l'époque d'achèvement est plus récente, ainsi que des mélanges architecturaux juxtaposés (des constructions rurales anciennes / maisons récentes), l'aspect global du bourg paraît cohérent et bien préservé. Les nombreuses maisons restaurées témoignent, d'une façon générale, la volonté de préserver les architectures originales de la part des habitants.

Les **principales caractéristiques architecturales traditionnelles** sont les suivantes :

- la valeur architecturale et historique de plusieurs maisons rurales très anciennes restaurées ainsi que des murs de clôture en pierre, souvent bien entretenus,
- une hauteur limitée à R + comble ou R+1+comble,



Photos (de gauche à droite) : exemple de longères avec pignon sur rue (rue Grande), mur en pierre aligné sur la voie (rue Grande) et maison ancienne restaurée (rue Grande). Source : google maps, mai 2016.

- les toitures en petite tuiles, avec les faitages parfois décorés,
- le traitement variable des façades : parfois elles présentent des enduits couvrants en chaux et sable, d'autres fois elles sont à pierre vue,
- la présence de différentes typologies de lucarnes (rampante ou en chien couché, jacobine ou à chevalet,...),



Photos : 2 lucarnes le « chien couché » à gauche et lucarne la « jacobine » à droite. Source : google maps, mai 2016.

2.2.1. Les sites construits isolés

La commune comporte quelques constructions isolées, implantées dans des espaces agricoles. Une réflexion devra être menée afin de choisir la typologie de zonage la plus adaptée aux évolutions souhaitées de ces sites.

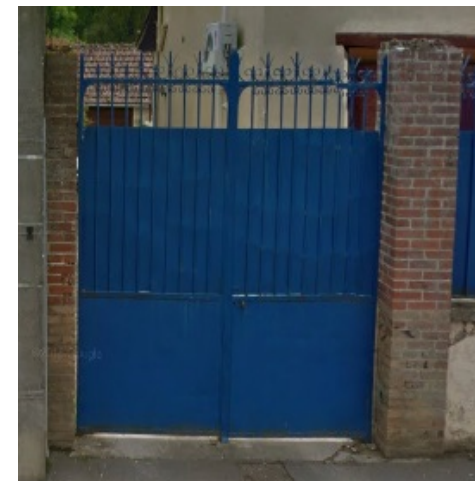
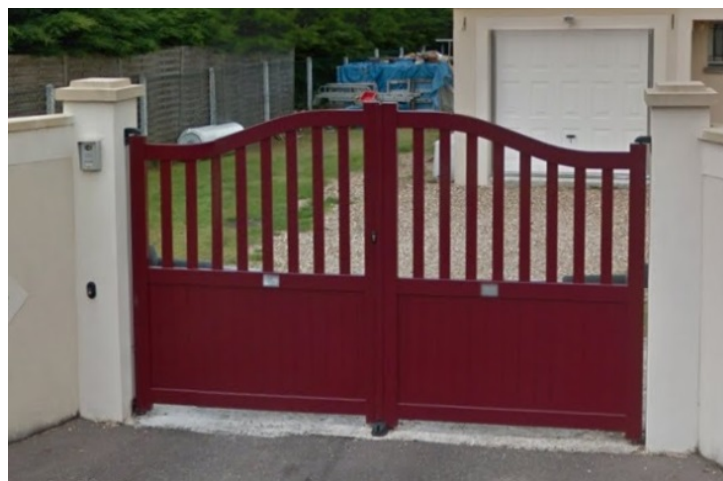


Photos : deux hangars rue Bruno. Source : google maps, mai 2016

2.2.2. Le bâti récent

Dans la Commune on constate quelques maisons dont l'époque d'achèvement est plus récente. Il s'agit de maisons situées en retrait par rapport à la voirie. Les caractéristiques récurrentes des **maisons récentes** sont :

- l'hétérogénéité des clôtures et des portails,
- la présence de vastes jardins individuels,



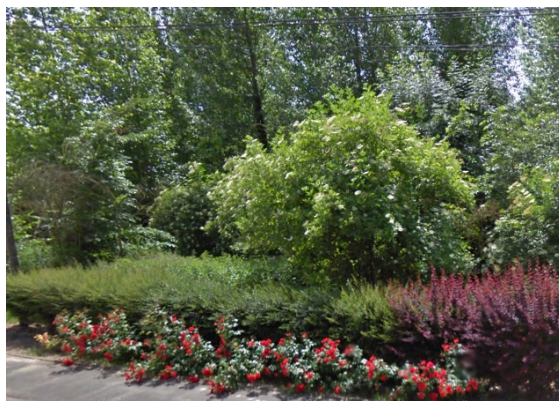
Photos ci-dessus : différentes typologies de clôture et portail à Barbey. Source : google maps, mai 2016.

Photos ci-dessous : différents pavillons à Barbey. Source : google maps, mai 2016.



2.2.1. La trame verte en milieu urbain

Les jardins arborés, les vergers, les espaces verts... représentent également des éléments paysagers enrichissant le cadre du village.



Exemples d'espaces verts à Barbey, rue Grande. Source : google maps, 2016

2.2.2. Le potentiel d'évolution

Un potentiel de densification semble exister dans le périmètre de la commune de Barbey. Il peut être possible dans le futur de créer des logements dans un grand corps de ferme ainsi que dans un hangar. Quelques dents creuses ainsi que des grands jardins peuvent aussi éventuellement se densifier.



A gauche : corps de ferme, rue Grande. A droite : hangar, rue Grande. Source : google street view, 2016

2.3. Les entrées de village et franges villageoises

Les entrées de village désignent l'espace entre les premières zones bâties et l'espace naturel ou agricole. Le terme d'*entrée de ville* est apparu au milieu des années 1990 pour définir des secteurs de transition en extension entre la campagne et la ville. Ce n'est pas un événement ponctuel, ni uniquement l'espace de voirie. C'est ce qui est perçu par l'utilisateur lorsqu'il quitte la campagne avant de pénétrer dans le village, c'est-à-dire dans le tissu urbain continu. Ce n'est plus la campagne, ce n'est pas encore le village traditionnel.

Dans la commune de Barbey, une analyse des limites des périmètres bâtis peut faire ressortir les différentes typologies d'entrée de villages qu'on peut rencontrer dans le territoire. Le village, occupe une position centrale à l'échelle du territoire communal. La présence de l'Yonne et celle de la route départementale ont déterminé son implantation

On constate :

- la forte présence des terres agricoles qui entourent entièrement le village,
- la nécessité de renforcer la qualité paysagère des entrées du village,
- la nécessité de protéger les *coutures paysagères* existant aux entrées du village (fonds de jardins, plantations).



(1) L'entrée du village de Barbey depuis le Nord (RD 29)

Cette entrée de village est marquée par les éléments arborés (jardins individuels) de chaque côté de la route ainsi que par des maisons individuelles, situées en retrait par rapport à la voie. Cette entrée de village permet d'apercevoir des pavillons localisés en arrière-plan à gauche, permettant d'avoir un aperçu de l'étendue du village.



(Source : google street view, 2016.).

(2) L'entrée du village de Barbey par le Nord (rue Bruno)

Au Nord, une petite route communale longe le parc du Château faisant découvrir côté Ouest un champ enclavé entre les fermes et habitations rurales traditionnelles. A l'arrière-plan à droite, des constructions avec pignons sur rue se remarquent. Les éléments végétaux, à savoir des bosquets, ne permettent pas d'apercevoir les éléments construits du village, qui se développent derrière eux.



(Source : google street view, 2016.).

(3) L'entrée du village de Barbey depuis le Sud-Ouest

L'entrée au sud-ouest de Barbey est effectuée par un chemin communal qui rejoint les bords de l'Yonne. Des pavillons se distinguent sur la gauche, implantés au milieu de leurs jardins individuels. On note un bosquet localisé à droite, qui masque la vue sur le village.



(Source : Google Street View, 2010).

(4) L'entrée du village de Barbey depuis l'Est (RD 29)

L'entrée du village de Barbey par la RD 29 depuis l'Est est marquée par la présence d'un bosquet (à gauche). A droite, des pavillons peuvent être distingués. Ils sont plantés en retrait de la voie. Plus à droite, des bosquets sont également visibles au milieu des champs cultivés.



Entrée depuis la RD29 (source : Google Street View).

C - CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

1. Structure démographique et évolutions

Source : L'analyse présentée dans ce chapitre se fonde uniquement sur des données officielles et légales, c'est-à-dire celles de différents recensements généraux de la population (INSEE).

En 2013, la population de la commune compte **167 habitants**.

En analysant les séries historiques de la démographie, on peut constater que, entre 1968 et 2008, la **croissance de la population** communale a été toujours soutenue.

Cela est dû principalement au solde naturel, malgré une diminution à partir de 2008. Le solde migratoire est moins important. Il est inexistant jusqu'en 1975 et devient négatif à partir de 2008.

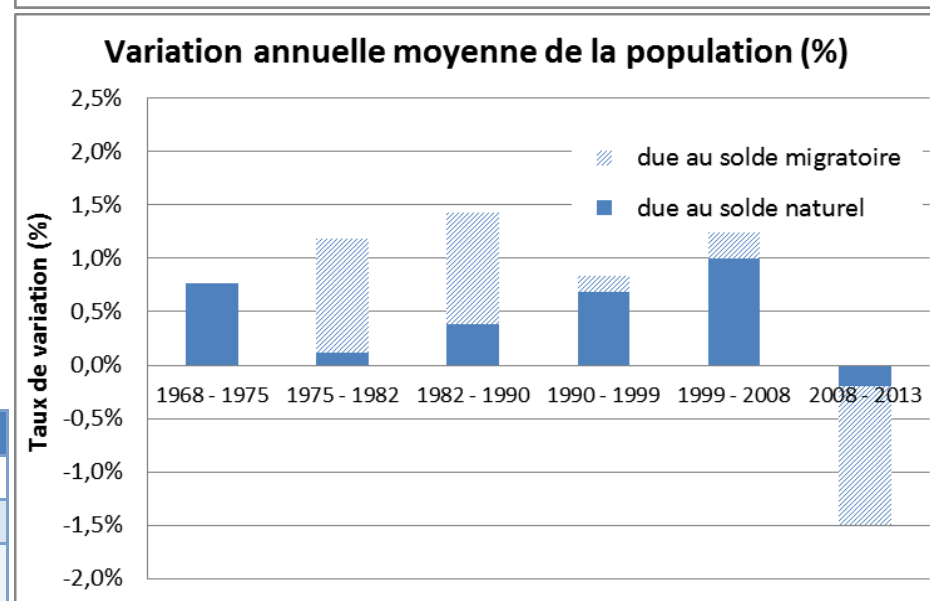
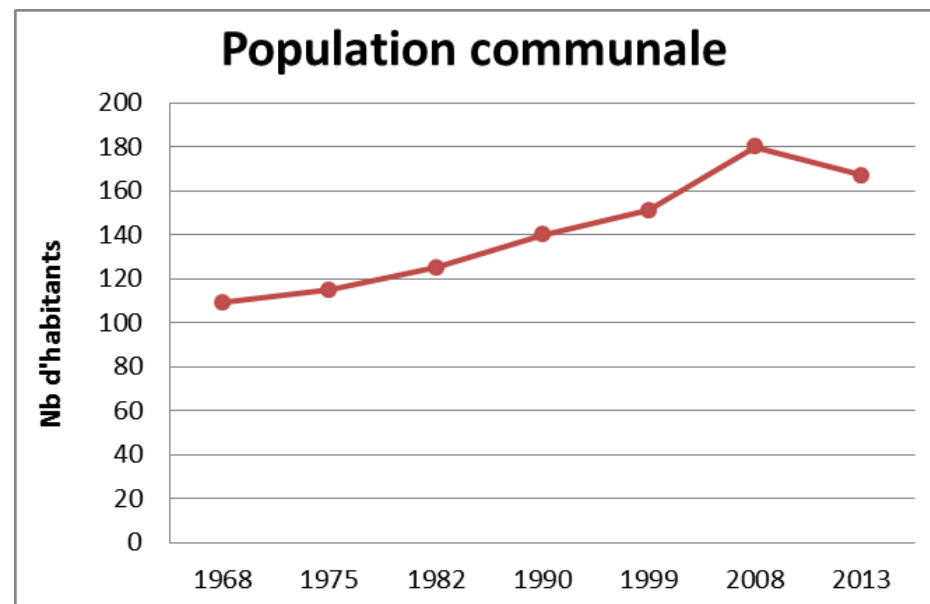
De 2008 à nos jours, la population est en diminution.

Cette tendance n'est pas semblable à celle de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, ni à celle du département de la Seine-et-Marne.

La population de la CC est en augmentation tandis que celle de Seine-et-Marne semble se stabiliser.

Tableau : Evolution de la population dans la commune (Source : INSEE 1975 - 2012). NB : la « variation annuelle moyenne » est calculée entre les recensements INSEE.

Barbey	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Population sans double compte	115	125	140	151	180	167
Variation annuelle moyenne	+ 1	+ 1	+ 2	+ 1	+ 3	- 3
due au solde naturel (% annuelle)	+0,8%	+0,1%	+0,4%	+0,7%	+1%	-0,2%
due au solde migratoire (% annuelle)	0%	+1,1%	+1,1%	+0,2%	+1%	-1,3%



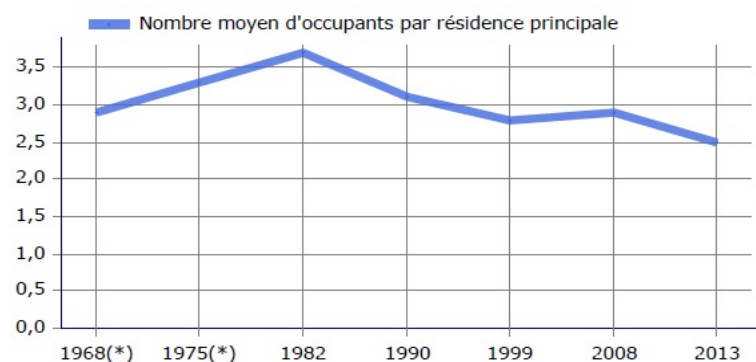
Evolution de la population dans la commune et variation annuelle moyenne de la population entre les recensements (INSEE 1968 – 2013).

Le « **desserrement des ménages** » est un phénomène sociodémographique structurel que l'on observe sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit de la diminution de la taille moyenne des ménages due aux séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population... Cela conduit à une augmentation du nombre des ménages et à un accroissement des besoins en logements.

A Barbey, ce phénomène est présent. En effet, la taille moyenne des ménages en 2013 est égale à 2,5 occupants par résidence principale. Cette valeur est inférieure à la valeur la plus basse observée, à savoir celle de 1999 (2,85 occupants par RP).

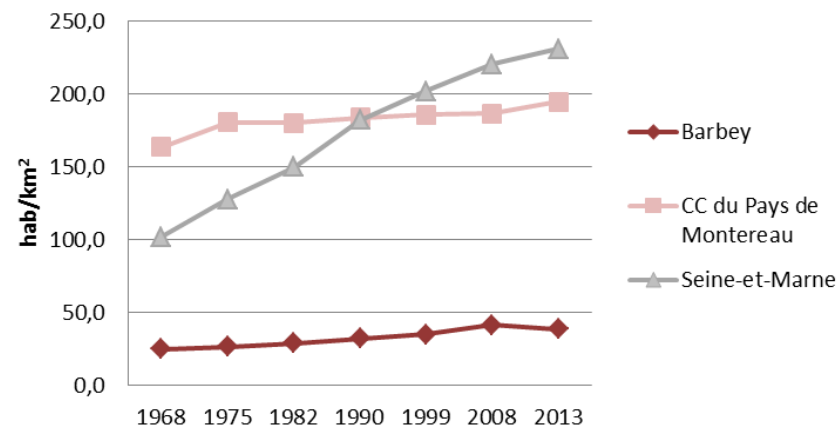
Par rapport à l'**emploi**, la commune compte une dizaine de postes en 2013. Malgré les fluctuations irrégulières qui normalement caractérisent le taux d'emploi, on note une légère diminution de cet indicateur dans les dernières années (depuis 2008). Le **nombre d'actifs**, en revanche, est plus important (environ 120 personnes, soit environ 72 % de la population) et se stabilise dans les dernières années, sans jamais décroître.

Graphique : Evolution de la taille des ménages dans la commune (source : INSEE).

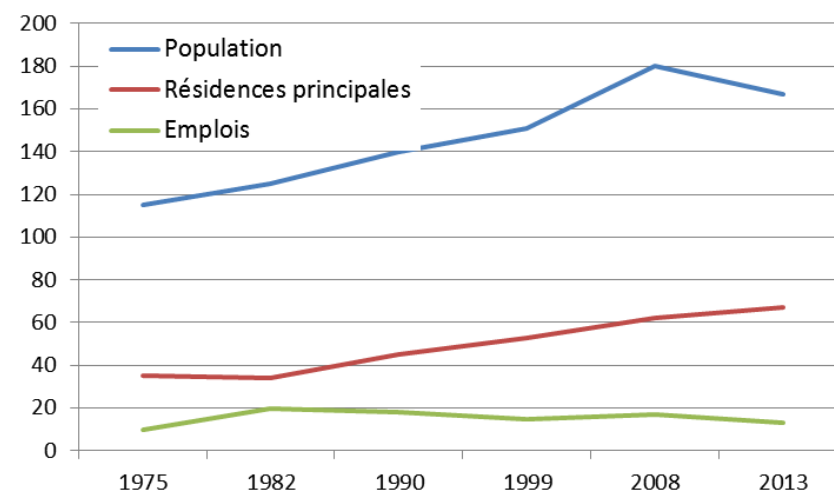


Barbey	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Population	115	125	140	151	180	167
Résidences principales	35	34	45	53	62	67
Emplois	10	20	18	15	17	13

Evolution de la densité de population



Evolution de population, emploi et logement



Graphiques de l'évolution de la densité démographique à différentes échelles territoriales et de l'évolution de population, emploi et logement dans la commune de Barbey (source : INSEE).

Tableau : Evolution de population, emploi, logement à Barbey (INSEE).

2. Structure par âge

Entre 2008 et 2013 les différences entre les pyramides des âges sont peu marquées.

On peut observer des **tendances positives** : une légère augmentation des adultes (30 – 44 ans) ainsi que chez les moins de 14 ans. Ceci peut s'expliquer par le taux de natalité positif des années précédentes.

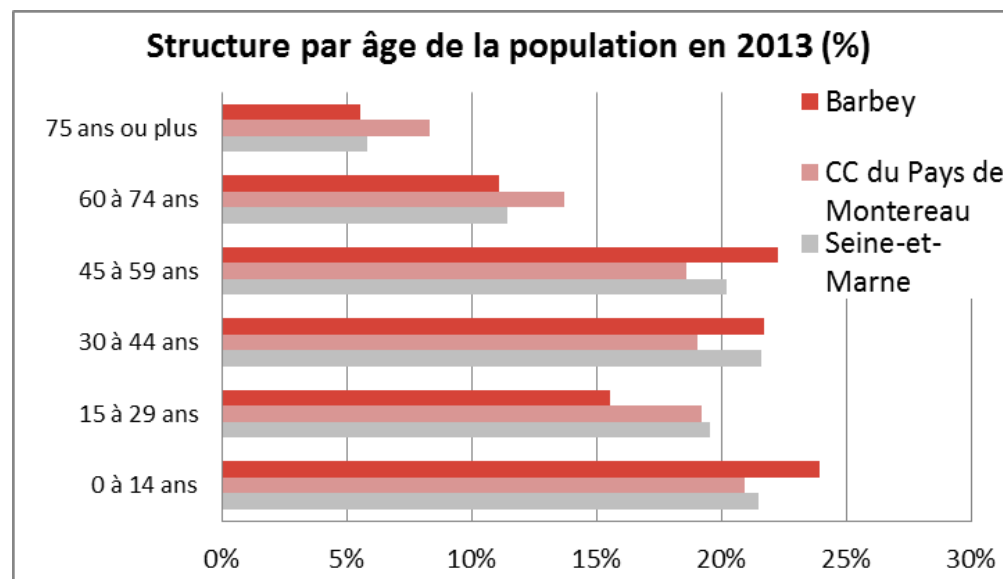
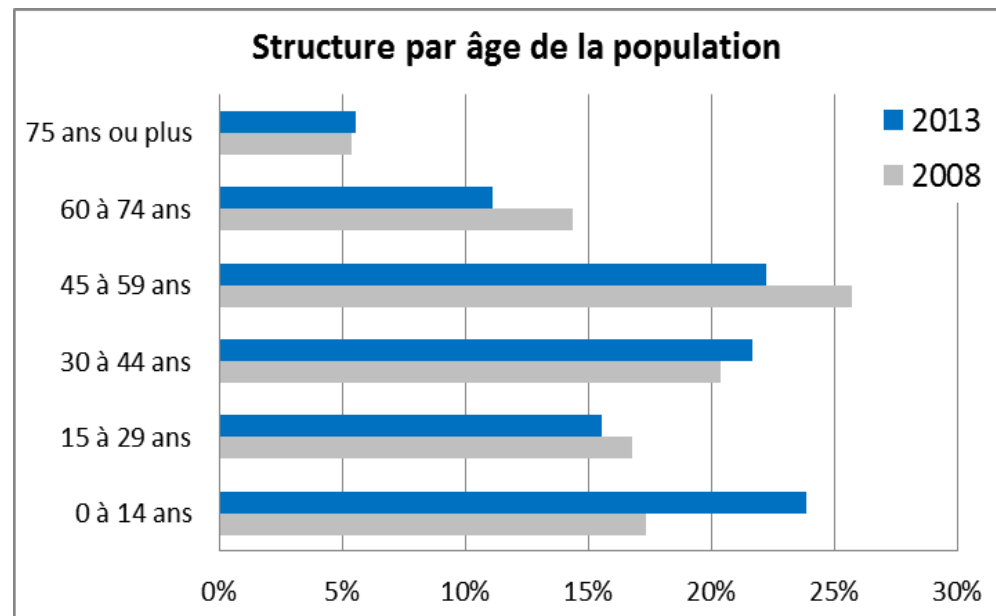
En revanche, on constate une diminution de la part des adultes et des personnes âgées (45 – 74 ans), ainsi qu'une diminution des jeunes (15 – 29 ans).

La comparaison avec d'autres territoires apporte un éclairage sur la place de Barbey dans la démographie locale.

Dans ce contexte, Barbey se situe comme suit :

- la part des 0 à 15 ans à Barbey est supérieure à la moyenne départementale et à la moyenne de la communauté de communes. On observe la même chose pour la tranche d'âge des 45 à 59 ans ;
- la distribution de la tranche d'âge des 30 à 44 ans est égale à celle observée au niveau départemental, mais elle est supérieure à celle de la communauté de communes ;
- la part de la population de 15 à 29 ans est en général moins importante à Barbey, tant par rapport au niveau départemental que de la CC. Il en est de même pour la part des personnes âgées (à partir de 60 ans).

Ces observations impliquent une réflexion sur la nature de l'offre de logement à organiser dans le P.L.U, dans la perspective d'un **meilleur équilibre démographique** afin d'attirer davantage de jeunes ménages.



3. Population active et emploi

Les indicateurs suivants permettent d'analyser les caractéristiques socio-économiques de la population :

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Nombre d'actifs}}{\text{Population totale}}$$

$$\text{Taux d'emploi} = \frac{\text{Nombre d'emplois}}{\text{Nombre d'actifs}}$$

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Nombre de chômeurs}}{\text{Nombre d'actifs}}$$

- Le **taux d'activité** est le rapport entre la population active et celle totale : il représente la proportion de population potentiellement active (notamment les tranches d'âges de 15 ans ou plus).
- Le **taux d'emploi** constitue un indicateur du nombre d'emplois offert par l'aire d'étude et donc de sa vitalité économique ; il ne préjuge pas du niveau de l'emploi sur place de la population active locale.
- Le **taux de chômage** représente la part de chômeurs par rapport à l'ensemble des actifs.

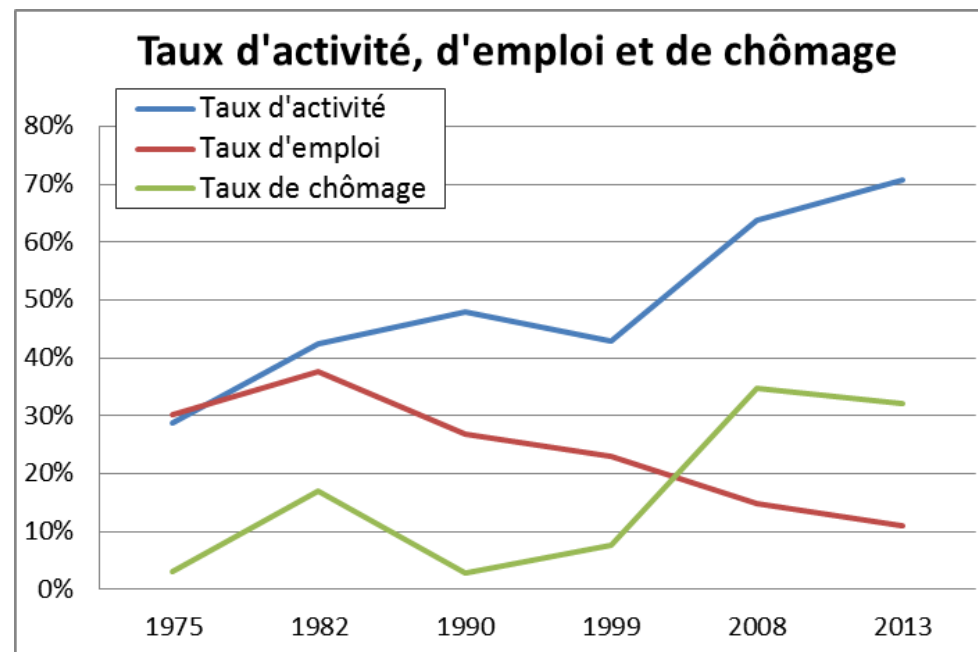
A titre de comparaison, l'ensemble de l'Ile-de-France présentait des taux d'emploi de **97 %** en 1975 et de **95 %** en 1982 et 1990 et de **94 %** en 2006. Le taux d'emploi du département était de **66 %** en 2006.

Par rapport à la moyenne régionale et départementale, la commune présente ainsi un taux d'emploi beaucoup plus faible (11% en 2013), surtout dans les dernières années : ces observations confirment la vocation résidentielle du territoire communal. On note également que le taux d'emploi a diminué constamment depuis 1982.

L'élaboration du PLU pourra être l'occasion d'analyser ces constats et ces évolutions, en s'interrogeant sur les objectifs de rééquilibrage population/emploi sur le long terme.

Graphique ci-contre et tableau ci-dessous : Evolution de la population et des taux d'activité, d'emploi et de chômage dans la commune (source : INSEE).

Barbey	1982	1990	1999	2008	2013
Population active	53	67	65	115	118
Taux d'activité	42%	48%	43%	64%	71%
Taux d'emploi	38%	27%	23%	15%	11%
Taux de chômage	17%	3%	8%	35%	32%



Le nombre d'emplois dans la commune a subi quelques fluctuations, tout en restant toujours compris entre 10 et 20 emplois environ, ce qui explique en partie la variabilité du taux lié. Dans le contexte de village résidentiel qu'est celui de Barbey, l'évolution du tissu économique impacte le taux d'emploi. L'augmentation du nombre d'actifs a également une incidence sur le taux d'emploi (à emplois constants).

En particulier, on observe une décroissance du nombre d'emplois entre 1982 et 1999 ainsi qu'entre 2008 et 2013, pouvant s'expliquer par la crise économique.

La croissance de la **population active** est positive à l'exception de la période 1990 - 1999 (2 actifs en moins), même si elle ralentit après 2008, ce qui peut être influencé par la diminution de la population ces dernières années. Quant aux actifs ayant un emploi, leur croissance semble se stabiliser à partir de 2008.

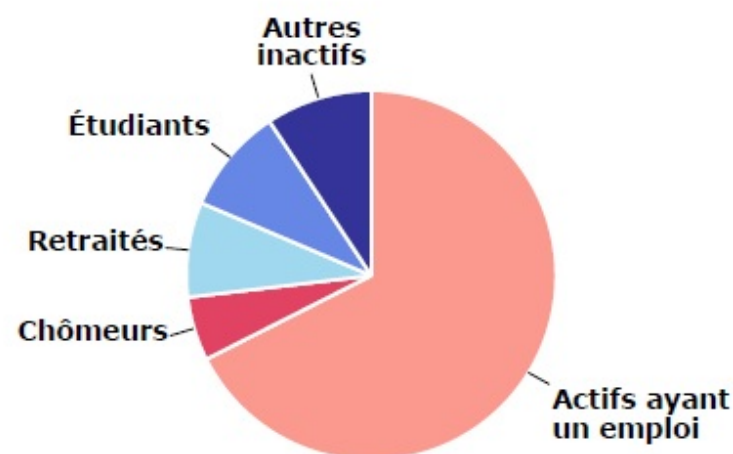
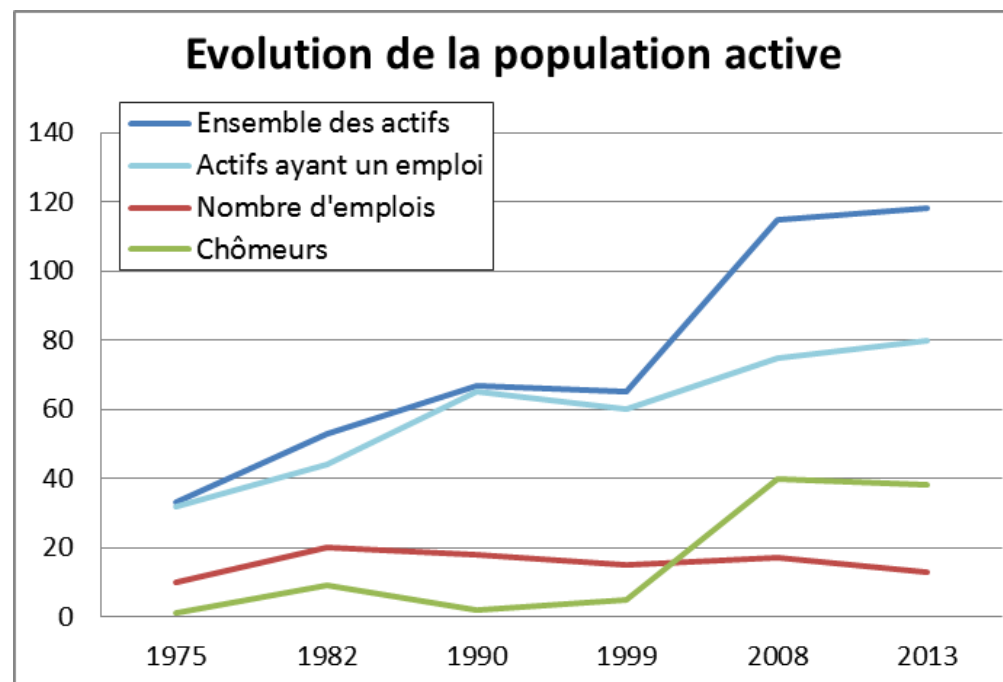
Au cours du temps, la croissance/diminution du nombre d'emplois n'entraîne pas forcément une variation conséquente du nombre des chômeurs, ni constitue un frein à l'augmentation de la population active : cela est lié à la recherche d'un emploi en dehors des limites communales.

Effectivement, Barbey apparaît comme une **commune résidentielle**, la population active occupant en majorité un emploi à l'extérieur (voir le paragraphe suivant).

Graphiques ci-contre : Evolution de la population active dans la commune, en haut, et population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013, en bas.

Tableau ci-dessous : Evolution de population et emploi dans la commune (source : INSEE).

Barbey	1982	1990	1999	2008	2013
Population	125	140	151	180	167
Ensemble des actifs	53	67	65	115	118
Actifs ayant un emploi	44	65	60	75	80
Emplois	20	18	15	17	13
Chômeurs	9	2	5	40	38



Migrations professionnelles Domicile – Travail

Les évolutions, en termes de migrations domicile – travail, sont marquées avant tout par un **fort décalage entre les flux sortants** (très élevés et en croissance) **et les flux entrants** (beaucoup plus faibles et en décroissance).

La part des **actifs travaillant à l'extérieur**, constituant environ 82 % des flux domicile-travail totaux de la commune en 2013, a augmenté depuis 1990.

Les actifs de Barbey se dirigent essentiellement vers :

- Montereau-Fault-Yonne (24 actifs y travaillent en 1999) ;
- Marolles-sur-Seine (8 actifs en 1999. Leur nombre a doublé depuis 1990) ;
- les principaux pôles seine-et-marnais tels que Fontainebleau, des communes de taille plus modeste et vers Paris.

La part des actifs travaillant à l'intérieur du périmètre communal (« **flux internes** ») a diminué fortement entre 1990 et 1999. Cependant, ils ont augmentés en 2008 avant de diminuer à nouveau.

Quant aux « **flux entrants** », l'attractivité de la commune est en augmentation jusqu'en 2008. Ensuite, au contraire, la part des flux entrants diminue fortement, signe d'un certain déclin de l'offre d'emploi local.

Graphiques ci-contre : Synthèse des flux domicile-travail de Barbey en 2013.

Tableau ci-dessous : Evolution des actifs de la commune, selon le lieu de travail (source : INSEE).

Commune de Barbey	1990	1999	2008	2013
Actifs ayant un emploi	65	60	75	80
Travaillant :				
...dans la commune de résidence	18	6	12	7
...dans une autre commune	47	54	63	73

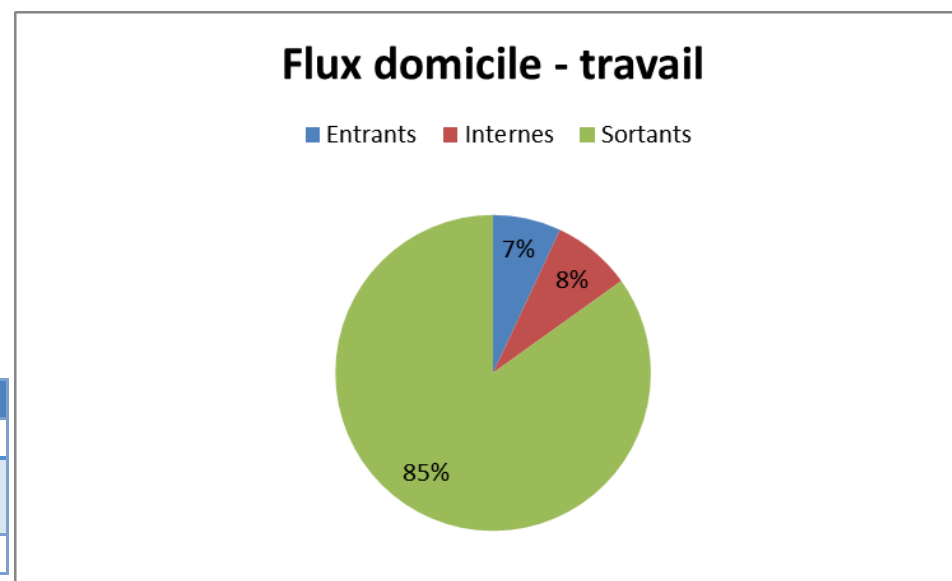
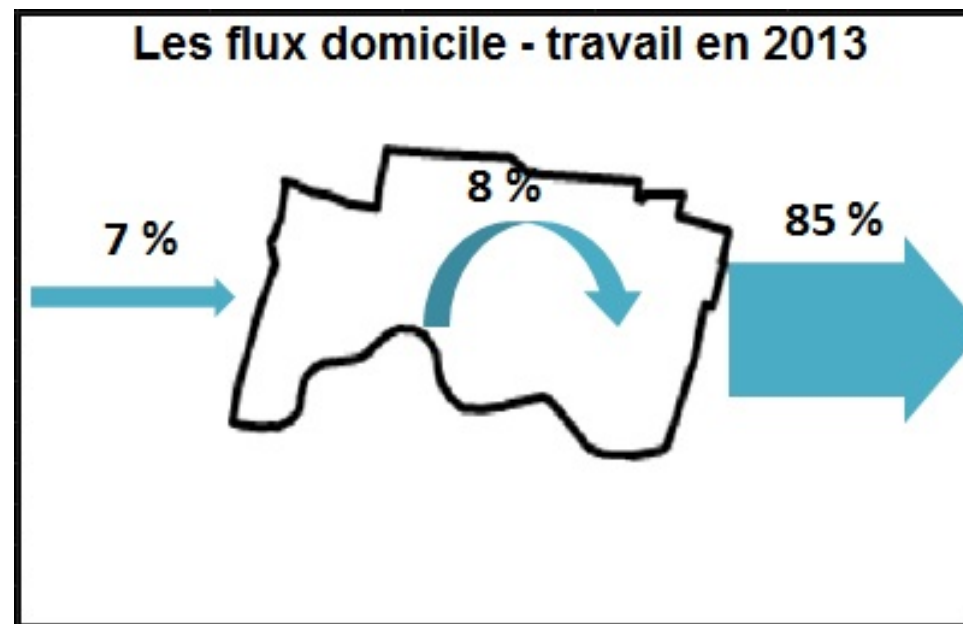


Tableau : Détail des migrations professionnelles domicile-travail concernant la commune de Barbey en 1990 et 1999 (fichiers MIRABEL - INSEE)

Migration domicile - travail 1990					
Commune de résidence	Commune de travail	Effectifs	Commune de résidence	Commune de travail	Effectifs
BARBEY	MONTEREAU-FAUT-YONNE	20			
BARBEY	MAROLLES-SUR-SEINE	4			
			Entrants totaux		0
			BARBEY	BARBEY	18
Sortants totaux		24	Internes totaux		18
NB : les données de 1990 ne prennent en compte que les déplacements supérieurs à 3					

Migration domicile - travail 1999					
Commune de résidence	Commune de travail	Effectifs	Commune de résidence	Commune de travail	Effectifs
BARBBEY	MONTEREAU-FAULT-YONNE	24	BALLOY	BARBEY	2
BARBEY	MAROLLES-SUR-SEINE	8	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	BARBEY	2
BARBEY	MOISSY-CRAMAYEL	4	VILLENEUVE-LA-GUYARD	BARBEY	2
BARBEY	CANNES-ECLUSE	3	LA BROSE-MONTCEAUX	BARBEY	1
BARBEY	PARIS	2	MONTEREAU-FAULT-YONNE	BARBEY	1
BARBEY	LA ROCHETTE	2	VINNEUF	BARBEY	1
BARBEY	VILLENEUVE-LA-GUYARD	2			
BARBEY	BARY-SUR-SEINE	1	Entrants totaux		9
BARBEY	DONNEMARIE-DONTILLY	1	BARBEY	BARBEY	15
BARBEY	autres communes...	6	Internes totaux		15
Sortants totaux		53			

*

*

*

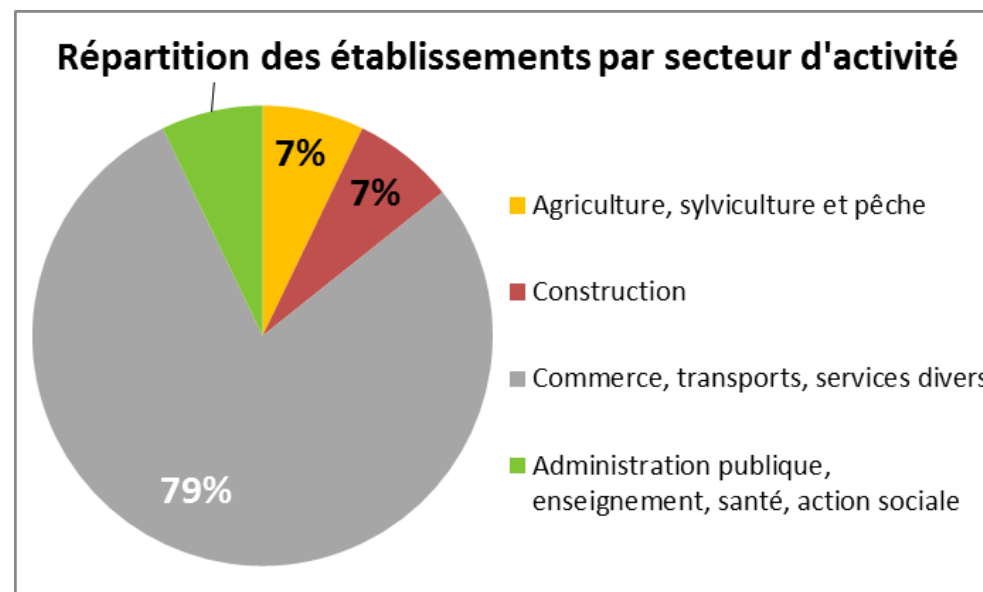
3.1. Structure de l'économie locale

Le tissu essentiellement résidentiel de la commune comporte néanmoins **14 établissements actifs** en 2014 (source INSEE).

On note la part prééminente des **commerces, transports et services privés** dans le fonctionnement de l'économie locale (avec plus des deux tiers des établissements), ce qui témoigne d'une économie résidentielle active.

Les autres activités sont beaucoup plus marginales (par rapport au nombre d'établissements actifs dans la commune) : un établissement est lié à l'agriculture, 1 au secteur public, 1 à la construction. Le secteur de l'**industrie** est inexistant.

La plupart des entreprises (plus de 80%) comptent zéro salarié : ce sont des **autoentrepreneurs**. Parmi les établissements comptant un ou plusieurs salariés, il s'agit essentiellement de **petites entreprises** (moins de 10 salariés).



L'économie locale est portée majoritairement par des entrepreneurs indépendants. Le PLU peut être l'occasion de réfléchir à leur possibilité de développement et conforter leur implantation au sein du territoire communal.

Tableau ci-dessous : Répartition des établissements et des salariés par secteur d'activité, dans la commune de Barbey en 2014 (source : INSEE 2014).

Données 2013 par secteur d'activité	Répartition des établissements				Postes salariés	
	Nb total	%	0 salariés	1 à 9 salariés	Nb total	%
Villebéon						
Ensemble	14	100%	12	2	3	100%
Agriculture, sylviculture et pêche	1	7%	0	1	1	33%
Industrie	0	0%	0	0	0	0%
Construction	1	7%	1	0	0	0%
Commerce, transports, services divers	11	79%	11	0	0	0%
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	2	14%	2	0	0	0%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	7%	0	1	2	67%

Les activités économiques à Barbey

Parmi les activités économiques localisées à Barbey, on note la présence de services tels qu'un infirmier à domicile, un service de dépannage en électricité ainsi qu'un service aux entreprises.

Un commerce de détail a aussi son siège dans cette commune.

De même, l'activité intitulée « les Caprices de Barbey » y est localisée (salle de réception).

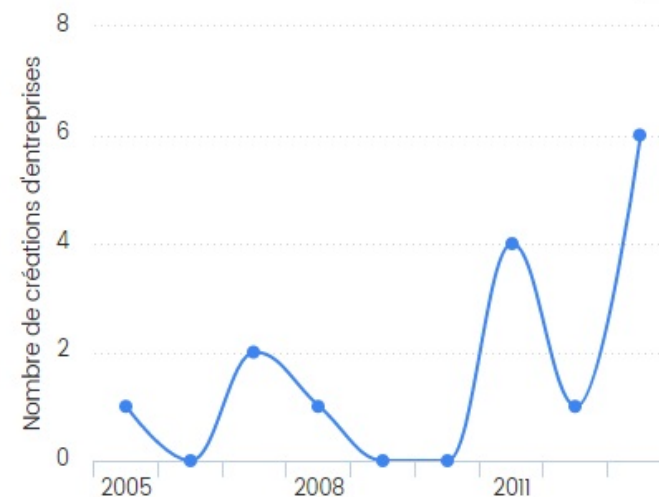
Image ci-contre : les Caprices de Barbey. (Source : google street, 2016)

Graphiques : évolution du nombre des créations d'entreprises entre 2005 et 2013 à Barbey. (Source : www.journaldunet.com).



Créations d'entreprises à Barbey

(source : JDN d'après l'Insee)



3.1.1. L'activité agricole à Barbey

L'agriculture joue un rôle important pour la Commune : cette activité occupe environ **225 ha**, c'est-à-dire 52 % de la surface du territoire. Depuis 1988, le **nombre d'exploitations agricoles** ayant leur siège dans la Commune a légèrement diminué, en passant de 3 à 1. A l'échelle du département et de la région la tendance observée est la même : une diminution des exploitations agricoles et du nombre d'actifs.

Définitions :

Unité de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et co-exploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 ha de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie.) et de gestion courante indépendante.

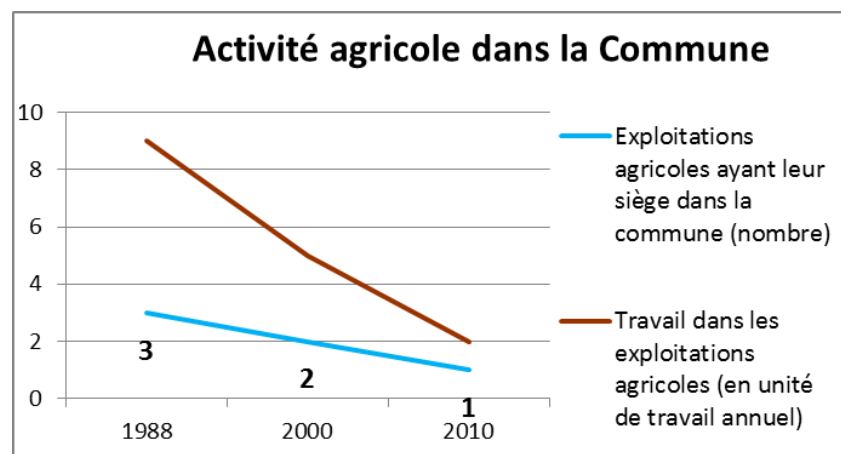
Tableau : Synthèse des résultats des recensements agricoles 1988-2010.

Graphique : Evolution de l'activité agricole dans la commune entre 1988 et 2010, en termes d'exploitations agricoles et « travail ».

Carte : Registre Parcellaire Graphique RPG) en 2012 (Géoportail).

Source : Recensements agricoles de 1988, 2000 et 2010 (agreste.agriculture.gouv.fr).

Barbey	1988	2000	2010
Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune (nombre)	3	2	1
Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel)	9	5	2



Rappel : Plan régional de l'agriculture durable (PRAD)

Lancé le 16 novembre 2011 par le Préfet de la région Île-de-France, le PRAD a pour objectif de mettre en perspective la politique de l'Etat en matière agricole et agroalimentaire à un horizon de 7 ans, en fixant des orientations spécifiques au niveau régional compte-tenu des spécificités des territoires et de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Les diagnostics des groupes de travail ont permis de mettre en évidence différents atouts à valoriser, contraintes à prendre en compte, menaces à éviter et opportunités à saisir.

L'état des lieux consolidé a permis de dégager quatre **enjeux** majeurs pour l'agriculture d'Ile-de-France, déclinés en orientations et en **actions**.

Enjeux	Orientations	Actions
1. Renforcer la place de l'agriculture au sein de la région Ile-de-France	1 - Développer des espaces agricoles fonctionnels, répondant aux besoins de l'agriculture francilienne	1. Pérenniser le foncier agricole et maintenir des unités agricoles cohérentes et fonctionnelles 2. Réaliser une veille foncière, anticiper et suivre la consommation des espaces agricoles
	2 - Soutenir l'installation et la transmission des exploitations agricoles pour assurer le renouvellement intergénérationnel	1. Anticiper les cessations d'activité des exploitations agricoles et faciliter leur transmission 2. Accompagner l'installation d'exploitations économiquement viables 3. Agir sur la disponibilité du foncier
	3 - Développer une communication et une sensibilisation sur l'agriculture et sur ses filières de valorisation	1. Sensibiliser les élus sur les réalités de l'agriculture et des filières agricoles, alimentaires et agroindustrielles 2. Favoriser la prise en compte de l'agriculture dans les décisions locales 3. Valoriser les productions locales au niveau régional 4. Entretenir le lien urbain-rural
2. Répondre aux enjeux alimentaires environnementaux et climatiques grâce à l'agriculture francilienne	1 - Soutenir une alimentation de qualité pour tous	1. Communiquer sur l'importance d'une alimentation de qualité et sur le lien agriculture / alimentation 2. Faciliter l'accès de tous à une alimentation de qualité et en quantité suffisante 3. Soutenir les projets éducatifs sur l'alimentation, en particulier à destination des jeunes
	2 - Promouvoir un modèle agricole associant productivité et performance écologique et énergétique des exploitations agricoles	1. Renforcer la productivité des exploitations agricoles 2. Conforter l'agronomie et les écosystèmes au cœur des modèles agricoles 3. Développer l'agriculture biologique 4. Préserver la ressource en eau 5. Accompagner les exploitations agricoles vers la certification environnementale 6. Promouvoir les alternatives écologiques dans les systèmes d'exploitation et contribuer à la lutte contre le changement climatique
3. Sécuriser les revenus des exploitations agricoles et structurer les filières agricoles et agro-industrielles franciliennes	1 - Sécuriser les revenus des exploitations agricoles	1. Limiter l'impact des aléas de production 2. Limiter l'impact des incertitudes de marché 3. Développer des systèmes de production générant une meilleure valeur ajoutée 4. Soutenir l'élevage 5. Soutenir l'innovation dans les filières spécialisées 6. Soutenir la diversification des exploitations agricoles par des activités agricoles complémentaires 7. Soutenir la diversification des exploitations agricoles par des activités non agricoles
	2 - Aider à l'organisation et à la structuration des producteurs et des filières de produits agricoles	1. Aider au maintien, à la structuration et au développement des IAA transformant des produits agricoles franciliens 2. Donner une visibilité aux acteurs économiques sur les opportunités du marché pour une valorisation francilienne des produits d'Ile-de-France 3. Soutenir l'organisation des producteurs et des filières 4. Soutenir l'amélioration de la qualité sanitaire des productions franciliennes 5. Renforcer les modes de transport des denrées agricoles et alimentaires moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques 6. Soutenir la structuration de la filière équine en Ile-de-France

	3 - Soutenir le développement de filières non-alimentaires et énergétiques	1. Développer les productions non alimentaires 2. Soutenir la structuration de filières agricoles non alimentaires 3. Développer les débouchés des filières non-alimentaires
4. Faciliter l'adaptation de l'agriculture francilienne et accompagner ses évolutions	1 - Adapter les formations initiales et continues à l'évolution des besoins de compétences pour les chefs d'entreprise et les salariés des filières agricoles et alimentaires	1. Proposer des formations spécifiques pour accompagner l'installation 2. Accompagner l'évolution des compétences des chefs d'exploitations agricoles dans leurs projets et dans la mise en œuvre de nouvelles techniques 3. Accompagner la formation des salariés agricoles 4. Faire connaître les formations existantes pour les chefs d'entreprise et les salariés des IAA
	2 - Développer l'emploi dans les exploitations agricoles et les filières agro-industrielles	1. Susciter des vocations 2. Accompagner l'emploi des salariés agricoles pour maintenir une main d'œuvre spécialisée/ qualifiée 3. Développer l'attractivité des emplois dans les filières alimentaires et les agro-industries tout en limitant le turn-over des salariés
	3 - Soutenir une agriculture et des industries de transformation de pointe grâce à l'environnement scientifique et technique francilien	1. Mener des travaux de recherche en phase avec les problématiques rencontrées sur le terrain et diffuser les résultats de ces travaux 2. Développer le lien entre la recherche / les instituts techniques et l'agriculture / les IAA 3. Favoriser les initiatives innovantes en agriculture et dans les filières agricoles et alimentaires
	4 – Poursuivre les réflexions sur l'avenir de l'agriculture francilienne	1. Assurer la gouvernance et la mise à jour permanente du PRAD pour approfondir les connaissances de l'agriculture et des filières agricoles et agro-industrielles franciliennes 2. Conduire des réflexions entre les pouvoirs publics et les professionnels 3. Elargir le travail conduit à l'occasion de l'élaboration du PRAD Ile-de-France

L'Orientation 1 concerne particulièrement les PLU :

Fiche action 1 : « Faire connaître les outils de préservation existants (PRIF, **documents d'urbanisme**, documents réglementaires : ZAP, PPEANP...), outils d'analyse et inciter les élus à les utiliser pour éviter la consommation et la fragmentation des terres agricoles :

- **contribuer à améliorer la qualité des documents d'urbanisme** (y compris dans la prise en compte d'activités de diversification...);
- Inciter à réserver du foncier pour l'implantation d'infrastructures liées à l'activité agricole, **notamment dans les documents d'urbanisme** »

Fiche action 2 : « S'appuyer sur les CDCEA pour :

- **Favoriser la reconnaissance des surfaces agricoles dans les PLU et SCOT** (éviter le passage en zone « AU » sans justification d'une stratégie) ;
- Lors d'un changement d'usage des sols, **prendre en compte la valeur agronomique des sols**, vérifier la viabilité des exploitations et prévoir des clauses de retour à l'utilisation agricole si les projets d'urbanisation sont abandonnés ;
- En particulier, **insister sur l'importance de la densification** et sur le pas de temps nécessaire pour l'élaboration des documents d'urbanisme ;
- Amener les décideurs à prendre les dispositions dans les PLU et SCOT permettant de maintenir les exploitations agricoles et les industries agroalimentaires sur leur territoire ;
- Promouvoir la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP) ;
- Inciter les décideurs à favoriser l'installation d'IAA et le maintien des exploitations agricoles (logistique, foncier). Apporter des appuis pour l'insertion paysagère des structures d'amont et d'aval nécessaires à l'agriculture et à ces débouchés et à l'implantation d'IAA ».

Source : PRAD, Octobre 2012 (driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr).

D - LE LOGEMENT ET LES EQUIPEMENTS

1. Structure et évolution du logement

La notion de point mort correspond aux logements construits dans une hypothèse de stabilité démographique : s'il y a croissance de population des résidences principales, la production de logements est supérieure au point mort, s'il y a régression, elle lui est inférieure.

Les besoins en logements liés au point mort sont de trois types.

- Le **renouvellement** est le remplacement des logements détruits ou désaffectés (ou la suppression de logements dans un même immeuble) ;
- La **compensation de l'accroissement (ou de la diminution) du nombre de résidences secondaires et de logements vacants** ;
- La **compensation du desserrement**, c'est-à-dire l'impact de la baisse du nombre moyen d'occupants par résidence principale, sur la part des logements construits. Le « desserrement » représente le nombre de logements consommé par la décohabitation ;
- **L'effet démographique mesure la consommation de logements due uniquement à l'augmentation de population.**

$$\text{Renouvellement} = \text{logements}(T_0) - \text{logements}(T_1) + \text{logements construits}$$

$$\text{Desserrement} = \frac{\text{population RP}(T_0)}{\text{taux d'occupation}(T_1)} - \text{RP}(T_0)$$

$$\text{Point mort} = \text{Renouvellement} + \text{Desserrement} + \text{Variation (RS + LV)}$$

$$\text{Effet démographique} = \text{logements construits} - \text{point mort} = \frac{\text{variation du nombre d'habitants des RP}(T_1)}{\text{taille moyenne des menages}(T_1)}$$

Barbey : le point mort	1975	1982	1990	1999	2013	delta 1975/82	delta 1982/90	delta 1990/99	delta 1999/2013
Population sans double compte	115	125	140	151	167	10	15	11	16
Taux d'occupation	3,29	3,68	3,11	2,85	2,49	0,4	-0,6	-0,3	-0,4
Population résidences principales	115	125	140	151	167	10	15	11	16
Résidences principales (RP)	35	34	45	53	67	-1	11	8	14
Résidences secondaires (RS)	20	19	14	12	5	-1	-5	-2	-7
Logements vacants (LV)	7	7	6	5	13	0	-1	-1	8
Parc total	62	60	65	70	85	-2	5	5	15
Logements construits						7	9	6	18
Renouvellement ($\text{logements}(T_0) - \text{logements}(T_1) + \text{logements construits}$)						9	4	1	3
Variation de résidences secondaires + logements vacants						-1	-6	-3	1
Desserrement						-4	6	4	8
Point mort						4	4	2	12
Effet démographique						3	5	4	6

Tableau : Calcul du point mort (Source : INSEE et données communales*).

Depuis 1968, dans la commune de Barbey, le nombre d'habitants pour 100 RP a augmenté de façon régulière jusqu'à 1982. Depuis 1999, cet indicateur diminue : cela est signe d'une certaine décohabitation.

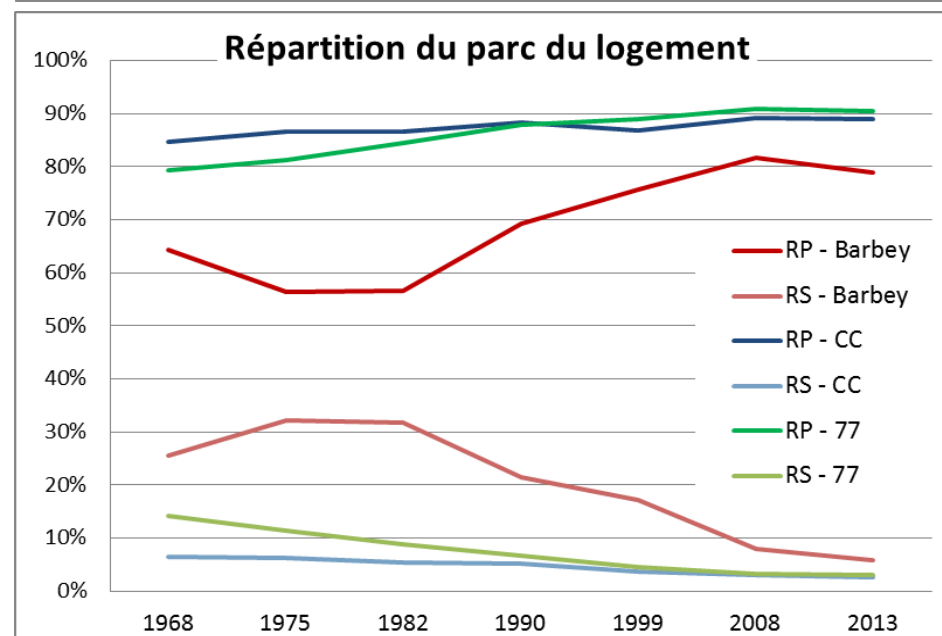
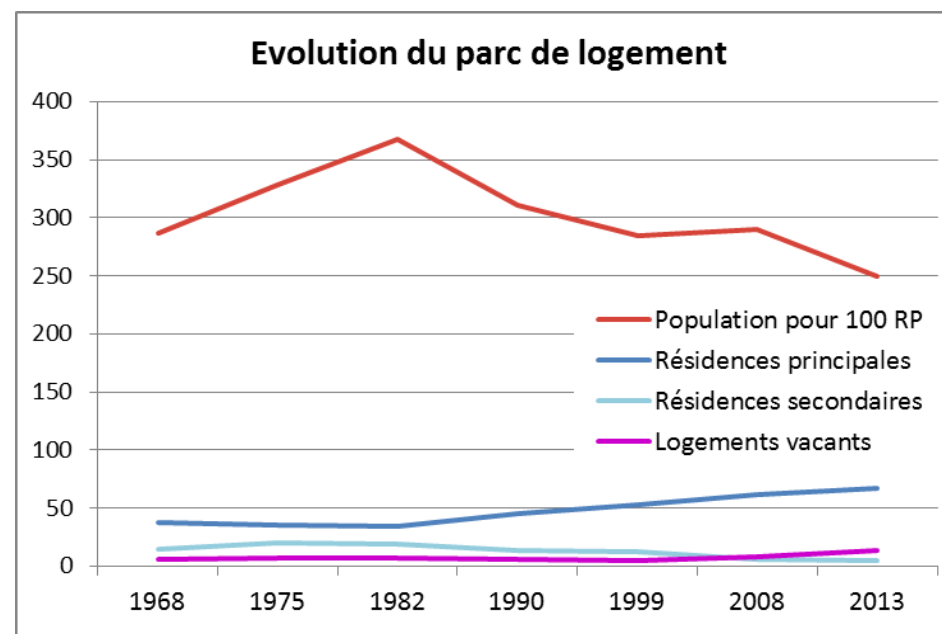
La répartition du parc des logements a varié de manière irrégulière. On note par exemple que la proportion de RP a diminué entre 1968 et 1982, probablement suite à la transformation de résidences secondaires en résidences principales. Après, la part de RP augmente de manière soutenue.

La **construction des résidences secondaires entre 1968 et 1975**, permet d'accueillir une « population temporaire » sur le territoire, mais pas d'accroître le nombre d'habitants. Il semble y avoir un lien entre l'augmentation de la part des résidences principales et la diminution des secondaires et vice-versa. On peut en conclure que des résidences secondaires sont converties en résidences principales, où que la construction de RS a ralenti (par rapport à celle de RP).

En ce qui concerne les **logements vacants**, ils **sont peu nombreux** et leur nombre paraît stable jusqu'en 1999 puis ils augmentent brusquement après cette date. Selon les sources INSEE, en 2013 Barbey compte 13 logements vacants. Toutefois, la réhabilitation de ces constructions pourrait contribuer, en partie, au renouvellement du parc de logement communal.

L'évolution de la répartition du parc de logement de Barbey n'est pas similaire à celle du département ni à celle de la CC. Les résidences principales de ces deux territoires n'ont cessé d'augmenter depuis 1968 tandis que la part des résidences secondaires est en diminution constante sur la même période, ce qui n'est pas le cas pour Barbey.

Barbey	1968	1975	1982	1990	1999	2013
Population pour 100 RP	287	329	368	311	285	249
Ensemble des logements	38	62	60	65	70	85
Résidences principales	38	35	34	45	53	67
Résidences secondaires	15	20	19	14	12	5
Logements vacants	6	7	7	6	5	13



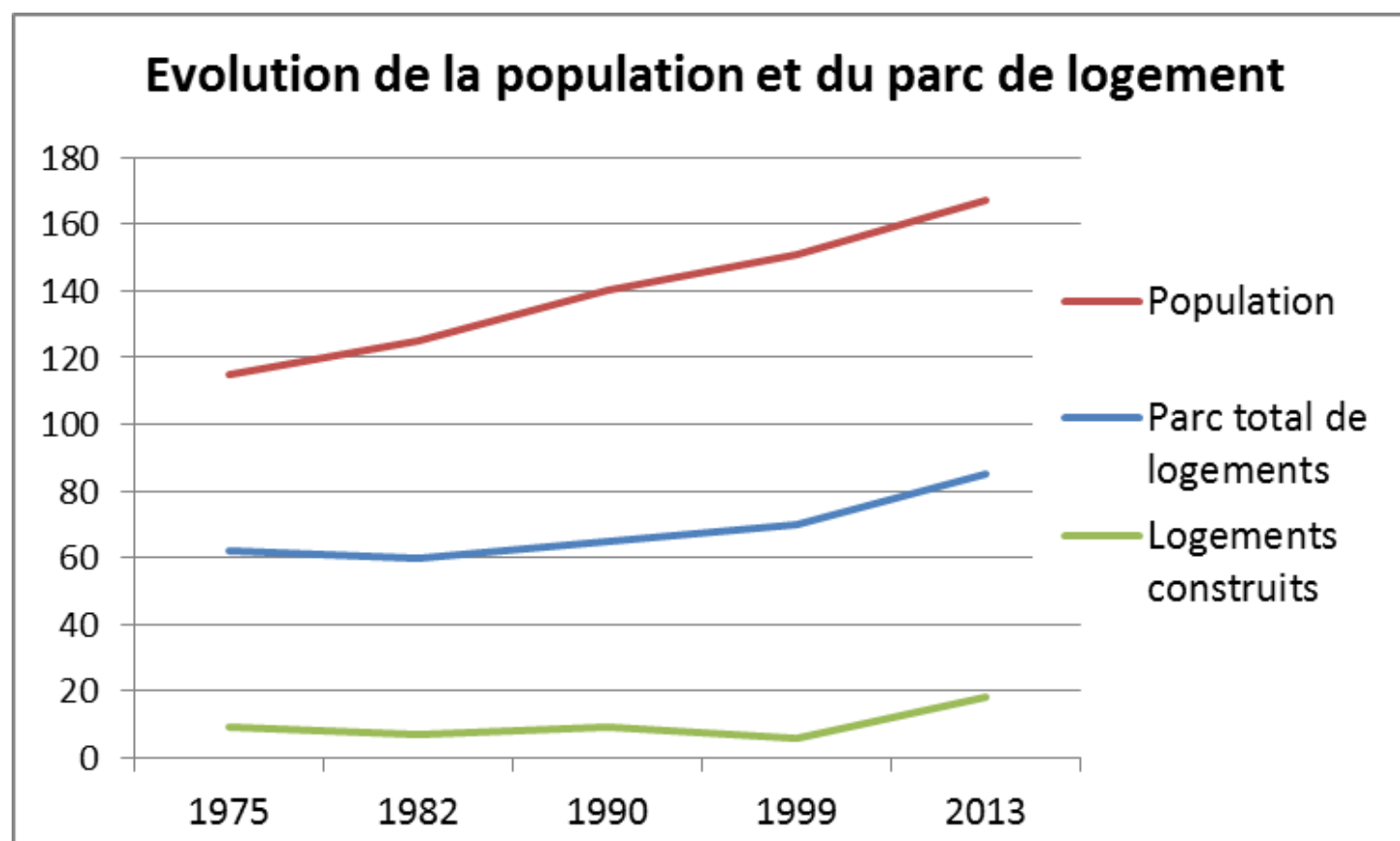
En ce qui concerne l'incidence nette, en termes d'augmentation du nombre d'habitants dans les résidences principales, et d'accroissement du parc de résidences principales, on constate qu'en général le nombre de résidences principales n'a pas toujours augmenté proportionnellement au nombre d'habitants de la commune.

De manière synthétique, on peut distinguer, dans les évolutions de l'habitat et de la démographie de la commune, deux événements différents :

- **entre 1975 et 1982**, une augmentation d'environ 20 habitants, malgré la diminution d'une RP.
- **entre 1982 et 2013**, une augmentation d'environ 1 habitant supplémentaire par nouvelle RP.

En général, depuis les années 1990, on ne constate pas de fortes variations dans l'apport de nouveaux habitants par résidence principale (1 habitant par RP), et que **le phénomène de décohabitation a également varié de manière irrégulière au cours du temps.**

Graphique ci-contre : Evolution de la population et du parc des logements (source : INSEE).



1.1. Caractéristiques du parc de logements

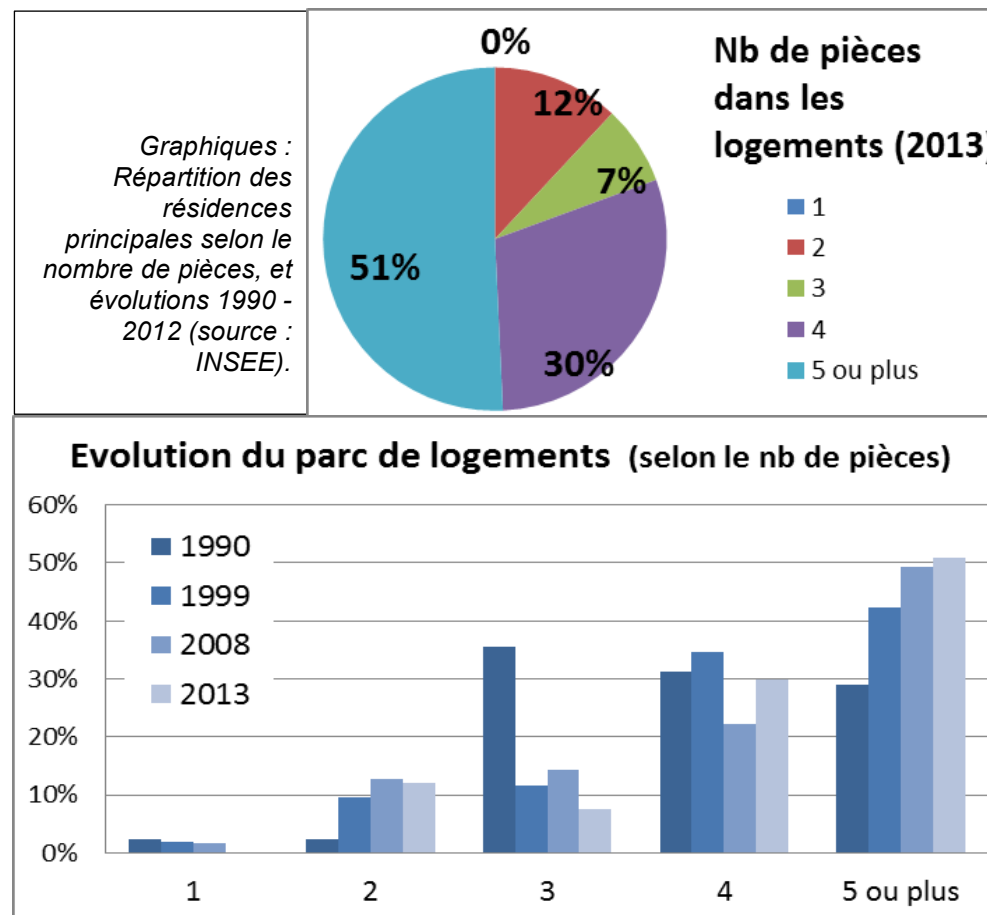
En observant les données relatives au parc de logement de la commune de Barbey au cours de la dernière vingtaine d'année (1990 – 2013), on note les caractéristiques suivantes :

- La **prédominance des maisons individuelles** (100%) et une offre inexistante de logements collectifs ;
- Une **offre locative faible, qui semble assez stable** (9 logements en 1999, 10 logements en 2013) ;
- Une **faible diversité dans la taille des logements** : en 2013 les logements de 1 à 3 pièces ne représentent que 19 % (contre 35% dans le département) ;
- Une **augmentation continue de la taille des logements** : 50% des logements en 2013 ont 5 pièces ou plus ;
- Une **bonne adéquation des équipements sanitaires** (94% des logements actuels sont équipés avec salle de bain avec baignoire et/ou douche).

La diversité dans la taille et la typologie des logements pourrait être renforcée davantage (notamment en ce qui concerne l'offre de logements locatifs et collectifs), afin de favoriser un meilleur équilibre démographique à long terme.

Tableau : Caractéristiques du parc de logements en 1990, 1999 et 2013 (INSEE).

	Total	Résidences Principales	Type		Statut d'occupation			Nombre de pièces des RP					Installations sanitaires		
			Maison individ.	Logement collectif	Propriét.	Locataire	Logé gratuit	1	2	3	4	5 ou +	Chauffage central collectif	Chauffage central individuel	avec baignoire / douche
2013	85	67	85	0	55	10	2	0	8	5	20	34	0	23	63
			100%	0%	82%	15%	3%	0%	12%	7%	30%	51%	0%	34%	94%
1999	70	53	52	0	36	9	7	1	5	6	18	22	0	35	49
			98%	0%	68%	17%	13%	2%	9%	11%	34%	42%	0%	66%	92%
1990	65	45	44	0	26	13	6	1	1	16	14	13	0	26	40
			98%	0%	58%	29%	13%	2%	2%	36%	31%	29%	0%	58%	89%



• Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016 - 2022 de la CC2F

Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans. Il fixe l'ensemble des interventions à mener et les moyens à mobiliser pour les mettre en œuvre.

Il définit des interventions visant à : diversifier l'offre de logements (social, privé, locatif ou accession), requalifier les parcs de logements, répondre aux besoins spécifiques en logements ou hébergements (personnes défavorisées, personnes âgées ou handicapées, jeunes, gens du voyage...), définir les modalités d'observation du secteur de l'habitat et d'évaluation des objectifs du PLH à l'échelle du territoire.

La démarche est articulée en 4 phases :

1. Diagnostic (juillet – décembre 2013) ;
2. Orientations stratégiques ([actuellement en cours d'élaboration](#)) ;
3. Programme d'Actions (fin 2015) ;
4. Adoption (début 2016).

Le PLH doit être compatible avec les objectifs de construction du Grand Paris, le SDRIF, le SCOT (en cours d'élaboration) et prendre en compte le projet de territoire durable de la CC2F de juin 2011. [Le PLU doit être compatible avec le PLH : puisque celui-ci est en cours d'élaboration, il est souhaitable qu'une démarche d'échanges soit mise en place afin d'introduire les orientations de ce document dans le PLU.](#)

Quelques caractéristiques de l'habitat au sein du territoire de la CC2F mises en évidence par le Diagnostic sont reportées dans les tableaux ci-bas :

Le secteur de l'habitat
Des parcs locatifs (social et privé) majoritairement anciens, qui assurent une fonction d'accueil des ménages les plus modestes
Un parc privé (71% des RP en 2011) relativement peu occupé par les propriétaires (51,5% de propriétaires occupants et 19,4% de locataires)
Un parc privé spécialisé selon les communes : dans 9 communes, 4/5 ou plus du parc privé est occupé par les propriétaires et dans seulement 5 communes (Montereau-Fault-Yonne et 4 communes limitrophes), le taux de propriétaires occupants est inférieur à 80% et atteignant seulement 26% pour la ville-centre.
En 2011, le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) de la CC2F représente 3,7% du parc privé, la commune de Montereau-Fault-Yonne est la plus concernée (280 logements en PPPI) dont 249 en Ville Basse
Une vacance relativement élevée dans la CC2F, présente très majoritairement dans le parc privé et ancien, ce qui pose la question du niveau de confort et de salubrité de ces logements.

Dynamique des marchés et parcours résidentiels
Une faible production neuve concentrée sur la commune de Montereau
Des transactions majoritaires dans l'ancien à la fois pour des maisons et des appartements
Des prix de marchés en locatif et accession élevés au regard du profil socio-économique des habitants
Dérogation au zonage Duflot, qui conduit à une certaine vigilance sur une production défiscalisée trop importante pouvant dérégler les marchés immobiliers
Un développement de l'offre de logements qui va de pair avec la consommation importante de foncier et une augmentation des prix à l'achat des terrains
Une offre en accession attractive pour une frange de la population de 1ère couronne parisienne aux ressources plus conséquentes
Des biens difficilement vendus sur la Ville Haute ne permettant pas d'apporter une mixité pourtant souhaitée dans le Programme de Rénovation Urbaine

Source : Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016 - 2022 de la CC2F

Interventions menées sur l'habitat

La commune souhaite saisir l'opportunité du PLH pour alerter sur l'état du bâti (59% du parc date d'avant 1915) et pouvoir davantage faire appel aux aides de l'ANAH. La commune souhaiterait acheter quelques biens afin de développer du locatif.

Dynamisme du marché immobilier

Selon le maire, les terrains se vendent facilement et sont peu chers (90 000€ à 100 000€). La commune observe des cas de découpe parcellaire : les parcelles sont passées d'une moyenne de 2 500 m² à 1 200 m².

Les enjeux de la commune en matière d'habitat :

- Revitaliser le centre bourg
- Améliorer le bâti existant (granges, façades, maisons anciennes...)
- Solliciter les aides de l'ANAH pour favoriser l'amélioration du parc
- Maîtriser la consommation des réserves foncières

Perspectives de croissance démographique

La commune n'a pas pour volonté de voir sa population augmenter ; elle se fixe un objectif maximum de 200 habitants. Aucun projet n'est engagé en matière d'habitat sur la commune.

Besoins identifiés et projets de développement de l'offre

- Les personnes âgées de Barbey se tournent vers les maisons de retraite de Montereau ou bien font le choix de rester à domicile sans nécessairement adapter leur logement.
- Concernant les jeunes, la problématique des décohabitants est importante et les logements existants ne peuvent répondre à leur demande. L'offre locative pourrait être une étape du parcours résidentiel de ces publics.
- Une famille de gens du voyage s'est sédentarisée à Barbey où elle a acheté une maison.

Les objectifs et actions du PLH impactant la commune :

Programmation de logements pour l'ensemble des communes rurales :

Objectif de production sur la durée du PLH	Objectif production annuel – tous logements confondus	Dont Logements Locatifs Sociaux	Résidences principales théoriques en 2022	Logements Locatifs Sociaux théoriques en 2022	Soit part théorique de Logements locatifs sociaux en 2022
156	26	2 à 3	3148	62	1,9 %

2. Les équipements, facteurs de développement

2.1. *Desserte en eau potable*

Le réseau d'eau potable est géré par affermage par Véolia.

L'eau est prélevée à partir de sources souterraines. La commune est alimentée par un puits de 6 mètres de profondeur. Il est situé au Sud-Est du village et au Sud de la RD 29. Il s'alimente dans la nappe alluviale de l'Yonne et a un débit équipé de l'ordre de 70 m³/heure. La commune dispose d'un château d'eau.

Sources : Onema, BRGM, sources communales.

L'eau d'alimentation du réseau communal est conforme aux exigences de qualité en vigueur (prélèvement en novembre 2016).

Sources : www.eaupotable.sante.gouv.fr.

2.2. *Assainissement*

Le réseau d'assainissement situé dans la commune est entièrement séparatif. La population desservie en assainissement collectif (réseau d'eaux usées strict) est raccordée sur la station d'épuration de Misy-sur-Yonne mise en service en septembre 2007. Cette station d'épuration, d'une capacité de 1500 Equivalents-Habitants, est chargée environ à 40% en pollution (base azote). Elle est exploitée par la SAUR (contrat de délégation de service public). Son fonctionnement donne satisfaction.

L'assainissement non collectif est géré par la Communauté de Communes du Pays de Montereau, donné en affermage à la SAUR.

Le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été approuvé après enquête publique en septembre 2000. La compétence assainissement (collectif et non collectif) est gérée par la Communauté de communes du Pays de Montereau (CCPM).

Sources communales.

*

*

*

La commune dispose de desserte ADSL, mais elle ne dispose pas (encore) de réseaux FTTH ou FTTLa (« fibre optique »).

Un réseau très haut débit est un réseau d'accès à Internet qui permet d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données (documents, photos, vidéos, etc.) dans un temps court. Cet accès à Internet est considéré à « très haut débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mbits/s.

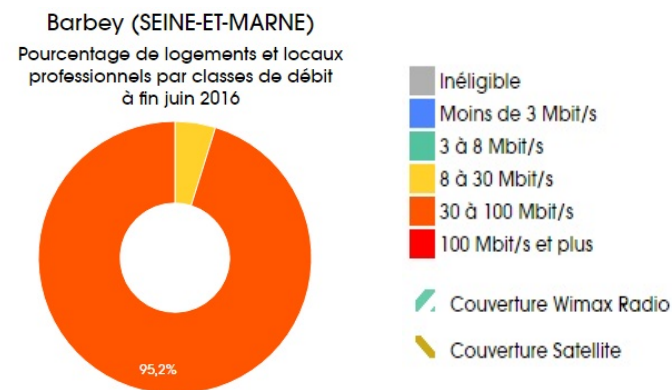


Figure ci-dessous : Couverture numérique sur Barbey (www.francethd.fr).

2.4. Ordures ménagères et collecte des déchets

2.4.1. Les plans de portée nationale, régionale et départementale

Rappel : le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

Le Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de **portée nationale** définit les objectifs suivant :

- | | |
|---|--|
| - Valorisation ou incinération dans des installations d'incinération des déchets avec valorisation énergétique de 60% au minimum en poids des déchets d'emballages, | - Recyclage de 50% en poids pour les métaux, |
| - Recyclage de 55% au minimum en poids des déchets d'emballages, | - Recyclages de 22.5% en poids pour les plastiques, |
| - Recyclage de 60% en poids pour le verre, le papier et le carton | - Recyclage de 15% en poids pour le bois, |
| | - Taux de collecte des DEEE ménagers fixé à 10kg par habitant. |

Rappel : le Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés d'Ile de France (PREDMA)

Ce plan de **portée régionale** définit les objectifs suivants :

- | | |
|---|---|
| - Diminution de la production de déchets de 50kg/hab., | - Augmenter la collecte des déchets des équipements électriques et électroniques, |
| - Augmentation de 45% du compostage des déchets organiques, | - Favoriser les dispositifs de collecte innovants, |
| - Incitation faite aux consommateurs d'acheter des produits faiblement emballés, | - Développer le compostage et la méthanisation, doubler la quantité de compost, |
| - Création de 30 ressourceries / recycleries, | - Encadrer les capacités de stockage et d'incinération, |
| - Augmentation du recyclage de 60% par l'incitation à mieux trier les emballages et journaux-magazines, | - Améliorer les transports fluvial et ferré, |
| - Doubler le recyclage des emballages ménagers, | - Transports de 500 000 tonnes de déchets supplémentaires par voies fluviale et /ou ferrée, |
| - Doubler le nb de déchetteries et la valorisation des encombrants, | - Mettre en place une redevance incitative. |
| - Améliorer les connaissances des coûts, | |

Source : www.entreprises.cci-paris-idf.fr

Rappel : le Plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics

Ce plan de **portée régionale** définit les objectifs suivants :

- | | |
|--|---|
| - Réduire la production de déchets de chantier et leur nocivité, | - Développer les filières de recyclage, |
| - Réutiliser/recycler les déchets, | - Améliorer la déconstruction sélective |
| - Limiter les mauvaises pratiques, | - Développer les modes de transports alternatifs |
| - Valoriser les carrières en les réaménageant, | - Optimiser le transport routier |
| - Rééquilibrer les capacités de stockage, | - Accompagner l'évolution des pratiques, |
| - Améliorer la gestion des déchets des artisans du BTP, | - Impliquer les maîtres d'ouvrages, |
| - Développer le tri sur chantier, | - Développer l'économie circulaire à différentes échelles territoriales |
| - Augmenter les performances des installations de tri, | |

Source : driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Rappel : le Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD)

Ce plan de **portée régionale** définit les objectifs suivants :

- | | |
|---|--|
| - Collecte de 65% des déchets dangereux produits par les ménages, | - 80% des déchets admis sur les installations devront provenir d'Ile de France ou des régions limitrophes, |
| - Transport de 15% de ces déchets par trains ou péniches, | - Valorisation des déchets dangereux pour une seconde vie, |
| - Etudes de cas précis pour vérifier la faisabilité des projets, | - Amélioration des taux de recyclages. |
| - Traitement des déchets au plus près de leur lieu de production, | |

Source : www.entreprises.cci-paris-idf.fr

Rappel : le Plan Régional d'Elimination des Déchets issus des Activités de Soins (PREDAS)

Ce plan de **portée régionale** définit les objectifs suivants :

- | | |
|--|---|
| - Collecte de 50% des déchets de soins produits par les ménages, | - Réduction de 30% des quantités, |
| - Séparation correcte de ces déchets des ordures ménagères, | - Encadrer l'évolution du parc des installations. |
| - Assurer un meilleur tri dans les établissements de soins, | |

Source : www.entreprises.cci-paris-idf.fr

Rappel : Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

Ce plan de **portée départementale** doit permettre de :

- | | |
|--|--|
| - Prévoir les mesures pour prévenir l'augmentation de la production de déchets ménagers et assimilés, | - Fixer des objectifs de valorisation, incinération, enfouissement et de collecte de la moitié de la production de déchets en vue d'un recyclage matière et organique, |
| - Maîtriser les coûts, | - Recenser les installations d'élimination des déchets en service et énumérer les installations qu'il sera nécessaire de créer. |
| - Prévoir un inventaire prospectif établi sur 5 et 10 ans des quantités de déchets à éliminer selon leur nature et leur origine, | |

Source : site www.ordif.com

2.4.2. La gestion des déchets dans la Commune

La Commune de Barbey fait partie du **Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM)**. Il s'agit d'un syndicat mixte regroupant 40 communes pour une population de plus de 18 000 foyers.

Ses missions sont :

- Organiser la collecte des ordures ménagères entre les communes adhérentes ;
- Exploiter les déchetteries situées sur le territoire du syndicat ;
- Réaliser ou faire réaliser tous travaux portant sur l'ensemble des ouvrages et équipements susmentionnés.

Les déchets sont collectés le lundi et le mercredi.

Source : www.sirmotom.fr.

2.5. Autres équipements divers

En ce qui concerne l'offre en équipements, dans la commune de Barbey, on constate que certaines types d'installations sont suffisantes par rapport aux besoins actuels et aux perspectives d'évolutions futures estimées : il y a une bonne desserte notamment en ce qui concerne les équipements sanitaires et de culte.

En revanche, les équipements liés à d'autres domaines (le sport et les loisirs, l'administration et le domaine socio-culturel,...) sont peu développés au sein du territoire. En outre, l'offre en services touristiques et en équipements commerciaux pourrait être améliorée.

En l'absence de tels équipements, la population communale se dessert vers les communes voisines : Marolles-sur-Seine, Villeneuve-la-Guyard et Montereau.

Equipement		Quantité		Equipement		Quantité	
Administratifs	- Mairie			De culte	- Eglise, - Cimetière.		
Sportifs et de loisirs	-			Socio-culturels	- Salle associative		
De santé	- Infirmier à domicile			Tourisme	-		
Commerciaux	- Commerce de détail - Service aux entreprises - Service dépannage en électricité - Les Caprices de Barbey						

Tableau : Synthèse des équipements communaux (source : annuaire 118000).

*

*

*

2.6. Equipements scolaires

Le système scolaire de Barbey est géré avec Marolles-sur-Seine par un SIVU.

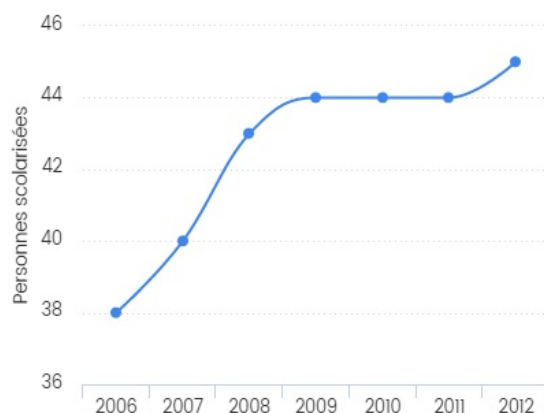
La population scolarisée totale a augmenté entre 2006 et 2009, pour stagner à 44 élèves entre 2009 et 2011. Dans les dernières années (2011 – 2012), on constate cependant une légère reprise du nombre d'élèves.

On observe que la plupart des élèves ont un âge compris entre 6 et 17 ans (écoles primaires et collège). En revanche, peu de jeunes (18-24 ans) logent encore dans la Commune.

Année scolaire	Nb d'élèves de Barbey (primaire et maternelle)
1990 / 1991	? élèves
1999 / 2000	? élèves
2010 / 2011	? élèves
2012 / 2013	? élèves
2013 / 2014	? élèves
2014 / 2015	? élèves

Population scolarisée de Barbey

(source : JDN d'après l'Insee)



Nombre d'élèves et d'étudiants à Barbey

Données 2012 (source : JDN d'après l'Insee)

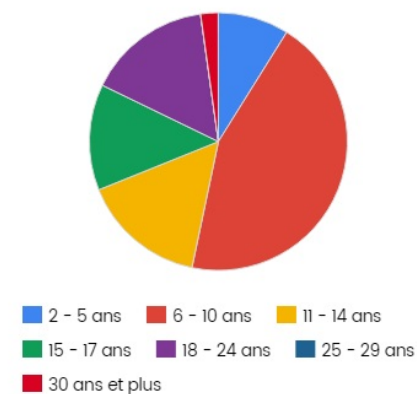


Tableau : Enfants de la commune de Barbey scolarisés en école primaire et maternelle (source communale).

Graphiques : Evolution récente de la population scolarisée de Barbey entre 2006 et 2012, et répartition par âge des élèves étudiants à Barbey en 2012 (source : www.journaldunet.com d'après l'INSEE).

E - UNE POLITIQUE LOCALE ET SOUTENABLE DES TRANSPORTS

1. La question des transports dans la planification locale : les documents d'orientation

« Après l'évaluation du premier Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) de 2000 et au terme d'un processus d'élaboration riche en débats et en contributions de la part de l'ensemble des acteurs de la mobilité en Ile-de-France, le STIF a finalisé le projet de PDUIF en février 2011. Le Conseil régional d'Ile-de-France a ensuite arrêté le projet en février 2012, a recueilli l'avis des organismes associés et l'a soumis à enquête publique. Le PDUIF a définitivement été approuvé en juin 2014 par le Conseil régional d'Ile-de-France. Le Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) vise à atteindre un équilibre durable entre les besoins de mobilité des personnes et des biens, d'une part, la protection de l'environnement et de la santé et la préservation de la qualité de vie, d'autre part, le tout sous la contrainte des capacités de financement. Le PDUIF a identifié 9 défis à relever, déclinés en 34 actions opérationnelles, pour atteindre cet équilibre. Le plan d'action porte sur la période 2010-2020. »

Les principaux points du PDUIF sont synthétisés par la suite.

A - Agir sur les formes urbaines, l'aménagement et l'espace public

83 % des habitants de grande couronne se rendent aux centres commerciaux en voiture. Premiers concernés : les Franciliens habitant la grande couronne. Passer du « tout automobile » aux autres modes de déplacement nécessite avant tout de nouvelles formes d'aménagement urbain.

Quelques pistes d'orientation :

- Réfléchir aux moyens d'agir sur la mobilité, par exemple à travers une [réduction](#) des distances entre logements, emplois et services ;
- Repenser le partage de l'espace public en faveur des modes de déplacement autres que l'automobile et les deux-roues motorisés ;
- Accompagner les projets de développement des communes et agglomérations franciliennes d'une amélioration de l'offre de transport collectif.

B - Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacements

266 gares et 700 lignes de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite d'ici à 2020 : Les personnes à mobilité réduite (PMR) représentent plus du tiers des Franciliens. Or les aménagements adaptés à leurs besoins sont encore rares.

Quelques pistes d'orientation :

- Rendre accessibles aux PMR les transports collectifs en suivant pour cela les orientations du Schéma directeur d'accessibilité (SDA) déjà adopté par le STIF ;
- Développer l'accessibilité dans la rue ; Mettre en place une information adaptée aux différents usagers ;
- Evaluer l'efficacité des aménagements réalisés ;
- Développer en parallèle des services spécifiques (service d'assistance, d'accompagnement ...) pour compléter les mises en accessibilité.

C - Construire le système de gouvernance responsabilisant les acteurs dans la mise en œuvre du PDUIF

Moins de la moitié des propositions ont été effectivement engagées et peu ont été achevées. Aussi le nouveau PDUIF a pour ambition d'associer davantage les acteurs concernés à son élaboration, afin que chacun se sente co-responsable de sa mise en œuvre, en particulier à l'échelle locale.

Quelques pistes d'orientation :

- Préciser dans le nouveau PDUIF les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre et dans les financements ;
- Pour chaque action, préciser les objectifs à atteindre, son calendrier de réalisation et son coût.

D - Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

2/3 des voyageurs ont des difficultés à se repérer dans l'univers de plans et horaires.

Le choix du mode de déplacement (voiture, transports collectifs, marche, vélo) ou du moment de la journée pendant lequel on se déplace a des conséquences très fortes sur l'organisation du système de transport et notamment sur son coût pour la collectivité et sur l'environnement. Pour devenir des acteurs responsables de leurs déplacements, les Franciliens doivent pouvoir accéder à une information complète et pertinente, disposer partout des moyens concrets qui leur permettent de changer leur comportement, être sensibilisés au prix réel de chaque mode de déplacement.

Quelques pistes d'orientation :

- Fournir une information complète, multimodale et accessible à tous à partir de supports diversifiés et en temps réel ;
- [Développer](#) les plans de déplacements d'entreprises, d'administrations, etc. afin de proposer des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle ;
- Communiquer sur les impacts positifs, pour soi et pour les autres, dès lors que l'on change son comportement en matière de déplacements.

E - Rendre les transports collectifs plus attractifs

Evolution de la fréquentation des transports en commun depuis 2000 : +18% pour le métro, +22% pour le bus et TCSP, +16% pour le RER et le train.

L'usage des transports en commun en Ile-de-France n'a cessé d'augmenter et continuera à augmenter dans les années à venir.

Selon un [scénario dit au « fil de l'eau »](#), on estime même qu'entre 2005 et 2020, près d'un million de déplacements quotidiens supplémentaires seront enregistrés. Mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'offre de transports collectifs et la rendre plus attractive. Les financements devront être augmentés en conséquence car c'est surtout l'immensité du besoin de [financement](#) qui ralentit la mise en œuvre des mesures nécessaires.

Quelques pistes d'orientation :

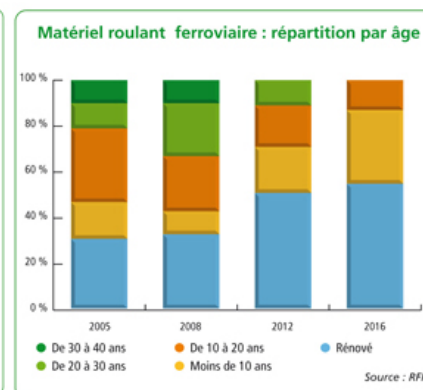
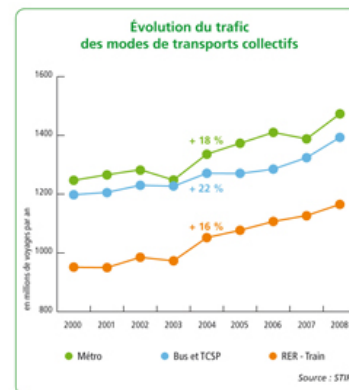
- Adapter l'offre de transports collectifs à la demande de déplacements, c'est-à-dire améliorer le système actuel, notamment pour résoudre la saturation et offrir de nouveaux services dans les territoires les moins bien desservis ou ceux qui vont se [développer](#).
- Accroître la qualité des services proposés et le confort des usagers : mieux informer les voyageurs sur les conditions de circulation, rendre les itinéraires plus lisibles, maîtriser durablement la régularité sur l'ensemble du réseau, rénover et renouveler le matériel roulant pour qu'il soit plus confortable, etc.
- Les transports collectifs doivent davantage s'articuler les uns avec les autres, afin de former une chaîne de déplacements continue et fluide, et permettre ainsi une véritable [intermodalité](#).
- Revaloriser le bus comme mode attractif.

F - Agir sur les conditions d'usage des deux-roues motorisés

A Paris, les deux-roues motorisés représentaient 15% de la circulation en 2006, contre 10% en 2001 : L'usage des deux-roues motorisés connaît aujourd'hui un succès grandissant. L'augmentation des deux-roues ne constitue pour autant pas une alternative idéale à l'usage de l'automobile, tant du point de vue de la sécurité routière (hausse des accidents impliquant ces véhicules) que du respect de l'environnement (pollution et bruit).

Quelques pistes d'orientation :

- Mieux faire [appliquer](#) la réglementation en matière de stationnement ;
- Réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour réduire le nombre d'accidents impliquant des deux-roues motorisés.



G - Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacements

La vitesse maximale autorisée dans une zone de rencontre est de 20 km/h. Trop souvent associée aux loisirs, rarement considérée comme un mode de déplacement à part entière, la marche doit pouvoir tenir, au quotidien, une place plus importante dans la chaîne de déplacements. De fait, on estime que 48 % des trajets en voiture et 56 % des trajets en deux-roues motorisés font moins de 3 km, alors que nombre de ces déplacements pourraient être parcourus à pied.

Quelques pistes d'orientation :

- Limiter autant que possible la vitesse de circulation en zone urbaine, et aménager de façon continue et confortable les itinéraires piétons ;
- Mettre à disposition des piétons une information intermodale complète et développer les dispositifs de jalonnement.

H - Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo

25 000 vélos sont actuellement en libre-service en Île-de-France (Vélib', VéLO², Velcom) : Comme la marche, le vélo est encore surtout associé aux loisirs et pas toujours considéré comme un mode de déplacement à part entière, alors que chez nombre de voisins européens, utiliser son vélo est tout à fait naturel. On estime à 48 % le nombre de trajets en voiture et à 56 % le nombre de trajets en deux-roues motorisés qui font moins de 3 km. Respectueux de l'environnement et facteur de santé publique, la pratique du vélo doit être encouragée.

Quelques pistes d'orientation :

- Rendre la voirie cyclable et favoriser le stationnement vélo ;
- Promouvoir la pratique du vélo auprès du plus grand nombre, en particulier pour les trajets courts, par des actions de sensibilisation et d'apprentissage ;
- Développer l'intermodalité vélo/transports collectifs.

I - Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser le transfert modal

3 fois plus de trafic fluvial de conteneurs sur la Seine, c'est l'estimation faite pour les 15 prochaines années. Aujourd'hui, en Ile-de-France, 90% du transport de marchandises se fait par la route. En effet, le transport routier est à la fois le plus flexible et le moins cher de tous. Or le transport routier pâtit directement des embouteillages, et il est source de nombreuses nuisances : nuisances sonores, pollutions importantes et accidents graves

Quelques pistes d'orientation :

- Améliorer l'accès aux sites logistiques et organiser de façon plus rationnelle le transport routier ;
- Encourager l'intermodalité entre le transport routier et les modes de transport écologiques que sont le transport ferroviaire (fret) et le transport par voie d'eau ;
- Favoriser les changements de comportements des acteurs, notamment dans le domaine environnemental, par le renouvellement du parc de véhicules, etc. ;
- Développer l'information autour du transport de marchandises et harmoniser les réglementations concernant les livraisons en ville.

J - Agir sur les conditions d'usage de l'automobile

Le trafic routier en Ile-de-France a progressé de 1,1 % entre 2000 et 2005. L'automobile est le moyen de transport le plus utilisé en Ile-de-France. Le confort et la souplesse inhérents à ce mode de transport expliquent la forte fréquentation des réseaux routiers et autoroutiers (...). Et pourtant, on estime entre 4 et 6 heures par jour la durée des embouteillages sur les voies rapides d'Ile-de-France et le nombre important de véhicules en circulation est responsable d'une part très importante de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre.

Quelques pistes d'orientation :

- Mieux disposer des capacités routières existantes afin de limiter les ralentissements et embouteillages dans le respect d'objectifs de sécurité routière ;
- Faire respecter le stationnement payant ;
- Faire évoluer les comportements vis-à-vis de l'automobile en développant le covoiturage ou l'auto-partage et en encourageant parallèlement le développement de nouveaux véhicules urbains peu polluants, peu volumineux et moins gourmands en énergie.

• Le Plan Local Déplacements (PLD) de la CCPM

La CCPM a approuvé le **11 avril 2016** son Plan Local de Déplacements, document de planification qui permet de mieux connaître les conditions de mobilité des habitants du territoire et dresse une liste d'actions hiérarchisées, s'inscrivant dans le PDUIF élaboré par le STIF.

En effet, les PLD complètent le PDUIF en détaillant et précisant son contenu au niveau local. Ils sont élaborés à l'initiative des EPCI ou des syndicats mixtes, qui doivent aussi associer le Conseil Régional, les Conseils Départementaux intéressés, ainsi que l'Etat et le STIF.

Le Diagnostic du PLD a mis en évidence **une organisation des mobilités du territoire autour du pôle de Montereau-Fault-Yonne.**

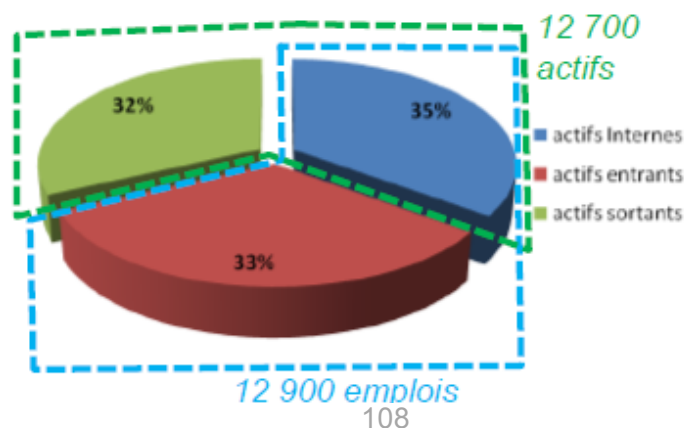
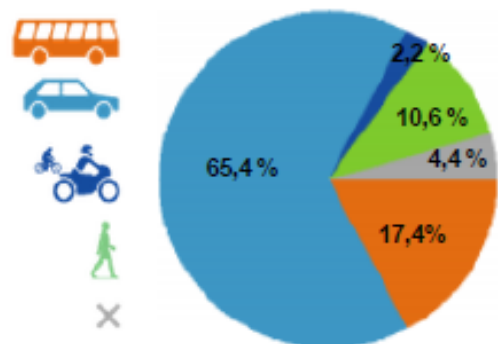
Différents projets, susceptibles d'avoir une incidence sur le plan de la mobilité locale, sont également évoqués.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence les principaux points forts et faibles du territoire vis-à-vis des thématiques suivantes :

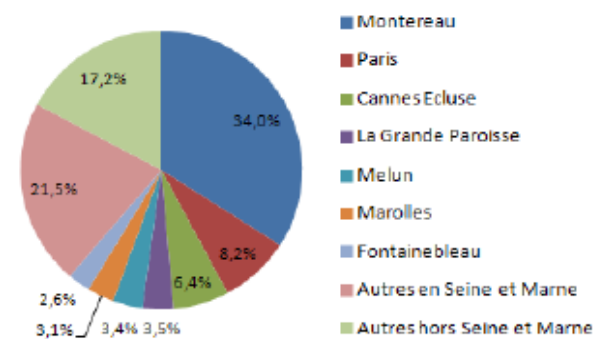
1 - L'organisation générale du territoire :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un territoire mixte, entre urbain et rural, clairement organisé autour d'une ville centre. ✓ Une connaissance et une prise en main des enjeux liés à la rénovation urbaine de certains quartiers. ✓ Une centralisation de la mobilité de proximité pour les déplacements domicile-travail vers Montereau-Fault-Yonne. ✓ Un positionnement géographique intéressant vis-à-vis des voies de communication et notamment des cours d'eau navigables que sont la Seine et l'Yonne. | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Une part modale de la voiture importante pour tous les types de déplacements. ✗ Une complexité des échanges Nord-Sud à Montereau-Fault-Yonne. ✗ Une croissance démographique faible par rapport à la région IDF et au département de la Seine-et-Marne. |
|--|---|

Part modal des actifs (INSEE 2009)



lieu de travail des 12679 actifs de la CC2F



2 - Le réseau viaire

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un maillage routier important et de qualité. ✓ Un réseau autoroutier qui capte le grand transit. ✓ Des accès aisés au réseau autoroutier. ✓ Une circulation routière globale plutôt aisée mais qui n'incite pas au report modal. ✓ Des envisagé dans le contexte du SDRIF pour limiter les effets entonnoirs aux traversées de la Seine et de l'Yonne. | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Un effet de goulet d'étranglement au niveau des franchissements de barrières physiques (rivières, voies ferrées...). ✗ Des difficultés ponctuelles dans le temps (concentrées sur l'heure de pointe) et localisées sur la ville centre et ses accès. ✗ Une gravité des accidents de la circulation assez alarmante. ✗ Un jalonnement perfectible. |
|--|--|

3 - Le stationnement

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une réglementation du stationnement dans la durée à Montereau et dans plusieurs communes. ✓ Une offre globale de stationnement importante. ✓ De nombreuses aires de livraison à Montereau. ✓ Des efforts faits pour que de plus en plus de places de stationnement soient réservées aux personnes à mobilité réduite, même si elles sont encore en nombre insuffisant. | <ul style="list-style-type: none"> ✗ Les secteurs Gare et Centre de Montereau sont complètement saturés en journée par, respectivement, les pendulaires et les visiteurs ✗ Des problèmes de stationnement résidentiel très localisés dans toutes les communes, dont l'intensité varie selon le caractère ancien du bâti résidentiel et les aménagements adjacents. ✗ De nombreux aménagements de voirie peuvent poser des problèmes de sécurité, notamment au niveau de la gare de la Grande Paroisse. ✗ Des aires de livraison à réorganiser et à faire respecter. ✗ Des places de stationnement PMR en nombre insuffisant. ✗ Un jalonnement des aires de stationnement à perfectionner. |
|---|---|

4 - Les transports en commun

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une offre performante à destination des principaux pôles départementaux et régionaux pourvoyeurs d'emplois. ✓ Un réseau urbain évolutif et intéressant pour une Communauté de communes de la taille de la CCPM, avec une ligne forte desservant les principaux pôles générateurs de déplacements. ✓ Un pôle d'échanges multimodal performant en matière de services offerts en gare de Montereau, disposant d'une aire de chalandise importante. ✓ Une information multimodale facile à se procurer. ✓ Une fréquentation du réseau Siyonne élevée. | <ul style="list-style-type: none"> ✗ 1 service sur 2 vers ou depuis Paris qui impose une rupture de charge. ✗ Des réseaux de TC routiers ciblant et répondant principalement aux besoins d'un public de scolaires. ✗ Un certain manque de lisibilité des fiches horaires notamment pour la ligne B du réseau Siyonne. ✗ La gare de la Grande Paroisse et son environnement proche mériteraient d'être réaménagés pour en augmenter son attractivité. ✗ Le pôle gare de Montereau et notamment la gare routière méritent une nouvelle organisation (projet en cours). |
|--|---|

5 - Les modes actifs

- ✓ Un contexte favorable au développement de la pratique cyclable.
- ✓ Des aménagements récents de qualité.
- ✓ De nombreux kilomètres d'aménagements cyclables en projet.
- ✓ Des éléments de stationnement de qualité en gare de Montereau.

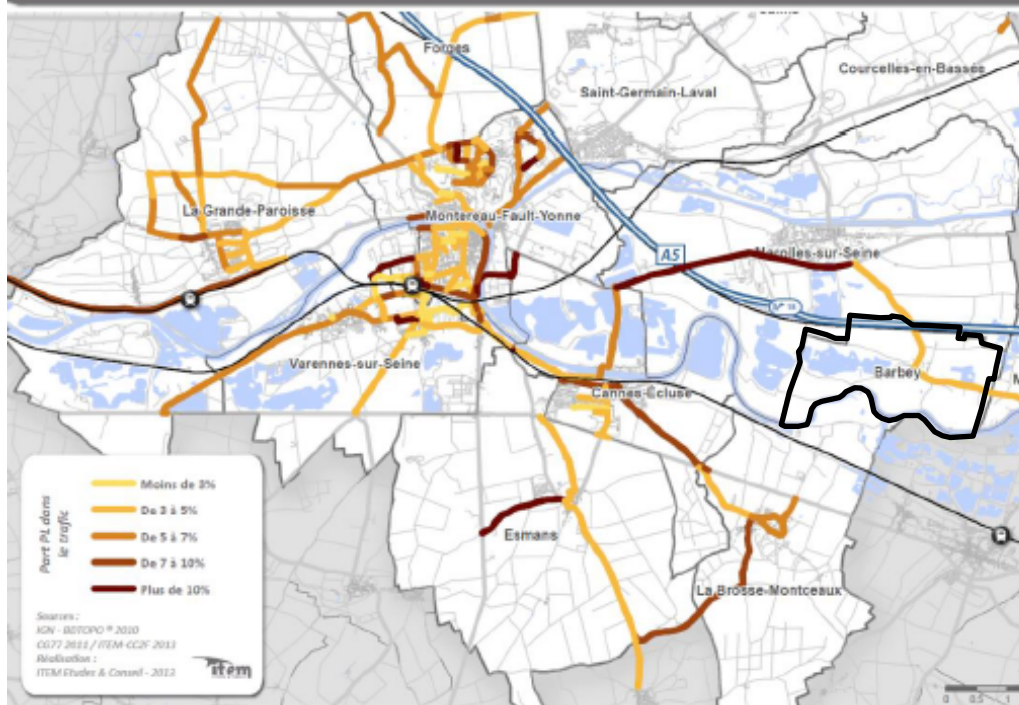
- ✗ Un réseau cyclable dont le maillage est à structurer.
- ✗ Des freins à la pratique pour les échanges Nord-Sud en raison du relief.
- ✗ Une qualité des éléments de stationnement de cycles à homogénéiser.

6 - Le transport et les livraisons de marchandises

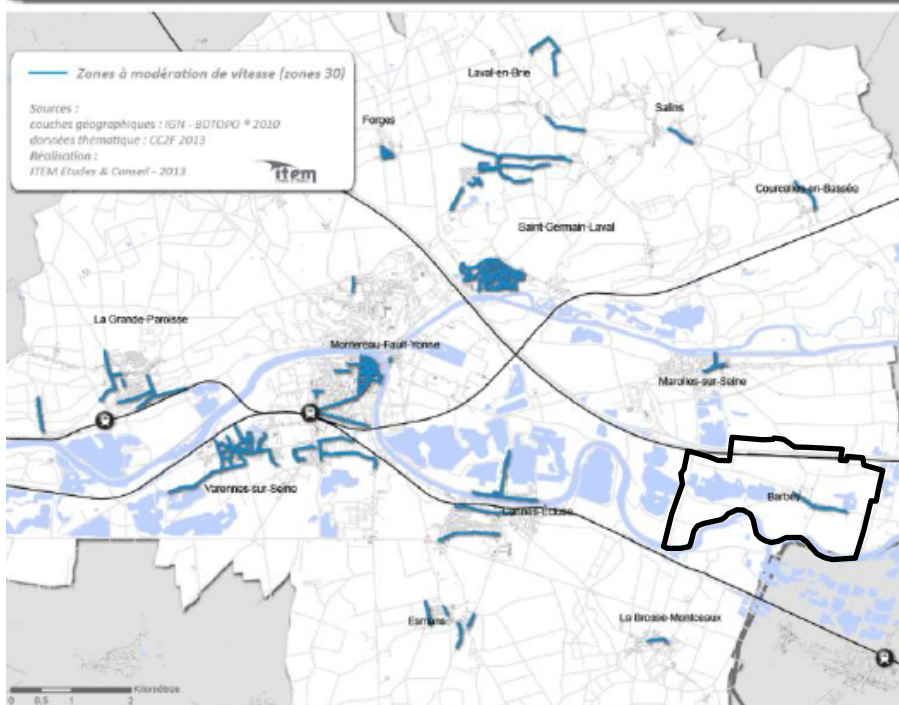
- ✓ Un territoire au positionnement très intéressant en matière de transport de marchandise.
- ✓ Des possibilités d'intermodalité performantes, entre route, ferroviaire et fluvial.
- ✓ Le port de Montereau comme véritable plateforme logistique multimodale et opportunité de report modal.
- ✓ Un certain nombre d'emplois sur le territoire liés à l'activité logistique.

- ✗ Des externalités négatives liées au transport routier (pollution visuelle-paysagère, sonore, atmosphérique,...).
- ✗ Une accidentologie et une insécurité routière plus élevées.
- ✗ Une voirie pas toujours adaptée à la circulation de poids lourds.

Part des PL dans le trafic routier journalier



Zones à vitesse modérée



Les actions proposées ont été élaborées à partir de pistes débattues lors d'ateliers de travail associant les techniciens de la Communauté de communes et des partenaires (Communes du territoire, Département, Région, STIF, CCI, DDT), les associations et les élus du territoire.

Ce travail a permis de retenir **68 pistes qui ont été regroupées en 17 actions** :

1. LES ACTIONS SUR LE RESEAU VIAIRE

Action 1. Mettre en place une hiérarchisation fonctionnelle du le réseau viaire.

Action 2. Agir en matière de sécurisation des déplacements.

Action 3. Favoriser le développement du covoiturage sur la CC.

Action 4. Réaliser un PLS sur Montereau et traiter la problématique du stationnement sur la CC.

Action 5. Organiser la circulation des poids lourds sur la CC en prenant en compte les développements logistiques attendus.

2. LES ACTIONS SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS

Action 6. Structurer l'offre du réseau Siyonne autour d'une ligne forte maillant les principales centralités de la zone dense.

Action 7. Favoriser l'émergence d'un véritable pôle d'échanges au niveau de la gare de Montereau

Action 8. Organiser le réseau Siyonne autour d'un pôle d'échange Nord et d'un pôle d'échange Sud.

Action 9. Organiser le réseau Siyonne pour une meilleure réponse aux besoins des usagers.

3. LES ACTIONS SUR LES MODES ACTIFS

Action 10. Favoriser des villes et des bourgs marchables.

Action 11. Favoriser le rabattement en modes alternatifs vers l'offre de TC

Action 12. Favoriser le lien en modes actifs entre la ville basse et la ville haute.

Action 13. Développer un réseau cyclable pour les déplacements quotidiens à l'échelle de la CC.

Action 14. Mieux prendre en compte le stationnement des cycles.

4. LES ACTIONS TRANSVERSALES

Action 15. Mieux informer et communiquer sur la mobilité sur la CC.

Action 16. Favoriser l'émergence des PDE et PDES sur la CC.

Action 17. Rendre la voirie et les transports collectifs accessibles.

Source : PLD de la CCPM (site www.cc-2f.fr).

→ Ces actions sont reprises dans le PLU (voir les justifications de compatibilité du PLU avec le PLD dans la deuxième partie du Rapport de Présentation).

2. Le diagnostic de Barbey en matière de moyens de transport

2.1. Infrastructures routières

De manière générale, le territoire communal est assez bien desservi par les infrastructures de communication routières.

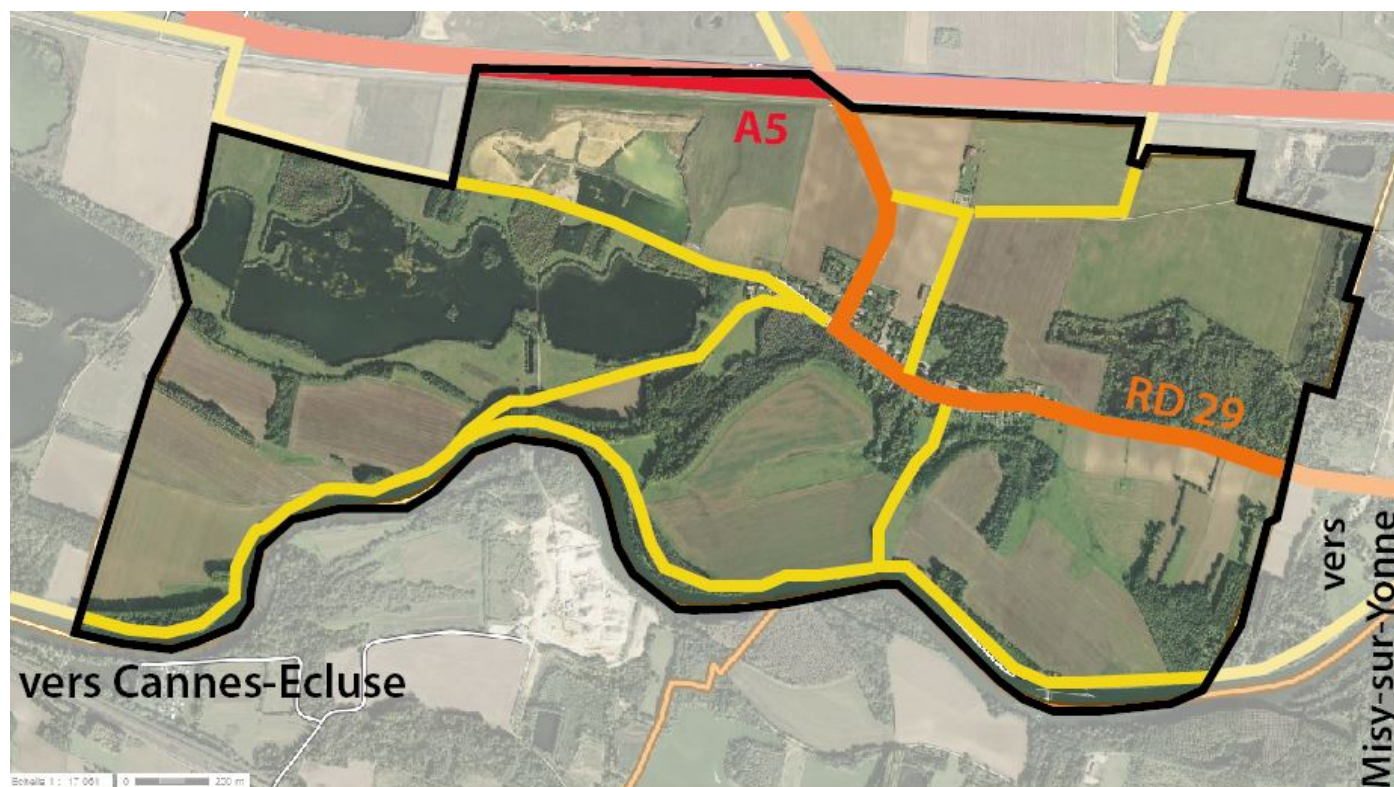
L'autoroute **A5** permet la liaison au Nord-Ouest avec Evry et au Sud-Est avec Troyes et Sens. L'échangeur le plus proche se trouve à Marolles-sur-Seine à environ 5 km de Barbey.

La route départementale **RD 29** assure la liaison avec Montereau-Fault-Yonne, au Nord-Ouest, avec Marolles-sur-Seine au Nord et Misy-sur-Yonne, à l'Est.

Au niveau plus fin, un réseau de voies locales assure la desserte interne des secteurs du village.

Les faibles taux d'équipements et d'emplois contraignent les habitants à se déplacer, en générant des **besoins de mobilité**.

L'enjeu sera de **réduire les nécessités de déplacements** et à **offrir des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle** mais également adaptés au territoire rural.



Hiérarchisation du réseau viaire

- Axes structurants principaux
- Axes structurants secondaires
- Voies locales, chemin de halage

Carte ci-contre : La hiérarchisation du réseau routier de la commune (source : Géoportail).

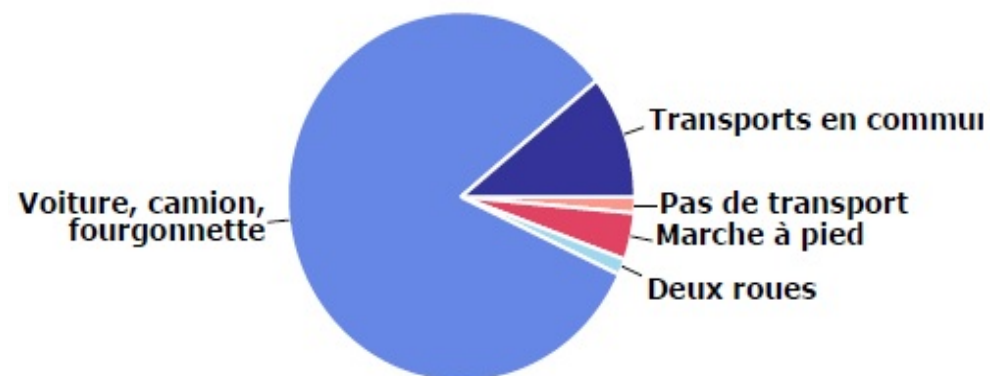


Les données montrent que la voiture individuelle joue un rôle très important dans la Commune de Barbey :

- la plus grande partie des déplacements domicile-travail est effectuée en voiture (82% en 2013)
- la plupart des ménages possède au moins une voiture,
- le taux de motorisation a augmenté dans les dernières années (entre 2011 et 2012).

Ces constats sont en partie liés à la faible desserte du territoire en transports en commun et à sa distance par rapport aux gares.

Graphique ci-contre : moyen de transport utilisé dans les migrations domicile-travail par les actifs de Barbey en 2012 (source : INSEE 2012).

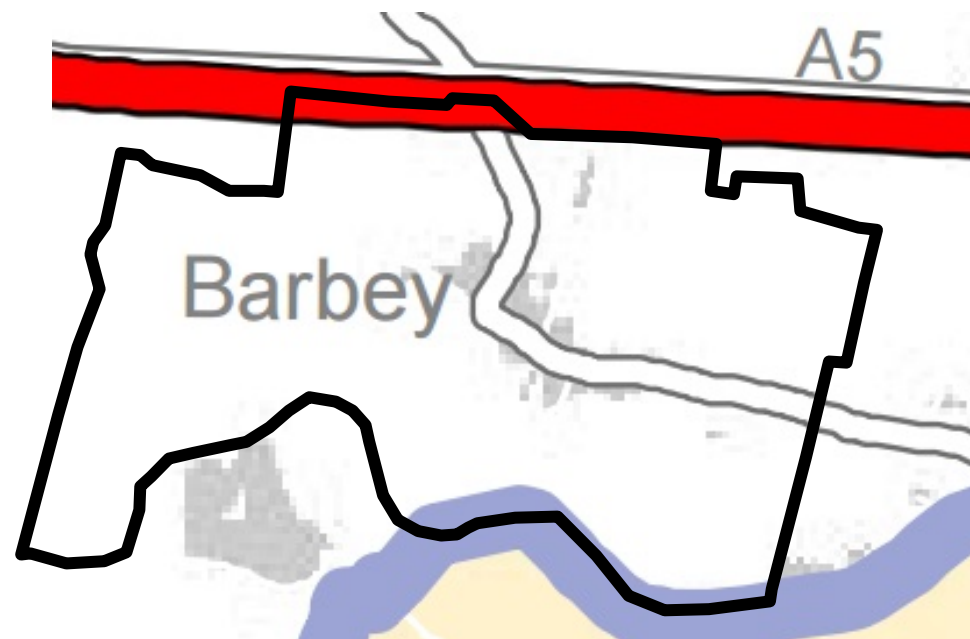
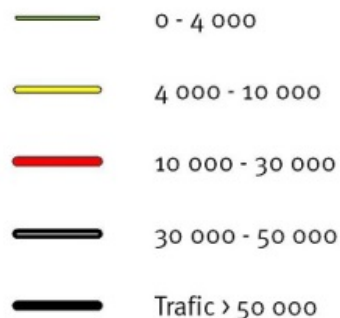


2.1.1. Les conditions de circulation

En ce qui concerne les **conditions de circulations**, elles sont généralement fluides dans la Commune.

L'**A5**, qui accueille des flux plus importants (10 000 à 30 000 véhicules par jour en 2013), passe juste au nord de la limite communale de Barbey.

Carte ci-contre : conditions de circulation en 2013 (source : Département 77).



2.1.2. Le Stationnement

En général, le **stationnement** dans la commune se fait sur le domaine privé, étant géré dans la parcelle d'habitat.

Toutefois, on peut remarquer la présence de certaines places de parking aménagées sur le domaine public, notamment le long des axes routiers principaux.

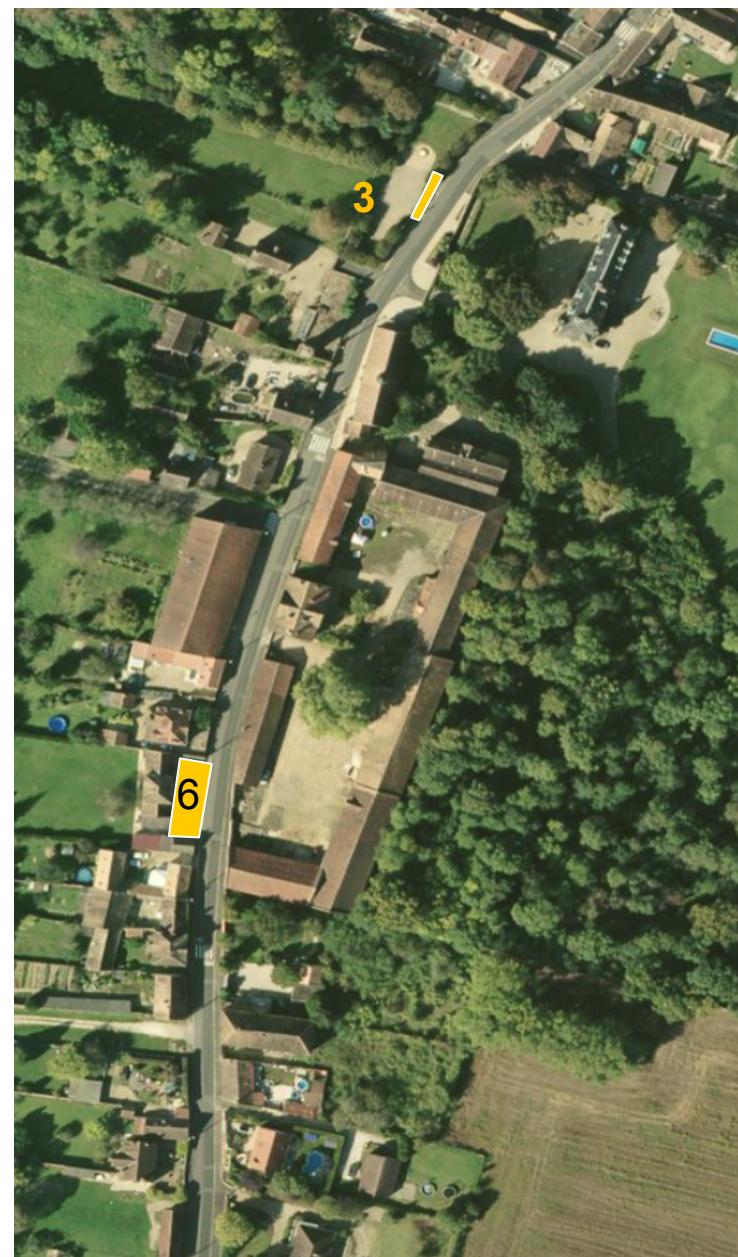
Cela étant dit, le stationnement riverain représente une problématique dans certains secteurs (notamment dans le centre-bourg).

Carte ci-contre : localisation des places de stationnement publiques.

Photo ci-dessous : stationnement public rue Grande (google street view).

Tableau ci-dessous : recensement des places de stationnement publiques dans le bourg.

N°	Site / localisation	Nb places (environ)
1	48 rue Grande	6
2	34 rue Grande	3
TOTAL		9



2.1.3. Les contraintes liées aux voies structurantes

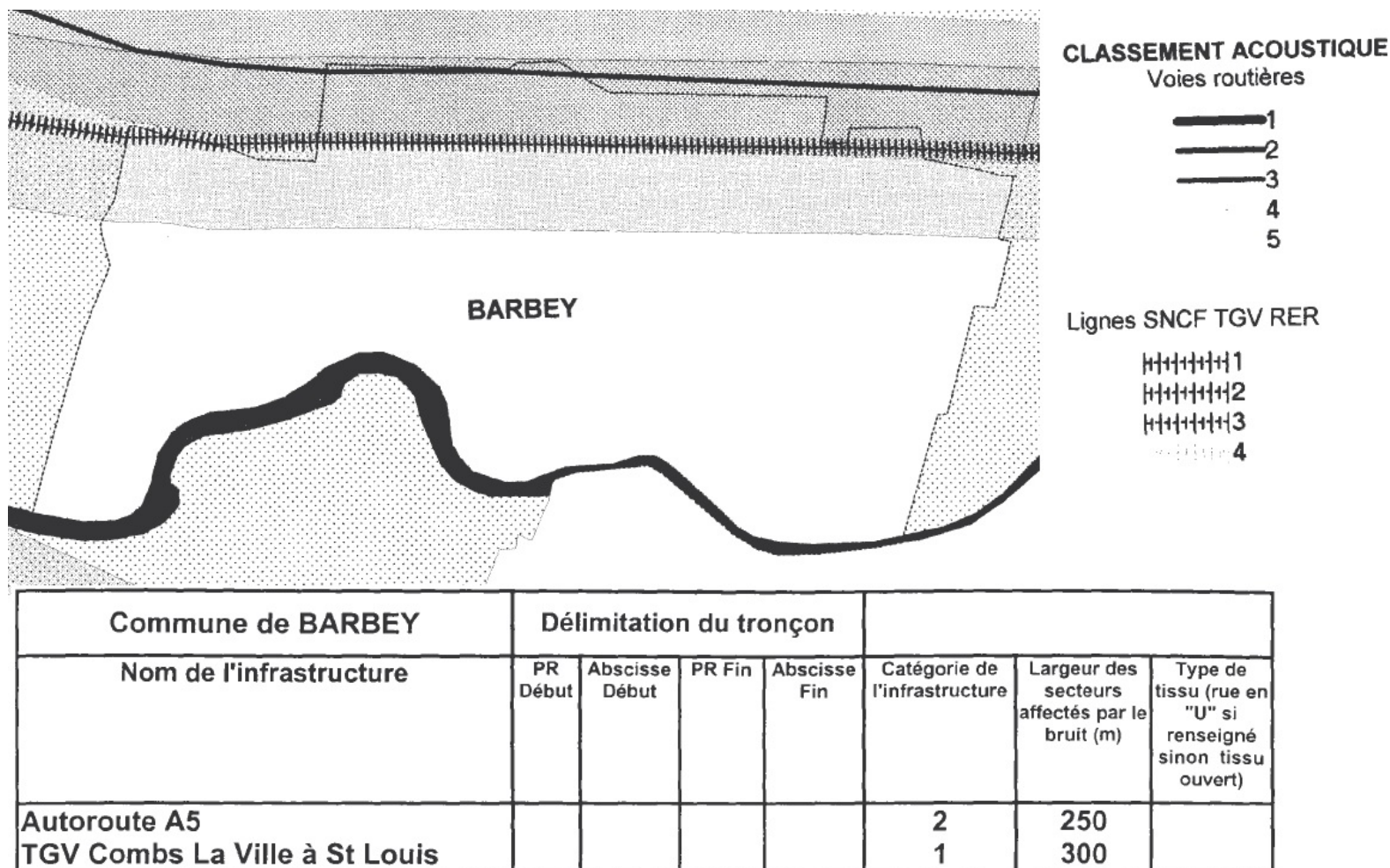
La contrainte la plus marquante du site communal est représentée par la présence de l'**autoroute A5**.

La **RD29** provenant de Montereau-Fault-Yonne et traversant la portion au centre de la commune, constitue une autre infrastructure importante du territoire.

Ces éléments constituent, d'un part, un facteur de développement pour la collectivité : par exemple l'A5 facilite l'accessibilité du territoire.

De l'autre côté, l'A5 est également source de nuisances sonores considérables. Par conséquent, toute urbanisation située dans les secteurs affectés par le bruit et toute réorganisation de ces espaces doivent prendre en compte l'existence de ces contraintes spécifiques, ainsi que des mesures aptes à en minimiser les nuisances (isolement acoustique des bâtiments,...).

Cela concerne notamment les constructions situés dans une bande de **300 m autour du tracé du TGV**, et de **250 m autour du tracé de l'A5**.



2.2. Les circulations douces

2.2.1. Itinéraires cyclables

Au niveau départemental, une première étape dans la démarche de développement de la pratique du vélo a été l'adoption du **Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC)** en mai 2008. L'objectif est d'offrir aux aménageurs (notamment les Maires) des informations techniques et financières actualisées et pertinentes pour développer, sur leurs territoires, de nouveaux itinéraires pour les vélos.

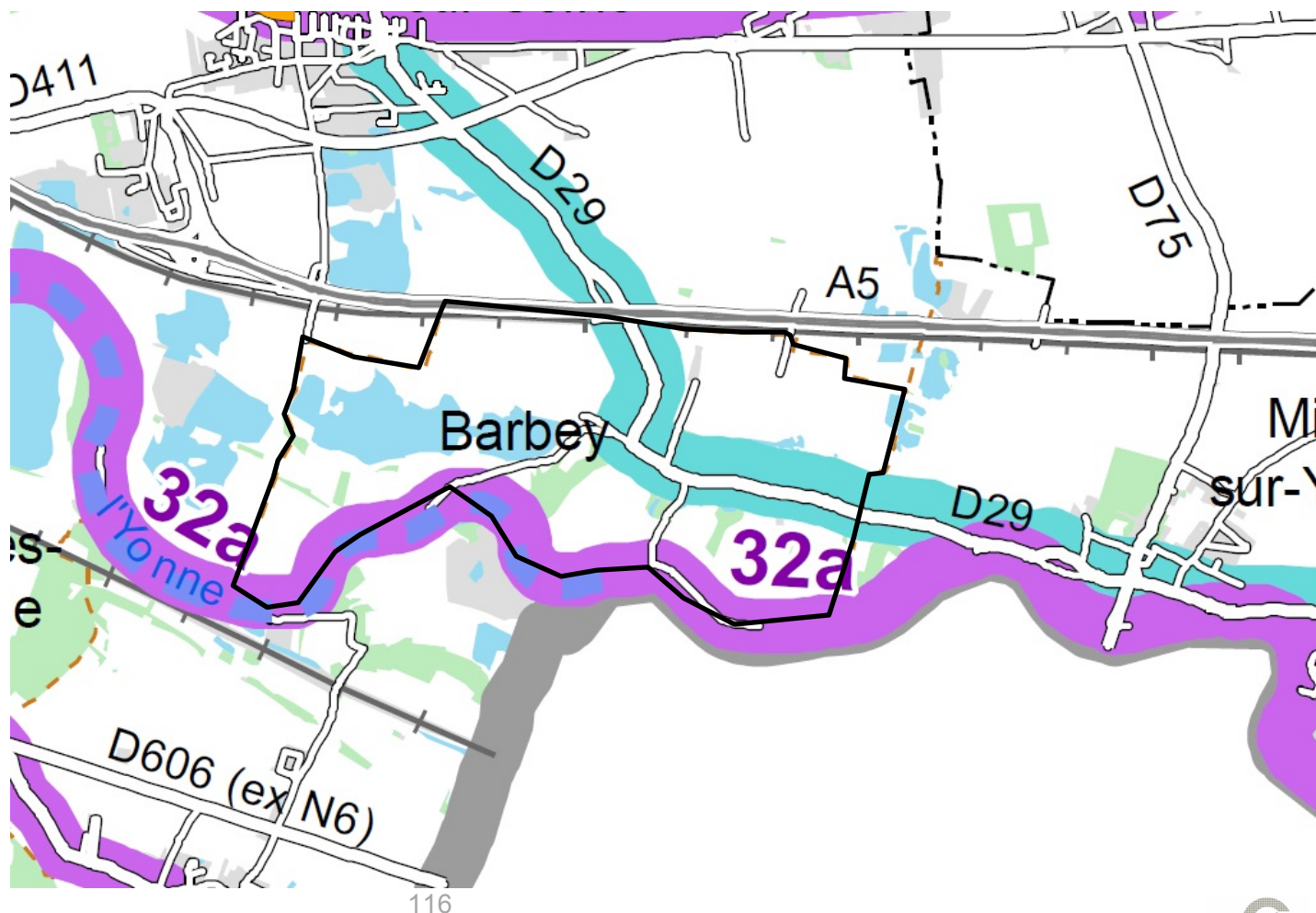
En plus des aménagements déjà existants, ce schéma propose 104 itinéraires identifiés et cartographiés qui permettent un maillage du territoire.

Il existe un projet de voie cyclable, proposé dans le SDIC 77, traversant la commune de Barbey. C'est la **voie cyclable 32a**. Elle a pour objectifs de relier Montereau-Fault-Yonne à Sens en longeant le cours de l'Yonne. Le chemin de halage est en bon état d'utilisation et le fait de longer l'Yonne permet d'offrir un paysage de qualité aux cyclistes.

Source : SDIC 2007.

La réalisation d'itinéraires piétons et cyclables favorise les déplacements doux au sein de la Commune, en améliorant ainsi son attractivité résidentielle et touristique.

Carte ci-contre : Itinéraires du SDIC de la Seine-et-Marne
(Source : SDIC 2007).



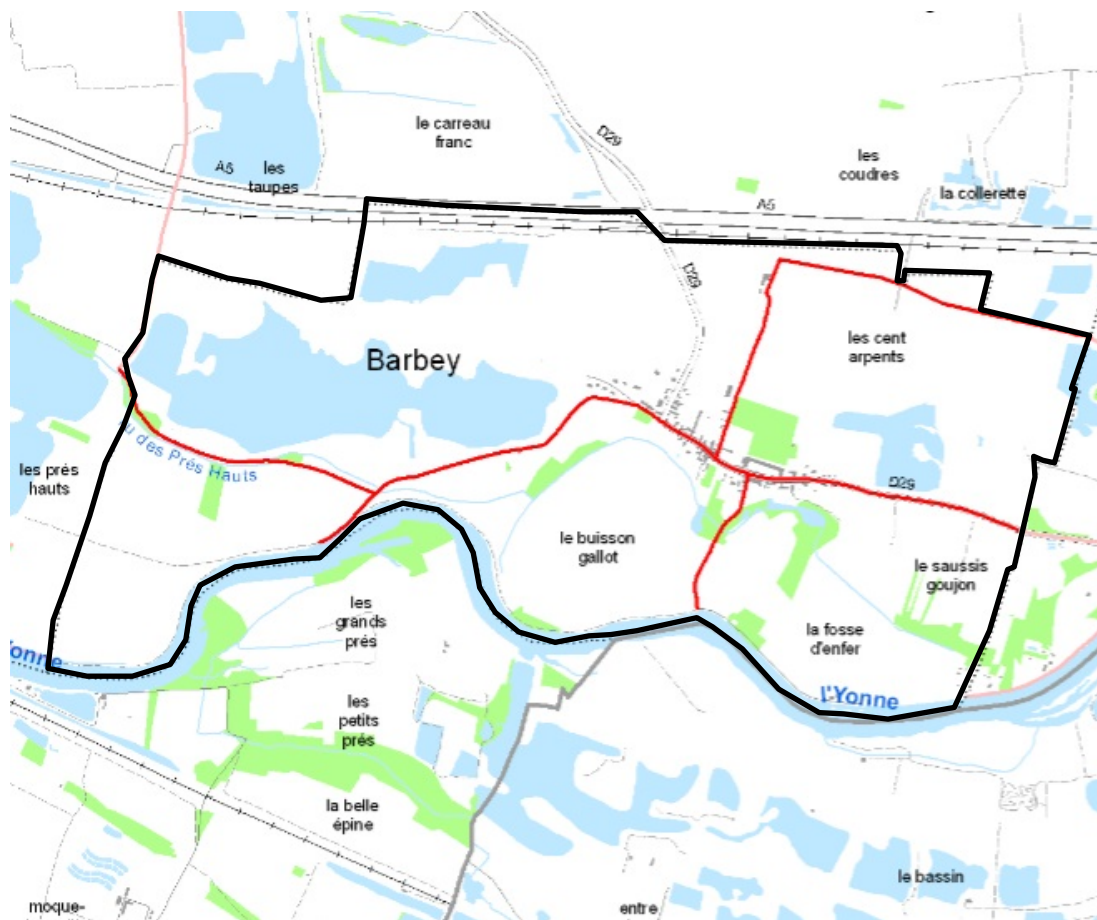
2.2.2. Itinéraires piétons

Au niveau départemental, le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** a l'objectif de protéger un réseau de chemins ruraux utilisés pour la promenade ou la randonnée. La loi précise que si un projet d'aménagement interrompt un itinéraire inscrit au PDIPR, l'aménageur se doit de proposer un itinéraire de substitution de qualité égale. Ce dispositif permet de pérenniser un réseau de chemins ruraux, qui peut être emprunté par les randonneurs, mais aussi par la faune et la flore. Les chemins constituent un habitat ou un lieu de passage privilégié pour une multitude d'espèces.

Depuis 2010, le Département de Seine-et-Marne a mis en place un système de subventions éco-conditionnées pour les communes désireuses de préserver/restaurer leur patrimoine naturel (mares, haies champêtres, chemins humides, etc.) qui jouxte leurs chemins ruraux.

Le Conseil général a voté son PDIPR sur l'ensemble du territoire en 2013 et on compte à ce jour plus de 6000 km de chemins protégés par ce dispositif. Depuis 2010, le dispositif d'aides éco-conditionnées a permis la plantation de 6,4 km de haies, la restauration de 21 lavoirs intégrant des cavités pour la faune cavicole, la création/restauration de 38 zones humides ou l'installation de 193 refuges pour la petite faune.

Source : www.trameverteetbleue.fr et PDIPR.



Carte ci-contre : Les itinéraires de randonnée de la Commune inscrits au PDIPR (source : PDIPR).

Dans la Commune, plusieurs chemins sont inscrits au PDIPR, traversant l'ensemble de la commune de Barbey.



Photos : exemple d'un itinéraire de randonnées hors du bourg de Barbey, à gauche (rue du Port de l'Yonne) et chemin piéton (trottoir) traversant le bourg de Barbey, à droite (rue Gande). Source : google street, 2011

2.2.3. Les transports en commun

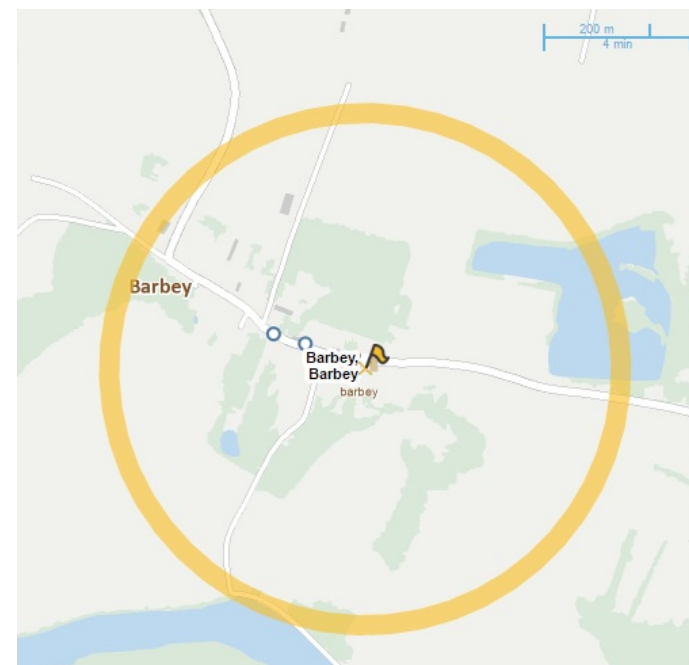
Aucune gare ferroviaire ne se trouve à moins que 5 km de Barbey, la plus proche étant **Villeneuve-la-Guyard**, à environ 5 km. L'autre gare utilisée par les habitants est **Montereau-Fault-Yonne**.

Quant aux transports en commun routiers, la commune est desservie par deux **lignes de bus** :

- **EB** (ligne Siyonne exploitée par Interval), reliant l'église de Montereau-Fault-Yonne à la mairie de La Brosse-Montceaux. Cette ligne permet de relier la commune de Barbey à la gare de Montereau. Sa fréquence est très faible.
- **I** (ligne Siyonne exploitée par Interval), reliant Misy-sur-Yonne à la Gare de Montereau-Fault-Yonne. C'est une ligne scolaire.

Source : www.vianavigo.com.

Figure : Les principaux arrêts des lignes de bus dans le bourg de Barbey d'après le site www.vianavigo.com.



2.3. Le covoiturage

Le covoiturage apparaît comme une évolution sensible du modèle de déplacement fondé sur la voiture individuelle, constituant aujourd'hui un mode de déplacement en plein essor et présentant de nombreux intérêts pour les usagers comme pour la société. Le Département 77 engage une nouvelle étape plus opérationnelle en faveur du covoiturage : la création de stations multimodales de covoiturage.

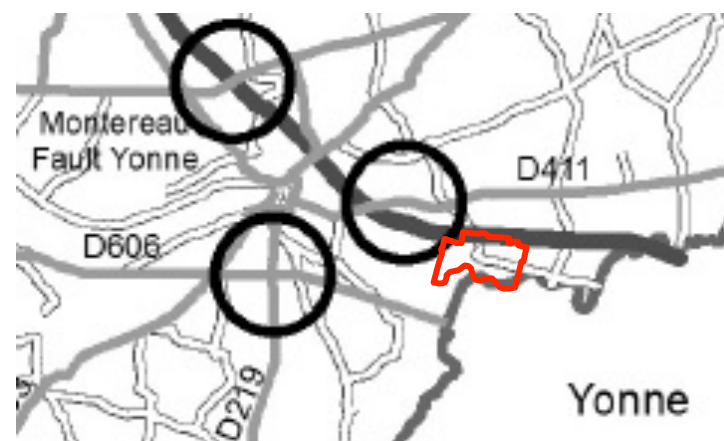
Le Schéma départemental des stations multimodales de covoiturage de Seine-et-Marne comprend deux volets. Le premier consiste en la réalisation d'une quarantaine de **stations multimodales de covoiturage d'intérêt départemental**, bien équipées et largement dimensionnées, situées aux points les plus attractifs du réseau routier. Certaines de ces stations sont prévues à proximité du territoire de Barbey (notamment entre Montereau-Fault-Yonne et Barbey, au Nord de la commune).

Le deuxième vise à développer, avec des partenaires locaux, la création de **stations de proximité**, plus modestes, qui maillent finement le département (objectif : 150 à 250 stations). L'objectif est de permettre la création rapide et à moindre coût de stations de covoiturage par l'utilisation de parkings existants largement dimensionnés sur lesquels sont réservées quelques places de stationnement pour les covoitureurs. Le Département impulse cette dynamique en mobilisant les Communes et EPCI disposant de parkings associés à leurs équipements publics mais également les entreprises privées et les centres commerciaux qui présentent souvent des surfaces de parkings largement dimensionnées. Ce mode de réalisation est privilégié pour des raisons économiques et environnementales. Toutefois, si une collectivité ne disposait pas de parking existant adapté, elle pourrait concevoir un projet neuf.

Le Département examinera la pertinence des projets de station afin de les intégrer, le cas échéant, dans son Schéma. Les critères d'analyse sont : géographiques (localisation par rapport au réseau routier, aux lignes de transport collectif, complémentarité avec les stations existantes...), démographiques (bassin de population), pratiques et de sécurité routière (repérage du parking et facilité d'accès).

- **Le Département peut subventionner certaines stations.** Une Commune peut se porter Maître d'ouvrage de la création d'une station de covoiturage d'intérêt départemental ou de proximité, la participation du Département est alors examinée dans le cadre de la nouvelle procédure de politique contractuelle. Dans le cas d'un projet concerté qui convienne aux deux parties et trouve sa place dans le Schéma, outre la mise en place de la pré-signalisation et de la signalisation, le Département pourra accorder une subvention pour la station.

- **Le Département peut équiper les stations sur parkings existants.** Outre la fourniture et la pose de la pré-signalisation et la signalisation, le Département peut fournir et installer des box à vélos pour certaines stations qui le justifient ; il peut également installer un totem ou autre élément de signalétique plus modeste. Des conventions interviennent alors avec les partenaires concernés ; elles précisent l'emplacement et l'organisation de la station de covoiturage ainsi que les obligations respectives du Département et des partenaires (entreprises privées / collectivités).



Carte ci-contre : Localisation des stations de covoiturage d'intérêt départemental.

Source : Schéma départemental des stations multimodales de covoiturage, 2014.

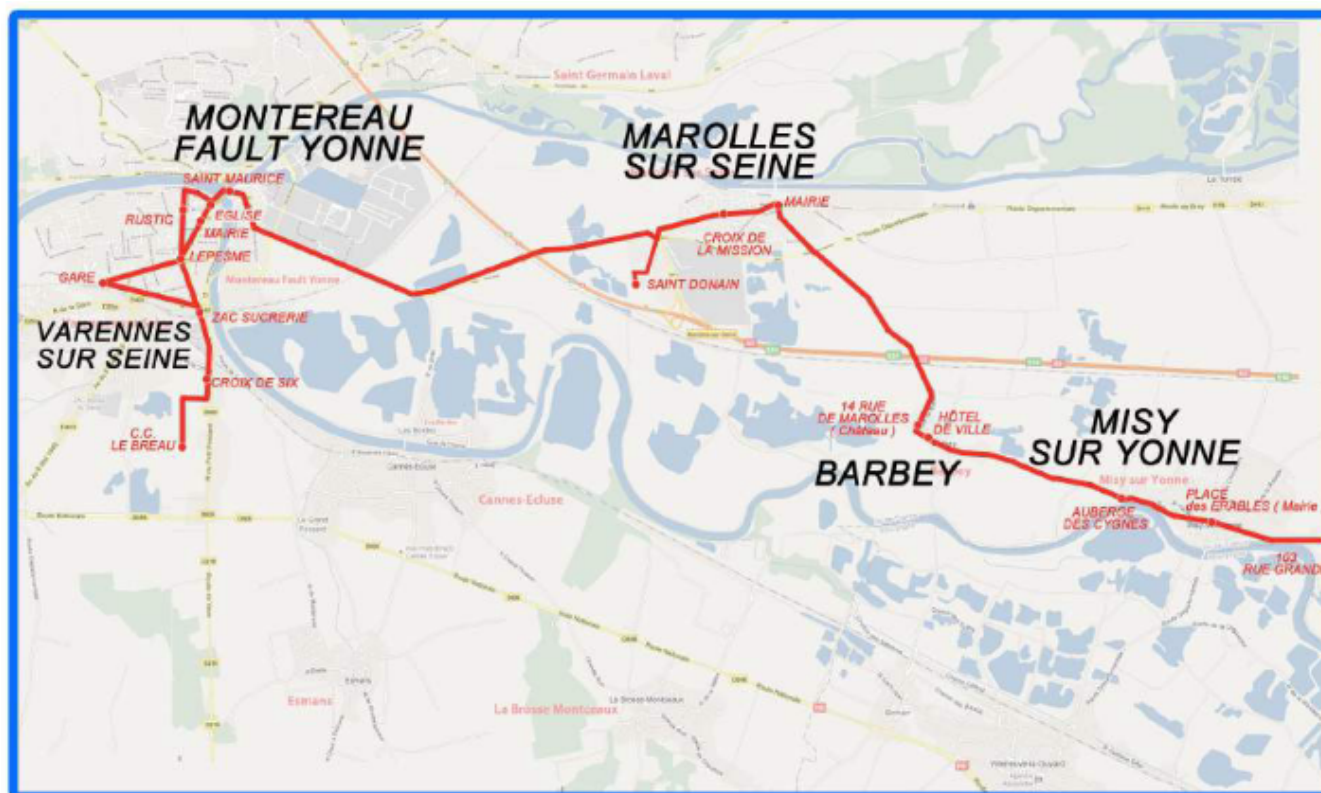
2.3.1. Le transport à la demande (TAD)

La commune est desservie par un **service de Transport à la Demande (TAD)**, qui la relie aux communes limitrophes.

Le système de TAD du réseau Siyonne dispose d'une offre (essentiellement en heure creuse) en constante augmentation.

Elle est composée de :

- 8 lignes virtuelles sur réservation (jusqu'à une heure avant la course) desservant les communes périurbaines en rabattement sur Montereau. Ces lignes sont en fonction, en moyenne deux jours par semaine avec une offre variant entre 1 à 5 allers/retours possibles par jour. Cette offre est toutefois variable selon les communes, les points d'arrêts et les jours.
- des lignes virtuelles qui desservent Montereau, dont il conviendrait d'améliorer la lisibilité pour favoriser leur compréhension et leur fréquentation : une ligne sur une liaison Cimetière – Piscine – Hameau St Jean – centre-ville avec 11 allers-retours proposés le lundi et sept allers-retours le jeudi. Et une deuxième ligne pour une liaison Centre-ville – Rosiers – Rue du Bateau – Quai de Seine avec une offre de cinq allers-retours le mardi, six le vendredi et seulement un le samedi.



Source : Diagnostic du PLD de la CC2F.

*

*

*

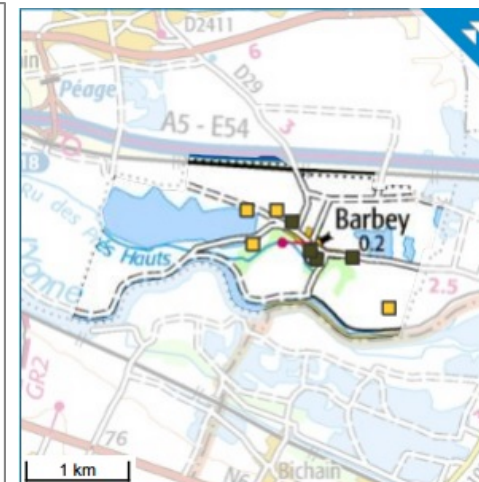
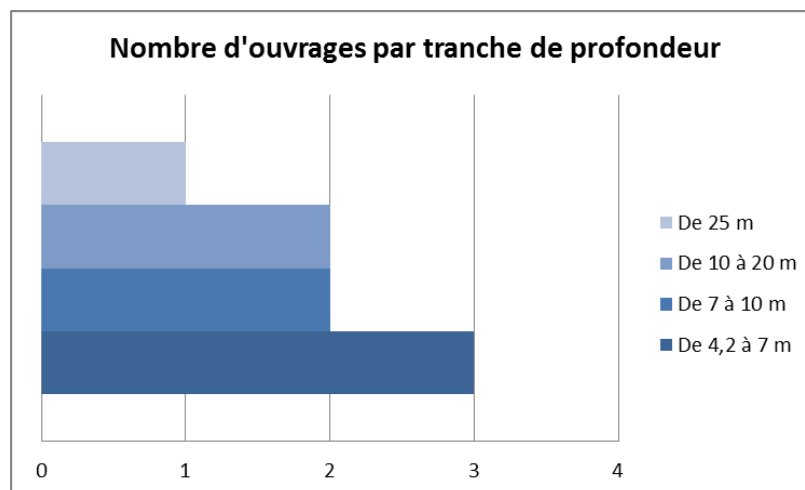
F - CONTRAINTES PHYSIQUES ET REGLEMENTAIRES

1. Contraintes diverses

1.1. Captages d'eau potable

Tous les points d'eau référencés sur le territoire communal (forages, piézomètres, puits, sources...) sont listés dans le tableau ci-dessous. Ces données sont issues de la base de données BSS Eau du BRGM dans laquelle chaque ouvrage dispose d'un identifiant national : le code BSS (Banque de données du Sous-Sol). L'inventaire des points d'eau n'est pas nécessairement exhaustif.

Code BSS	Nature	Profondeur
0253X0019/P1	Puits	7 m
0295X0148/F1	Forage	9 m
02952X0038/VPZ10	Forage	19 m
02952X0037/VP3	Forage	25 m
02953X0013/VPZ13	Forage	12 m
02952X0039/P17	Puits	5 m
02953X0091/F	Puits	4,2 m
02952X0128/F	Puits	5,7 m



Tableaux : points d'eau référencés sur le territoire communal et leur localisation (source : base de données BSS Eau du BRGM) et nombre d'ouvrages par tranche de profondeur (source : SIGES du BRGM)

Graphique : localisation des points d'eau à Barbey (source : SIGES du BRGM)

1.2. La question énergétique

Rappel : le Plan Climat Energie de la Seine-et-Marne

Pour contenir le réchauffement climatique, la France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Le Département s'est engagé à travers le déploiement d'un Plan Climat Énergie depuis décembre 2008.

La lutte contre le changement climatique est abordée sous deux angles complémentaires :

- d'une part la réduction des émissions de gaz à effet de serre (**volet atténuation**), qui passe par des politiques de sobriété (suppression des usages superflus), d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables ;
- d'autre part l'anticipation des conséquences du changement climatique avec la mise en place d'actions pour minimiser les impacts socio-économiques et environnementaux correspondants (**volet adaptation**) : à travers l'urbanisme des villes, le choix des espèces forestières, l'optimisation des usages de l'eau...

La **transition énergétique** est le passage d'un système énergétique qui repose essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (que sont le pétrole, le charbon et le gaz), vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Elle répond ainsi à la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique.

La Seine-et-Marne est un territoire qui dispose de réels **atouts** pour réussir sa transition énergétique :

- un potentiel d'énergies de récupération et de valorisation conséquent (UIOM, unités de traitement de boues) ;
- de nombreux sites propices à l'installation d'unités de production d'énergies renouvelables (méthanisation, éolien, photovoltaïque) ;
- un potentiel géothermique des plus intéressants en Ile-de-France (avec des couches présentant des températures supérieures à 70°C) ;
- deux villes nouvelles qui sont moteurs en matière d'expérimentation ;
- des acteurs économiques volontaires (secteurs du bâtiment et de l'énergie en particulier).

Mais la Seine-et-Marne doit également faire face à des **défis** :

- un territoire vaste et très hétérogène, à caractère majoritairement urbain à l'Ouest et rural à l'Est et au Sud,
- une forte croissance démographique qui conditionne l'aménagement du territoire au regard des besoins de logements et d'équipements,
- un parc de logements vieillissant : 551 000 logements (en 2009), dont 48% construits avant 1975, avec une importante proportion de logements chauffés au fioul dans l'Est du département,
- une place de la voiture prédominante dans les modes de transport des Seine-et-Marnais et une part des ménages multi-motorisés très élevée (44%).
- peu de collectivités engagées dans des stratégies énergie-climat.

Source : www.seine-et-marne.fr



Le Plan Climat Énergie définit **7 engagements** :

1. Un patrimoine départemental sobre, efficace, producteur d'énergies renouvelables ;
2. Des déplacements optimisés, voire réduits, et plus « propres » ;
3. Une consommation raisonnée et une commande publique aux impacts carbone et énergétiques réduits ;
4. Inciter chacun à réduire ses émissions à travers ses actes et ses pratiques professionnelles ;
5. **Promouvoir l'efficacité carbone/énergie par les services rendus et les politiques publiques ;**
6. Préserver les seine-et-marnais et l'économie locale de la vulnérabilité énergétique, des risques naturels et sanitaires et préserver les milieux et les ressources ;
7. Mobiliser les acteurs du territoire et les seine-et-marnais pour démultiplier les processus d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

Dans le cadre de la rédaction du PLU, un aspect intéressant à prendre en compte est notamment l'engagement n° 5, car cela concerne davantage les thématiques liés à l'urbanisme, à l'habitat, à la gestion des équipements collectifs.

Il s'agit de :

- Inciter à la sobriété, l'efficacité et aux énergies renouvelables dans l'habitat ;
 - Soutenir des politiques d'aménagement et d'urbanisme durables (soutenir la réalisation de quartiers durables,...) ;
 - Renforcer les politiques environnementales en intégrant les enjeux climatiques et énergétiques (performance énergétique dans le domaine de l'eau, dans la gestion des déchets, encourager une agriculture durable et moins émissive, ...).
- Outre cela, des réflexions pourraient être développées également par rapport au potentiel en énergies renouvelables de la Commune.

La Commune présente un potentiel très faible à moyen en ce qui concerne les caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère.

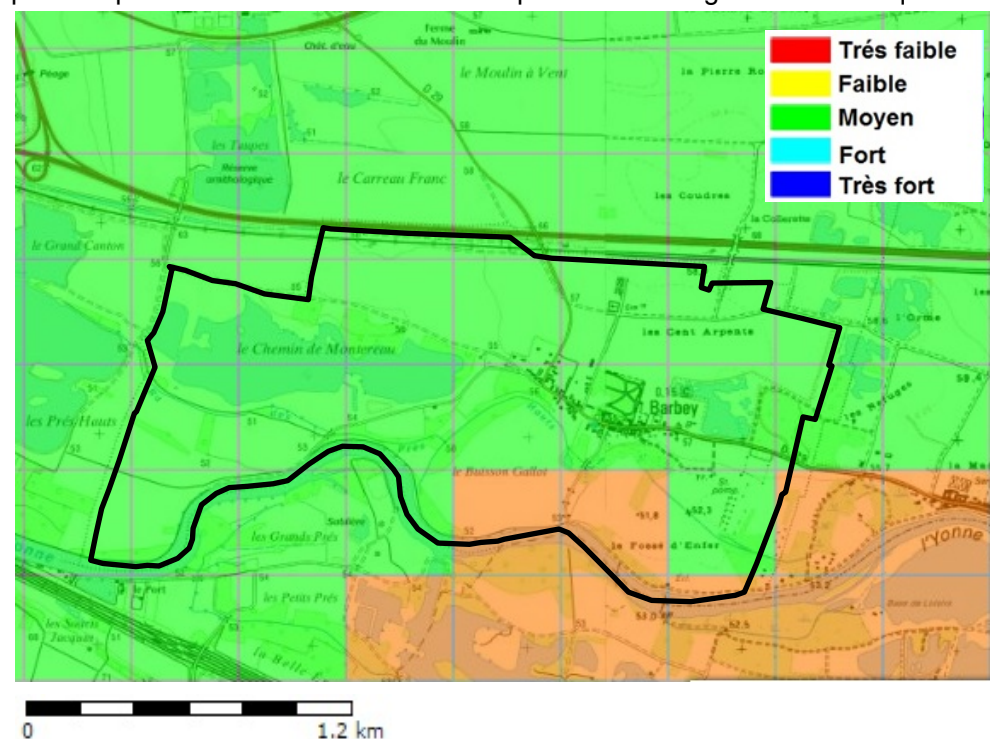
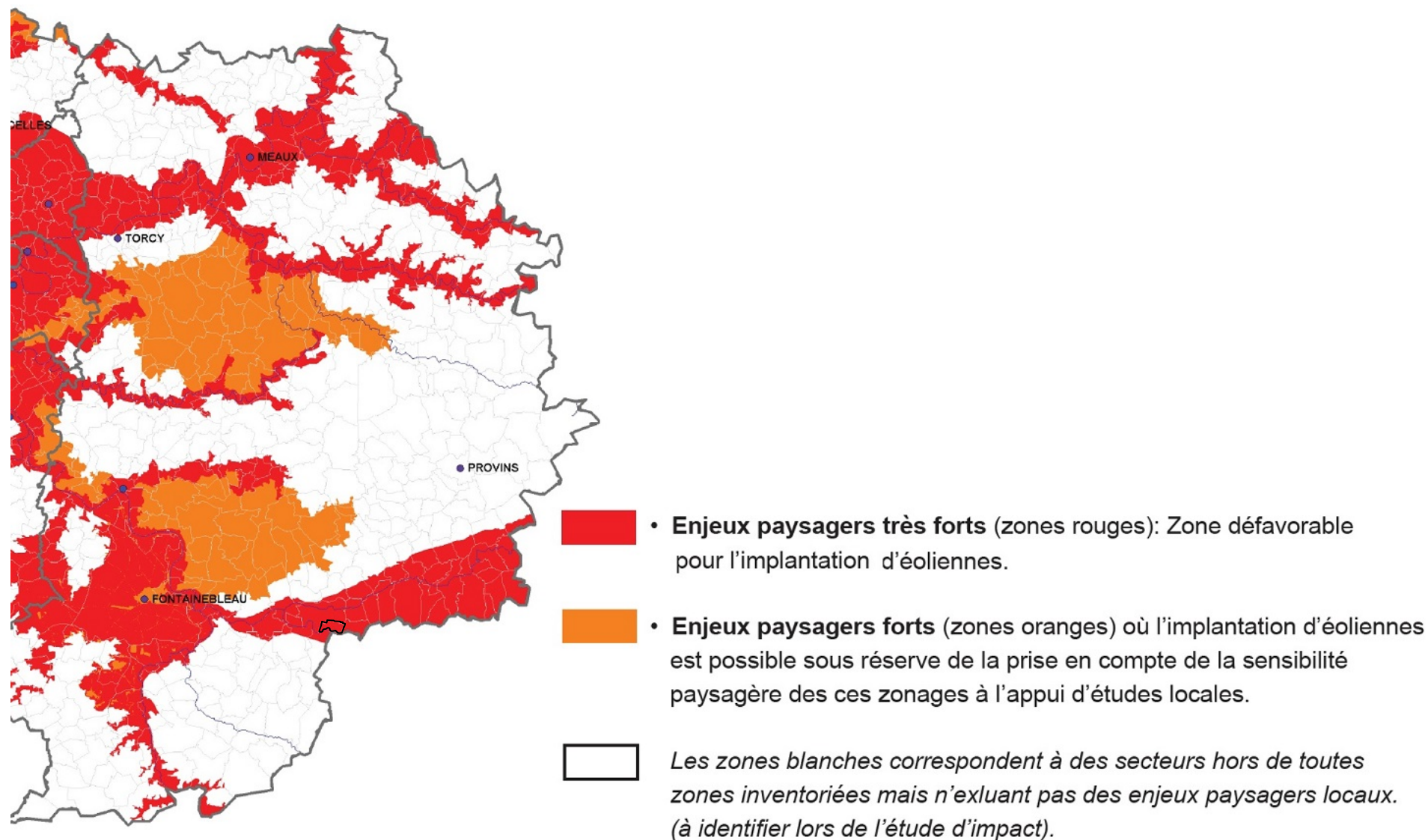


Figure : Carte des caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère (source : www.geothermie-perspectives.fr).

La Commune présente des enjeux paysagers très forts par rapport à l'implantation d'éoliennes.

Carte ci-dessous : carte du potentiel éolien en Seine-et-Marne, vis-à-vis des enjeux paysagers (source : www.srcae-idf.fr).



• Le L'Agenda 21 de la CC2F

L'Agenda 21 est un plan d'action pour le XXI^{ème} siècle adopté par 173 chefs d'état lors du premier Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992. En France, la démarche s'appuie sur un ensemble de lois qui proposent aux collectivités locales des outils permettant la mise en place d'une politique de développement durable conjuguant respect de l'environnement, cohésion sociale et développement économique. Des milliers de collectivités locales à travers le monde se sont lancées dans une démarche Agenda 21.

S'appuyant sur les principes de l'Agenda 21, la Communauté de communes a élaboré un projet en phase avec les enjeux du développement durable. Cette démarche exprime la volonté des 14 communes de définir leur vision stratégique à 15 ans et de définir les actions à engager.

La première étape a consisté en l'élaboration d'un **diagnostic**, véritable état des lieux du territoire, qui a permis de partager les éléments de connaissance et d'en faire émerger les enjeux prioritaires autour desquels s'organise le **plan d'actions**. En novembre 2010, 130 participants ont travaillé sur 6 thématiques et permis de mettre en évidence les principaux **enjeux de développement durable** du territoire.

La stratégie de Développement Durable de la CC2F

Le projet de territoire durable de la CC2F établit un programme d'actions pour les 15 années à venir, structuré en 5 axes stratégiques, 15 objectifs opérationnels et 38 actions concrètes.

AXE 1 - UN TERRITOIRE À VOCATION INTERRÉGIONALE	
OBJECTIF 1	DÉSENCLAVER LE TERRITOIRE ET ENCOURAGER L'INTERMODALITÉ RAIL/ROUTE/FLEUVE
OBJECTIF 2	DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ ET LA PROMOTION DU TERRITOIRE
OBJECTIF 3	DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ENTRE ACTEURS ET ENTRE TERRITOIRES
OBJECTIF 4	DÉVELOPPER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE
AXE 2 - UN TERRITOIRE ACTIF ET INNOVANT	
OBJECTIF 5	ACCOMPAGNER LES SECTEURS PORTEURS D'INNOVATION TECHNIQUE
OBJECTIF 6	ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE LOCALE ET DURABLE
AXE 3 - UNE AMBITION POUR LE CADRE DE VIE DU TERRITOIRE	
OBJECTIF 7	OEUVRER POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE
OBJECTIF 8	STRUCTURER LA MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE
OBJECTIF 9	PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU
AXE 4 - UN TERRITOIRE DE NATURE ET D'HISTOIRE	
OBJECTIF 10	PRÉSERVER UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ
OBJECTIF 11	RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU TERRITOIRE
OBJECTIF 12	CAPITALISER SUR L'ATOUT NATURE ET DÉVELOPPER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
AXE 5 - UN PROJET POUR UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE ET SOLIDAIRE	
OBJECTIF 10	RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE
OBJECTIF 11	OPTIMISER LA COHÉSION TERRITORIALE
OBJECTIF 12	FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Les priorités de développement du territoire identifiées sont :

- être en capacité d'accueillir une population de 40 000 habitants d'ici à 2030 ;
- gommer la mauvaise image du territoire et travailler sur son attractivité et ses potentialités ;
- désenclaver le territoire en le repositionnant dans l'environnement régional et interrégional et en coopérant avec les territoires voisins ;
- engager le territoire dans une dynamique de développement durable, porteur d'innovation ;
- inscrire le projet de territoire en cohérence avec le Grand Paris.

Source : Magazine de la CC2F, Février 2012

1.3. La qualité de l'air : le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Ile-de-France

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

Le PPA propose un volet de mesures réglementaires mises en œuvre par arrêtés préfectoraux, ainsi qu'un volet de mesures volontaires définies, concertées et portées, dans les domaines qui les concernent, par les collectivités territoriales et les acteurs locaux (professionnels et particuliers) concernés.

Mesures prises dans les PPA

Les mesures des PPA concernent tous les secteurs émetteurs de polluants atmosphériques : les transports, l'industrie, l'agriculture et le résidentiel-tertiaire. Les mesures sont concertées avec un grand nombre d'acteurs et une partie des mesures est portée par les collectivités territoriales, notamment un certain nombre de mesures liées au transport.

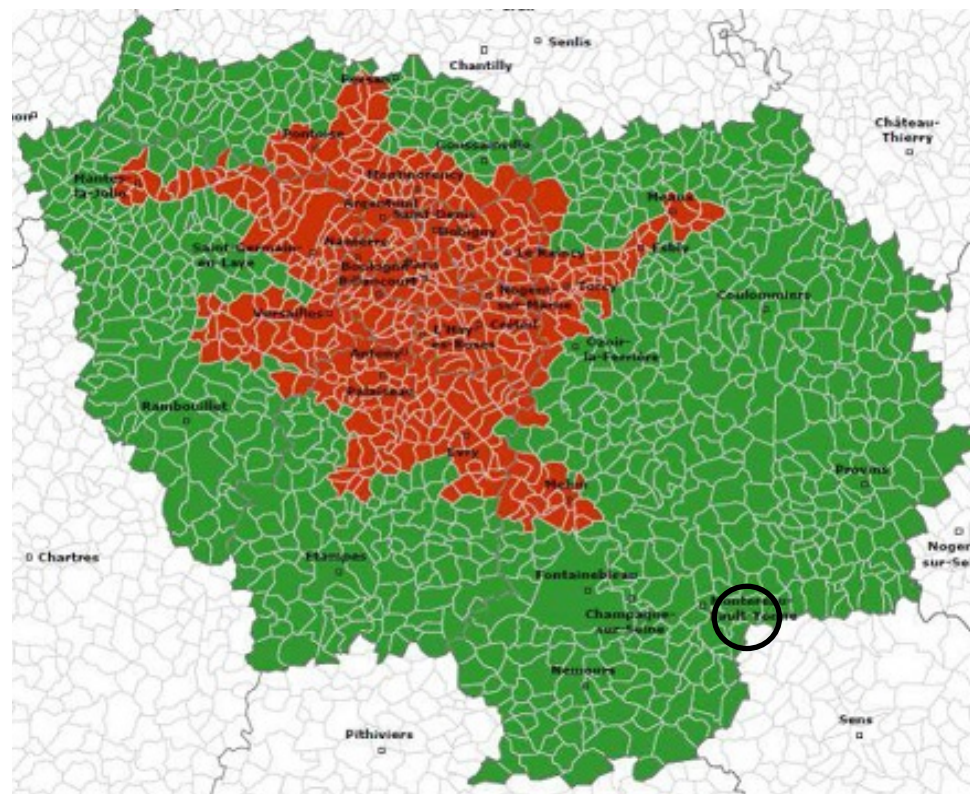
Le préfet de chaque département concerné et, pour l'agglomération de Paris, le préfet de police, met en œuvre par arrêté pris après avis du ou des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques les mesures applicables à l'intérieur de ce périmètre.

Le **PPA de l'Ile-de-France**, approuvé le 9 février 2015, identifie une « zone sensible », au sein de laquelle certaines actions peuvent être renforcées en raison des dépassements des valeurs réglementaires (principalement NO₂ et PM₁₀). Elle recoupe la Zone Administrative de Surveillance 20 ZAG (ZAS-ZAG) 21, qui correspond en très grande partie à l'agglomération parisienne. Elle englobe la totalité des habitants potentiellement impactés par un dépassement des valeurs limites de NO₂. Elle couvre également 99,9% de la population potentiellement impactée par un risque de dépassement des valeurs limites de PM₁₀.

Barbey ne figure pas dans le périmètre de la zone sensible.

Source : www.developpement-durable.gouv.fr

Carte : « Zone sensible » de la région Ile-de-France (Source : PPA - IdF).



Les mesures du PPA de l'Ile-de-France

1. Les mesures réglementaires

Ces mesures constituent le cœur du PPA, elles ont vocation à être déclinées et précisées par des arrêtés inter préfectoraux une fois le PPA approuvé. Elles relèvent de la compétence des préfets, à l'exclusion de la mesure 10 relative aux moteurs auxiliaires de puissances des avions. Les principales sources d'émissions de particules et de NOx identifiées sont le trafic routier, l'industrie ainsi que le secteur résidentiel/tertiaire.

- REG1 : Obliger les principaux pôles générateurs de trafic à réaliser un plan de déplacements d'établissement (PDE).
- REG2 : Imposer des valeurs limites d'émissions pour toutes les installations fixes de chaufferies collectives.
- REG3 : Limiter les émissions de particules dues aux équipements individuels de combustion du bois.
- REG4 : Gestion des dérogations relatives à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts.
- REG5 : Réduire les émissions de particules dues aux groupes électrogènes.
- REG6 : Améliorer la connaissance et la mesure des émissions industrielles.
- REG7 : Interdire les épandages par la pulvérisation quand l'intensité du vent est strictement supérieure à 3 Beaufort.
- **REG8 : Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme.**
- REG9 : Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les études d'impacts.
- REG10 : Mettre en œuvre la réglementation limitant l'utilisation des moteurs auxiliaires de puissance (APU) lors du stationnement des aéronefs sur les aéroports de Paris - Charles de Gaulle, Paris - Orly et Paris - Le Bourget.
- REG11 : Diminuer les émissions en cas de pointe de pollution.

2. Les actions incitatives

Les actions qui suivent ne relèvent pas de la compétence réglementaire des préfets. En effet, le décret du 21 octobre 2010 précise que « Les plans de protection de l'atmosphère [...] fixent les objectifs à atteindre et énumèrent les mesures préventives et correctives, d'application temporaire ou permanente, pouvant être prises en vue de réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et d'atteindre les objectifs fixés dans le respect des normes de la qualité de l'air. [Ils] recensent et définissent les actions prévues localement pour se conformer aux normes de la qualité de l'air dans le périmètre du plan ou pour maintenir ou améliorer la qualité de l'air existante ».

Le PPA doit donc traiter des mesures non réglementaires qui concourent à l'amélioration de la qualité de l'air.

2.1 Les objectifs relatifs au transport routier

Si la qualité de l'air est une problématique qui concerne l'ensemble de l'Ile-de-France et plus particulièrement de l'agglomération parisienne, il n'en demeure pas moins les principaux dépassements en concentration de polluants réglementés (NO2 et particules) sont observés autour des principaux axes routiers. C'est pourquoi des actions volontaristes et efficaces doivent être conduites vis-à-vis du transport routier.

Deux objectifs ont ainsi été définis afin d'élaborer collectivement et d'entériner une véritable stratégie régionale pour les années à venir visant à réduire efficacement les concentrations de polluants atmosphériques observées en proximité au trafic routier.

- OBJ1 : Promouvoir une politique de transports respectueuse de la qualité de l'air et atteindre les objectifs fixés par le PDUIF.
- S/OBJ 1.1 : Promouvoir une gestion optimisée des flux de circulation routière et le partage multimodal de la voirie.
- S/OBJ 1.2 : Promouvoir le développement des véhicules « propres ».
- OBJ 2 : Mettre en œuvre des mesures supplémentaires permettant d'accroître de 10% la réduction des émissions liées au trafic routier dans le cœur dense de l'agglomération.

2.2 Les mesures d'accompagnement

Ces mesures n'ont pas de portée réglementaire. Elles visent à sensibiliser les différents publics à l'amélioration de la qualité de l'air et/ou à mettre en œuvre des mesures concourant à la réduction des émissions de polluants atmosphériques. Il n'est, le plus souvent, pas possible de quantifier l'impact de ces mesures sur les réductions des émissions et a fortiori sur les concentrations de polluants atmosphériques.

- ACC1 : Sensibiliser les automobilistes franciliens à l'éco-conduite.
- ACC2 : Sensibiliser les gestionnaires de flottes captives aux émissions polluantes de leurs véhicules.
- ACC3 : Former et informer les agriculteurs et les gestionnaires d'espaces verts et d'infrastructures de transport sur la pollution atmosphérique, notamment par une incitation à l'acquisition de matériels ou installations limitant les émissions de polluants atmosphériques.
- ACC4 : Réduire les émissions des plates-formes aéroportuaires.
- ACC5 : Sensibiliser les Franciliens à la qualité de l'air.
- ACC6 : Harmonisation des éléments de communication sur le bois-énergie.
- ACC7 : Réduire les émissions de particules dues aux chantiers.

2.3 Les études

Au cours des réflexions sur les propositions de mesures pour le PPA d'Ile-de-France, un certain nombre de besoins d'études sont apparus. Leur objectif est de déboucher sur des mesures permettant d'améliorer la qualité de l'air en Ile-de-France.

- ETU1 : Etudier la faisabilité d'un contournement pérenne du cœur dense de l'agglomération parisienne pour les poids lourds en transit.
- ETU2 : Etudes sur le partage multimodal de la voirie en Ile-de-France.
- ETU3 : Etudier l'opportunité de moduler la redevance d'atterrissage sur les aéroports franciliens en fonction des émissions polluantes des avions.
- ETU4 : Etudier les évolutions du contrôle technique pollution pour les véhicules légers et les poids lourds.

Source : PPA Ile de France, Révision approuvée 2013 (www.developpement-durable.gouv.fr)

*

*

*

G - SYNTHESE ET ORIENTATIONS

Le diagnostic a permis de mettre en avant certains enjeux du territoire.

Les éléments les plus importants sont rappelés par la suite, et synthétisés selon les thématiques qui seront traitées dans le PADD.

1. L'aménagement de l'espace

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Attractivité	• Une localisation attractive liée à la bonne desserte routière (A5, RD29), à la proximité du pôle de Montereau-Fault-Yonne (gare). • Une richesse et diversité du site naturel (des prairies, des bosquets, l'Yonne et le ru des Prés Hauts) et du patrimoine agricole, ayant des fonctions écologiques, culturelles, paysagères, économiques et sociales. • Un site construit aux qualités remarquables en raison des caractéristiques architecturales du bâti ancien, de la morphologie du tissu urbain, et de la présence d'éléments du patrimoine historique et culturel (l'Eglise, le château, le château d'eau...). • La présence d'une infrastructure numérique satisfaisante (haut débit).	→ Préserver et mettre en valeur les richesses et les atouts de la commune (accessibilité, site naturel, agricole et bâti), afin de garantir un bon cadre de vie pour les habitants actuels et futurs.
Contraintes	• Des secteurs exposés aux risques de remontées des nappes se trouvent à proximité de certaines zones du bourg. • Le territoire est peu accessible en transports en commun. • Le faible taux d'emploi, d'équipements et de services/commerces de proximité, représente un frein vis-à-vis de l'attractivité de la Commune.	→ Tenir en compte des contraintes (risques naturels) dans l'aménagement du territoire, afin de composer avec l'existant.

→ Il s'agit d'aboutir à un projet de territoire qui garantisse la qualité de vie des habitants, en prenant en compte toutes les différentes contraintes et les spécificités du site, dans l'objectif d'un développement durable de la commune.

2. Les équipements

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Desserte en eau potable	• Le réseau d'eau potable est géré par Véolia. • Qualité de l'eau conforme aux réglementations.	→ Il est indispensable de s'assurer de l' adéquation du réseau d'eau potable et d'assainissement , par rapport aux besoins actuels futurs prévisibles.
Assainissement de l'eau	• La commune dispose d'un assainissement collectif suffisant	→ Des réflexions en ce sens devront être faite, pour toutes les futures zones à urbaniser.
Collecte des déchets	• Collecte et traitement des déchets assurés par le SIRMOTOM.	→ Les services sont suffisants par rapport aux besoins actuels et futurs (horizon 2030).
Equipements scolaires	• SIVU avec Marolles-sur-Seine	→ Les équipements scolaires sont suffisants
Equipements divers	• En général, un « taux d'équipement » très faible dans la commune. • Bonne desserte en équipements de culte. • Manque en équipements commerciaux, touristiques et pour des activités culturelles, sociales ou de loisir (les habitants vont à Montereau-Fault-Yonne).	→ Réfléchir à la possibilité de développer l'offre en équipements liés au tourisme et aux activités socio-culturelles et de loisir de la commune, ou en concentration avec les territoires limitrophes.

→ Barbey dispose d'une desserte adéquate aux besoins de ses habitants actuels en matière de gestion des déchets, équipements culturels.

→ Les équipements scolaires sont suffisants

→ Dans les secteurs des activités socio-culturelles et des loisirs, de la santé et des services touristiques, un effort peut être fait afin d'améliorer l'offre au niveau communal et infra-communal.

3. L'urbanisme et le paysage

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Site bâti	• Une commune uniquement caractérisée par le logement individuel. • Un tissu construit caractérisé par un bâti ancien rural bien préservé dans le noyau historique du village. • De l'habitat individuel récent dans les périphéries (maisons individuelles).	→ Maîtriser l'évolution des paysages, en préservant la forme et la compacité caractéristiques des villages. → Valoriser le site construit du point de vue paysager : préserver le bâti ancien et bien intégrer le bâti récent.
Le paysage des entrées de village	• Les entrées du village sont souvent accompagnées par la trame végétale (vergers, jardins arborés,...) caractérisant le milieu urbain. • Toutefois, certaines entrées du village sont marquées par les extensions plus récentes de la tache urbaine ou par des éléments liés aux activités agricoles.	→ Améliorer la qualité urbaine et paysagère de certaines entrées de village (notamment en travaillant sur l'intégration des bâtis récents dans le milieu rural). → Préserver les éléments paysagers s'intégrant dans la trame bâtie (vergers, jardins arborés).
Architecture	• Des éléments remarquables du patrimoine : le château, l'église, le château d'eau, • Des exemples d'architecture traditionnelle, des maisons rurales et anciennes fermes, ayant des caractéristiques architecturales récurrentes. On note l'utilisation de la brique comme matériel de construction et de décoration. • Des maisons récentes avec des formes architecturales en rupture avec le style traditionnel, une variété de matériaux, couleurs, clôtures,... • Une importante présence d'espaces verts au sein du tissu bâti, ainsi que quelques cheminements piétons dont certains sont aménagés via des trottoirs (rue Grande).	→ Ne pas compromettre, par une urbanisation mal organisée, ce qui représente la spécificité et la richesse même de Barbey, à savoir la qualité des types architecturaux et la morphologie bâtie des constructions anciennes. → Travailler l'intégration architecturale des bâtis récents et définir des règlements de qualité pour les nouveaux bâtis.

→ La commune présente des éléments remarquables du point de vue de la forme architecturale et de la structure urbaine, témoignages de sa culture et histoire. Ces sont des atouts à préserver afin de mettre en valeur l'identité et la spécificité des lieux. Le bâti récent et les nouvelles constructions devront s'insérer de manière cohérente et harmonieuse dans le tissu bâti existant, afin de préserver les aspects architecturaux et paysagers typiques de ce milieu rural.

→ Les entrées de village, donnant un premier aperçu de l'espace construit, sont des lieux-clés à considérer avec une attention particulière vis-à-vis des enjeux paysagers. Le maintien des éléments de la trame verte en milieu urbain peut accompagner la transition paysagère entre la campagne et les tissus bâtis.

4. La protection des espaces naturels ainsi que des continuités écologiques

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Sites naturels	• Zone Natura 2000 « Bassée et plaines adjacentes », ZNIEFF type I « Plans d'eau du chemin de Montereau », ZNIEFF type I « Plan d'eau de l'Orme », ZNIEFF type II « Basse vallée de l'Yonne » • Diversité faunistique et floristique très importante dans le territoire, présence d'espèces protégées.	→ Protéger les espaces naturels, et favoriser le maintien de la biodiversité du territoire, constituant un véritable patrimoine écologique et paysager. → Réfléchir à la mise en valeur et accessibilité des espaces naturels (cheminements doux,...), tout en préservant leur caractère naturel.
Trame verte	• Une « trame verte » représentée par : - des réservoirs de biodiversité : massifs boisés de petite à moyenne taille (bosquets) - présence importante de prairies - des lisières urbanisées et agricoles	→ Conforter la trame verte, en limitant le fractionnement des habitats, en préservant les réservoirs et les corridors écologiques (, les bosquets,...). → La richesse du milieu agricole est aussi un facteur à prendre en compte : consommer moins de foncier, favoriser une agriculture diversifiée.
Trame bleue	• Une « trame bleue » représentée par : - le fleuve de l'Yonne et le ru des Prés Hauts - les plans d'eau • Présence de quelques zones humides avérées et de zones humides potentielles (dont le potentiel est à vérifier).	→ Les cours d'eau qui traversent le territoire communal constituent des habitats dont la préservation et la valorisation sont très importantes au regard du maintien de la trame bleue. → Il est important de protéger également les zones humides et les plans d'eau pour leurs fonctions écologiques. Notamment, il est possible d'agir en réhabilitant les annexes hydrauliques (bras morts, marais), en réduisant l'artificialisation des berges, en atténuant l'impact des ouvrages routiers sur le déplacement des espèces...

→ Le territoire communal est doté d'une riche trame verte et bleue, faisant partie d'un réseau écologique interconnecté à plus grande échelle. L'enjeu est de préserver ses caractéristiques paysagères et écologiques.

→ Ces espaces naturels représentent également un atout réel en termes d'attractivité de la commune : l'enjeu sera de mettre en valeur ce potentiel, par exemple à travers des aménagements de circulations douces et des cheminements, afin de dynamiser l'attraction écotouristique de la commune et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

5. La démographie et l'habitat

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Population	• Une population de 167 habitants (2013) en légère diminution depuis 2008, s'expliquant par un solde naturel et migratoire négatif. Une population qui rajeunit, comme la population de la CC et celle du département. • Un <i>desserrement des ménages</i> assez marqué : la taille moyenne des ménages en 2013 est égale à 2,49 occupants par résidence principale. C'est en diminution depuis 1990.	→ L'enjeu sera de maintenir une population stable et de continuer à rajeunir la structure par âge , à travers des opérations d'urbanisme conçues pour attirer des ménages actifs.
Logements	• Un nombre de résidences principales qui n'a pas toujours évolué proportionnellement au nombre d'habitants. • Une augmentation du parc des résidences principales depuis 1990, qui correspond à la diminution des résidences secondaires • Une « réserve de capacité » comptant (2013) : 13 logements vacants et 5 résidences secondaires.	→ L'offre de logement future pourra être en partie étoffée via la reconversion des résidences secondaires et logements vacants, ainsi que des anciennes fermes. → Cela permettra de préserver le patrimoine bâti et accueillir une population sans consommation de foncier.
Caractéristiques du parc des logements	• Une prédominance des maisons individuelles et une offre inexistante de logements collectifs. • Une offre locative faible (10 logements, c'est-à-dire 15% du parc des résidences principales en 2013), qui a diminué. • Une diversité dans la taille des logements insuffisante pour favoriser un équilibre démographique à long terme : une prédominance d'habitations de grande taille et une sous-représentation des logements de 1 à 3 pièces (19%).	→ Il conviendra de renforcer les équilibres dans la composition des opérations futures, en termes de diversité de l'habitat . Ceci conditionne en effet à long terme, pour partie, la composition de la population.

→ La commune est actuellement dans une période de ralentissement de sa croissance démographique, en raison d'un solde migratoire et d'un solde naturel en diminution. Cela se traduit par un *desserrement des ménages* marqué. Afin de maintenir la population communale et attirer de nouveaux actifs, il faudra réfléchir à la possibilité de diversifier l'habitat, pour mieux répondre aux besoins de nouveaux habitants potentiels.

→ Dans l'objectif de préserver le patrimoine bâti et éviter l'étalement urbain sur les surfaces agricoles, la croissance future des résidences principales pourra être prévue en exploitant les « réserves de capacité » de la commune (logements vacants, fermes désaffectées, résidences secondaires).

6. Les transports et les déplacements

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Mobilité	• Les équipements manquants et le nombre insuffisant d'emplois dans la commune contraignent les habitants à se déplacer, en générant des besoins de mobilité.	→ L'enjeu est de réduire les besoins de mobilité et offrir des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle , mais également adaptés au territoire.
Desserte routière et stationnement	• Un territoire assez bien desservi par les infrastructures routières : RD29, A5 (échangeur de Marolles-sur-Seine),.... • Une traversée du village par la RD29 qui génère un sentiment d'insécurité routière.	→ Réduire la vitesse dans la traversée du village
Transport en commun	• Une absence d'infrastructures ferroviaires de proximité (gare de Montereau-Fault-Yonne à 5km). • Une desserte locale en transports en commun très peu performante (2 lignes de bus).	→ L' amélioration de la desserte locale en transports en commun (ou en moyens de transport alternatifs) pourra contribuer à diminuer la part des déplacements en voiture.
Circulations douces	• Existence d'un projet de piste cyclable identifié dans le SDIC 77 dans le territoire communal. • Quelques itinéraires de randonnée inscrits dans le PDIPR du 77.	→ Possibilité d'améliorer les aménagements en faveur des piétons et des vélos pouvant favoriser le développement économique et touristique local ainsi que les déplacements des habitants au sein du village.

→ Le territoire communal est en général assez accessible en infrastructures routières, et n'est pas concerné par de problèmes importants de congestion, mais par une vitesse excessive dans la traversée du village.

→ En revanche, la commune n'est pas accessible en transports en commun : la gare la plus proche (Montereau-Fault-Yonne) se situe à 5 km, et la desserte locale en transports en commun est très peu développée.

→ Les itinéraires cyclables sont absents dans la commune. Des améliorations en matière de circulations piétonnières et cyclables peuvent être attendues dans le village, mais également en dehors du bourg. (Plans d'eau)

7. Le développement des communications numériques et les réseaux d'énergie

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Potentiel énergétique	• La Commune présente un potentiel faible, voire moyen, en ce qui concerne les caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère. • La Commune présente des enjeux paysagers très forts, par rapport à l'implantation d'éoliennes.	→ La possibilité d'utiliser davantage des sources d'énergie renouvelables, à l'exception des éoliennes , peut être explorée.
Réseaux numériques	• Un nœud de raccordement ADSL localisé dans la commune de Barbey • Pas de réseaux FTTH ou FTTLA (« fibre optique »)	→ La possibilité d' installer un réseau de fibre optique peut être envisagée.

→ Des possibilités de différenciation de l'approvisionnement énergétique du territoire communal seront à étudier, dans l'objectif d'un développement durable à long terme. Les alternatives à explorer sont l'exploitation d'énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire et peut-être la géothermie.

→ Il est possible d'envisager l'installation de la fibre optique dans le but d'une plus grande attractivité du territoire.

*

*

*

8. Le développement économique, commercial et les loisirs

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Population active	• Un territoire à vocation résidentielle avec un faible taux d'emploi (11 % en 2013), qui diminue depuis 1982. • La croissance du nombre d'actifs ralentit après 2008. • Une population active occupant en majorité un emploi à l'extérieur de la commune, et des migrations alternantes qui s'accroissent.	→ Un enjeu sera de maintenir la population active. → D'autre part, afin de ne pas compromettre l'équilibre en termes de taux d'emploi, il conviendra d'accompagner l'urbanisation d'un effort en matière de développement économique local (artisanat, commerces, tourisme).
Tissu économique	• 14 établissements actifs, soit 15 postes d'emploi en 2014 (dont 3 salariés). • Une « économie résidentielle » basée surtout sur les commerces, transports et services privés (79% des établissements actifs en 2014). • Une économie locale portée par des entrepreneurs indépendants ou des unités de petite taille.	→ Il conviendra de favoriser l'implantation d'artisans et autoentrepreneurs, socle de l'économie locale. → Afin d'éviter d'éventuelles nuisances pouvant affecter le tissu résidentiel de la Commune, des réflexions seront menées sur la typologie d'activités économiques à développer.
Loisirs et tourisme	• Un nombre insuffisant d'équipements dédiés aux loisirs et au tourisme. • Rabattement des habitants vers les communes voisines (Montereau-Fault-Yonne,).	→ Possibilité d'améliorer l'attractivité touristique de la commune, tout en valorisant l'identité et le potentiel des lieux.
Commerces	• Peu de commerce dans la commune : en conséquence, rabattement des habitants vers les communes voisines (Montereau-Fault-Yonne,...).	→ Réfléchir au développement de l'offre en commerces de proximité (avec les territoires voisins).

→ La taille de la commune ne se prête pas à l'émergence d'une centralité commerciale forte. Cependant, les petites entreprises et les artisans existants représentent un facteur de développement économique, qu'il faudra conforter et favoriser, tout en préservant le cadre de vie des habitants.

→ L'enjeu, en termes d'équilibre habitat – emplois, sera de maintenir la population active (à travers une politique du logement) sans toutefois compromettre l'équilibre en termes de taux d'emploi, en accompagnant l'urbanisation d'un effort en matière de développement économique local.

→ Le taux d'équipements place Barbey dans la catégorie des communes rurales peu pourvues en commerces et services de proximité. L'enjeu sera de favoriser le maintien des services locaux existants, et – dans la mesure du possible et en concertation avec les territoires voisins – de favoriser l'implantation de nouveaux équipements et commerces.

9. La modération de la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain

Thème	Synthèse du diagnostic	Enjeux identifiés
Espaces agricoles	• Un territoire avec une surface importante d'espaces agricoles (environ 225 ha, soit 52 % de la superficie communale totale). • Un riche patrimoine culturel et paysager constitué par les champs cultivés, affirmant l'identité du lieu. • Une diminution au cours du temps des surfaces agricoles, qui ont laissé la place à des urbanisations (habitat individuel), à des carrières et à des plans d'eau.	→ Préserver les espaces agricoles de la commune, éviter l'étalement urbain et favoriser, le cas échéant, les opérations à l'intérieur du tissu bâti. → Limiter la fragmentation des espaces cultivés et en garantir la continuité, atout écologique et paysager du territoire.
Les orientations du SDRIF	• Environ 15 ha de superficie urbanisée (2012), dont l'extension maximale autorisée à l'horizon 2030 est de + 5%, c'est-à-dire environ + 0,8 ha (orientations du SDRIF). • Une densité humaine d'environ 11,7 (habitants et emplois à l'hectare) en 2012 : à l'horizon 2030 l'objectif de densification du SDRIF prévoit d'atteindre une densité d'environ 12,9 (c'est-à-dire + 1,2) habitants et emplois à l'hectare. • Une densité d'habitat de 5,9 logements par ha de surface d'habitat en 2012 : à l'horizon 2030 l'objectif de densification du SDRIF prévoit d'atteindre une densité d'environ 6,5 (c'est-à-dire + 0,6) logements à l'hectare d'habitat.	→ Réfléchir à la possibilité de réhabilitation des « réserves de capacité » du tissu bâti, et maîtriser les extensions urbaines. → Encourager la densité du tissu déjà bâti tout en veillant à la bonne réussite de ces opérations du point de vue paysager, architectural et fonctionnel (accès, stationnement, assainissement,...).

→ Le patrimoine agricole est un atout du territoire : il s'agit donc de préserver ces espaces, en préférant une réhabilitation ou densification du tissu bâti existant plutôt qu'une extension de la surface urbaine.

*

*

*